N. 18 — Session 1992-1993

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 19 mars 1993

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 657

INTERPELLATIONS:

— De M. Maingain à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la coopération avec la Région wallonne et la Communauté flamande» 657

Discussion. — *Orateurs:* **MM. Maingain, Galand, Mme Grouwels, MM. Delathouwer, Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif 657

— De M. Simonet à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «les suites que compte réserver l'Exécutif aux pistes et suggestions contenues dans le dernier rapport du Commissariat royal à la politique des immigrés» 662

Discussion. — *Orateurs:* **MM. Simonet, Lemaire, Drouart, Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif 662

Ordres du jour: dépôt 669

— De Mme Neyts-Uyttebroeck à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «les contrats de sécurité conclus avec huit communes bruxelloises» 670

Zitting 1992-1993

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 19 maart 1993

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 657

INTERPELLATIES:

— Van de heer Maingain aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de samenwerking met het Waals Gewest en de Vlaamse Gemeenschap» 657

Bespreking. — *Sprekers:* **de heren Maingain, Galand, mevrouw Grouwels, de heren Delathouwer, Picqué,** Minister-Voorzitter van de Executieve 657

— Van de heer Simonet aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de gevolgen die de Executieve zal geven aan de denkpistes en suggesties die voorgesteld worden in het jongste rapport van het Koninklijk Commissariaat voor het migrantenbeleid» 662

Bespreking. — *Sprekers:* **de heren Simonet, Lemaire, Drouart, Picqué,** Minister-Voorzitter van de Executieve 662

Moties: indiening 669

— Van mevrouw Neyts-Uyttebroeck aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de veiligheidscontracten met acht Brusselse gemeenten» 670

Pages

Interpellation jointe de M. Drouart, concernant «les obligations à remplir par les communes dans le cadre des contrats de sécurité» 670

Discussion. — *Orateurs:* **Mme Neyts-Uyttebroeck, MM. Drouart, Cools, Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif 670

— De Mme Nagy à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «le Plan régional de Développement et la gestion du Plan de secteur» 676

Discussion. — *Orateurs:* **Mme Nagy, M. Simonet, Mme Carton de Wiart, M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif 676

ORDRE DES TRAVAUX 683

INTERPELLATIONS:

— De M. Zenner à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif et à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant «le bricolage de l'Exécutif en matière d'économie et d'emploi et le contraste entre les déclarations récentes de MM. Picqué et Spitaels au sujet d'un effort de relance» 683

Interpellation jointe de M. Smits, concernant «l'absence de mesures de prévention positives en matière de faillites au bénéfice des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries» 683

Discussion conjointe. — *Orateurs:* **MM. Zenner, Smits, Mmes Jacobs, Huytebroeck, MM. André, de Marcken de Merken, de Patoul, Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif, **Grijp,** Ministre de l'Economie 683

QUESTIONS ORALES:

— De M. de Marcken de Merken à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «le bilan de l'activité de l'Exécutif présenté dans la brochure '1989-1992 trois ans de décisions à la Région de Bruxelles-Capitale' et particulièrement l'absence de références à une mesure en matière internationale» 699

— De M. Adriaens a M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «les arrêtés d'application de l'ordonnance relative aux pesticides» 700

De Mme Nagy à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «le transfert des agents de l'ARNE à l'IBGE» 701

Blz.

Toegevoegde interpellatie van de heer Drouart, betreffende «de verplichtingen die de gemeenten moeten nakomen in het kader van de veiligheidscontracten» 670

Bespreking. — *Sprekers:* **mevrouw Neyts-Uyttebroeck, de heren Drouart, Cools, Picqué,** Minister-Voorzitter van de Executieve 670

— Van mevrouw Nagy aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «het gewestelijk Ontwikkelingsplan en het beheer van het Gewestplan» 676

Bespreking. — *Sprekers:* **mevrouw Nagy, de heer Simonet, mevrouw Carton de Wiart, de heer Picqué,** Minister-Voorzitter van de Executieve 676

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN 683

INTERPELLATIES:

— Van de heer Zenner aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, en aan de heer Grijp, Minister belast met Economie, betreffende «het knutselwerk van de Executieve inzake economie en tewerkstelling en het contrast tussen de recente verklaringen van de heer Picqué en die van de heer Spitaels over de stimuleringsinspanningen» 683

Toegevoegde interpellatie van de heer Smits, betreffende «het achterwege blijven van positieve preventieve maatregelen bij faillissementen ten gunste van Kleine en Middelgrote Ondernemingen en Bedrijven» 683

Toegevoegde bespreking. — *Sprekers:* **de heren Zenner, Smits, mevrouwen Jacobs, Huytebroeck, de heren André, de Marcken de Merken, de Patoul, Picqué,** Minister-Voorzitter van de Executieve, **Grijp,** Minister belast met Economie 683

MONDELINGE VRAGEN:

— Van de heer de Marcken de Merken aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de balans van de activiteit van de executieve voorgesteld in de brochure '1989-1992 drie jaar beslissingen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest' en meer in het bijzonder het gebrek aan verwijzing naar een maatregel op internationaal vlak» 699

— Van de heer Adriaens aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de toepassingsbesluiten van de ordonnantie betreffende het gebruik van pesticiden» 700

— Van mevrouw Nagy aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de overdracht van de beambten van de ANHL naar het BIM» 701

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance est ouverte à 14 h 30.*

De vergadering wordt geopend om 14 u. 30.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 mars 1993 *(après-midi)*.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 19 maart 1993 *(namiddag)* geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — Ont demandé d'excuser leur absence: MM. André, De Grave et De Berlangeer.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: de heren André, De Grave en De Berlangeer.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. MAINGAIN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA COOPERATION AVEC LA REGION WALLONNE ET LA COMMUNAUTE FLAMANDE»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER MAINGAIN TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE SAMENWERKING MET HET WAALS GEWEST EN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Maingain pour développer son interpellation.

M. Maingain. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues. Ainsi les studios du boulevard de l'Empereur — vous me permettrez cette modeste ironie en entrée de jeu — ont conçu un scénario de réconciliation du couple Picqué-Spitaels, qui est à la fiction cinématographique ce que les communiqués à la batellerie sont à l'information.

De la même manière qu'on n'a jamais entendu un communiqué à la batellerie annoncer qu'un cours du fleuve était détourné et ne conduisait pas à la mer, il ne fallait pas s'attendre à autre chose qu'à la célébration, le moment venu, des retrouvailles de Guy Spitaels et de Charles Picqué.

Le caricaturiste-chroniqueur de cette saga du *Soir* ne s'est guère trompé puisque vous avez été autorisé, Monsieur le Ministre-Président, à enjamber le pont de Jambes, rebaptisé pour la circonstance le Pont des Soupirs, et à franchir les portes du bureau du Ministre-Président de la Région wallonne, dont on me dit qu'elles ont comme allégories, l'amour et l'abondance. J'ignore si c'est toujours le cas, mais elles étaient dues à l'initiative du prédécesseur de l'actuel Ministre-Président de la Région wallonne qui lui est plutôt austère.

Au-delà de l'aspect quelque peu mise en scène de l'ensemble de cet événement, je veux en retenir la signification politique et l'enjeu qu'il représente. Il ne s'agit pas d'un sujet de polémique loin de là. Le FDF estime qu'une des erreurs majeures de ceux qui ont opéré les choix institutionnels en cours a été de renoncer à la fusion Communauté française-Région wallonne. En effet, cela aurait permis aux francophones d'avoir un centre de gravité renforcé face à ce qu'il est convenu d'appeler l'Etat flamand. Nous pensons que l'initiative qui s'est fait jour — et qui va sans doute au-delà de ce qu'était le scénario initial tel que je voulais bien le présenter sous le mode humoristique — de la rencontre des deux Ministres-Présidents des deux Régions de langue française, comme le dit M. Spitaels dans sa présentation au *Soir*, a une portée politique qui aura, sans doute, des conséquences et des développements des plus importants, tant pour les Wallons que pour les Bruxellois.

En somme, dans ce débat essentiel entre francophones en vue d'organiser nos pouvoirs francophones pour qu'ils atteignent une pleine efficacité, la préoccupation sous-jacente touche plus qu'à l'affirmation de l'existence du seul lien culturel et linguistique entre Wallons et Bruxellois.

Il me semble effectivement que la première préoccupation est d'ordre économique. J'ai souvent pensé qu'un des arguments majeurs plaidant en faveur d'une fusion entre la Communauté française et la Région wallonne — nous savons maintenant que cette voie nous est provisoirement interdite — était de nature principalement économique. Il me paraît nécessaire pour les Wallons et les Bruxellois de faire en sorte que leurs politiques économiques soient complémentaires. J'en veux pour preuve une étude publiée, en 1991, dans la revue *Fédéralisme* — revue du centre d'étude du fédéralisme dans notre pays — par M. Henrotte, économiste de formation, chercheur universitaire et fonctionnaire au Conseil économique et social de la Région wallonne.

Dans cet article intitulé, de façon tout à fait révélatrice, «Villes — Régions — Communautés», M. Henrotte émettait des considérations qui me semblent importantes. En tant qu'économiste wallon, il plaidait lui-même pour la fusion entre Communauté et Région et donnait des arguments de nature économique: «Depuis la crise du financement des services publics, liée au ralentissement de la croissance et à l'inversion des rapports de force financiers entre le capital privé et les

Etats, les services marchands sont devenus le seul secteur créateur net d'emplois correctement rémunérés dans les pays occidentaux développés. Contrairement à une mythologie entretenue dans certains milieux wallons réactionnaires, ces activités motrices du développement économique se développent non dans la nature mais dans les villes et essentiellement dans des villes d'une certaine importance.»

Dans ce même article, l'auteur analysait l'importance des secteurs tertiaire et quaternaire dans les villes wallonnes et à Bruxelles. Il relevait notamment que, selon les études du Conseil économique et social de la Région wallonne, la complémentarité économique entre Bruxelles et la Wallonie était prouvée par différents faits. Il en citait d'ailleurs quelques-uns: la majorité des membres de l'Union wallonne des Entreprises ont leur siège et leur état-major à Bruxelles; la majorité des membres du bureau du Conseil économique et social de la Région wallonne ont leur activité professionnelle et leur bureau principal à Bruxelles, etc. Il évoquait aussi l'importance des échanges de population entre Bruxelles et la Wallonie dans les grandes universités francophones du pays, l'ULB et l'UCL. Il démontrait ainsi, par un ensemble d'exemples tirés de la réalité économique wallonne, qu'aucune rivalité ne pouvait exister entre Bruxelles et la Wallonie sur le plan économique, parce que Bruxelles apparaissait comme étant le pôle économique wallon premier pour ceux-là mêmes qui font la politique économique de la Wallonie.

Toutefois, il mettait aussi l'accent sur le drame de la Wallonie: dans les secteurs marchands, l'implantation régionale — en sous-traitance — des grandes entreprises est très faible. Il évoquait une étude menée par le Conseil économique et social de la Région wallonne, qui s'était basé — je ne prétends pas que cette référence soit de la plus grande rigueur scientifique, mais elle constitue en tout cas un bon indicateur — sur l'annuaire téléphonique — les pages jaunes — de toutes les zones de la région wallonne. A partir du relevé des entreprises mentionnées dans l'annuaire, il tentait de déterminer quelle était la part en Région wallonne des entreprises du secteur marchand dans les nouveaux domaines dits performants de notre activité économique, liés à la création intellectuelle — on pense évidemment au design, à la communication, etc.

Il faisait apparaître le terrible recul des grandes villes wallonnes par rapport à la moyenne de la Région bruxelloise. Je ne citerai pas tous les secteurs ainsi épinglés mais il s'avère que pour chacun d'entre eux, le rapport entre Bruxelles et la Wallonie était de l'ordre de 1 à 5. Bruxelles est donc le premier pôle économique wallon. Telles étaient les conclusions principales de l'étude réalisée par ce chercheur du Conseil économique et social de la Région wallonne. Monsieur le Ministre-Président, quand avec votre Collègue, M. Spitaels, vous vous préocoupez de trouver les politiques de complémentarité économique entre Bruxelles et la Wallonie, notamment quant à la localisation des entreprises et aux activités à répartir de part et d'autre, vous trouverez chez nous un intérêt et une envie de collaboration et non pas un esprit critique. Nous sommes totalement preneurs de nécessaire solidarité entre Bruxelles et la Wallonie. C'est bien en ces termes que le Ministre-Président de la Région wallonne a voulu l'invitation qu'il vous a lancée.

Nous espérons donc que vous étendrez cette première démarche à l'ensemble des partenaires économiques de Bruxelles et de la Wallonie. En préambule de mon intervention, j'ai fait remarquer que cette initiative politique me semblait avoir des relents propres à votre parti. Nous espérons également pouvoir dépasser cet aspect des choses et parvenir à l'affirmation de cet axe Wallonie-Bruxelles dans la réalité économique et sociale.

Il est vrai que, dans le même temps, mu par une sort de réflexe second, vous avez eu la volonté de créer le parallèle avec les autorités flamandes. Quoi de plus légitime, dans l'organisation fédérale d'un pays que de rechercher les équilibres entre l'ensemble des composantes dans l'esprit de loyauté fédérale dont on dit qu'il anime tous les partenaires de notre pays? Il faut cependant obtenir de ceux auxquels on tend la main — je suis partisan de cette démarche — qu'ils adoptent les comportements logiques que suppose la loyauté fédérale. Vous conviendrez cependant que les discours et déclarations récents de M. Van den Brande n'ont pas toujours fourni la preuve de sa volonté de loyauté fédérale. C'est le moins que l'on puisse dire. Autant je ne doute pas que vous-même et le Ministre-Président de la Région wallonne soyez mus par ce sentiment, autant j'éprouve, à l'égard du Ministre-Président de l'Etat flamand, plus qu'une crainte et qu'une inquiétude. La poursuite de cette volonté de dialogue que vous souhaitez initier exige que les autorités flamand posent des gestes préalables. Ces gestes préalables doivent contribuer à l'affirmation du climat de loyauté fédérale que chacun appelle de ses vœux. Je n'établirai pas ici le catalogue de toutes les mesures ressenties comme vexatoires à Bruxelles et dans la périphérie. Tel n'est pas l'objet essentiel de mon propos. Je crois cependant que les Bruxellois francophones comprendraient difficilement que les autorités de leur Région poursuivent un objectif de loyauté fédérale qui ne serait pas partagé par leurs partenaires.

Je serai heureux de vous entendre sur un point précis. Je crois qu'il vous appartient de demander aux autorités flamandes de mettre fin à un certain nombre de comportements qui vont à l'encontre du principe de loyauté fédérale et d'une saine conception de la participation des entités fédérées à un nouvel Etat fédéral dont tout le monde nous dit qu'il est la réalisation suprême et achevée de la réforme de l'Etat. Il y a là un point d'interrogation car jusqu'à présent, vos discours n'ont pas fait état d'exigence particulière sur ce plan. Cependant, si vous deviez en exprimer une, personne ici ne pourrait la considérer comme déplacée, exagérée, inopportune, que du contraire! Ce serait la preuve de ce que vous affirmez vous-même être la recherche d'un fédéralisme de coopération.

Voilà l'essentiel de mon propos. Nous allons suivre avec grand intérêt et avec une volonté de totale collaboration, l'initiative que vous avez prise avec votre collègue Ministre-Président de la Région wallonne. Nous nous inscrivons pleinement dans cette démarche, dès lors qu'elle n'a pas pour effet de se substituer à la Communauté française. Il semble bien d'ailleurs que cela ne soit pas le cas, contrairement à ce que laissent entendre certaines critiques formulées sur d'autres bancs de cette Assemblée. J'espère également que vis-à-vis du partenaire flamand potentiel, vous aurez la prudence de poser les exigences d'une preuve de sa volonté de collaboration et de loyauté fédérale.

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Galand. — Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je suis très heureux chaque fois que l'on aborde le thème de la coopération interrégionale. En décembre 1992, à cette même tribune, j'avais déjà interpellé le Ministre sur la nécessité de promouvoir et de renforcer la coopération interrégionale. J'avais débattu avec vous, monsieur le Ministre-Président, de l'importance de cette coopération dans un processus de fédéralisation. Cette coopération est dans la nature même d'une dynamique fédérale et pour conclure mon interpellation, j'avais cité le professeur Lejeune, en ces termes: «Le fédéralisme paraît promis à un bel avenir, encore faut-il être conscient que le fédéralisme est un état d'esprit avant d'être une formule institutionnelle. Sans comportement fédéraliste, il n'y a pas d'union fédérale durable.» Je crédite donc a

priori votre rencontre avec M. Spitaels de ce type de comportement.

Dans ce même esprit de coopération, j'avais insisté sur le fait que les courants fédéralistes, par opposition aux courants centralisateurs ou séparatistes, tendent à intégrer la complexité des relations sociales dans des structures institutionnelles qui respectent cette complexité avec ses dynamiques propres et ses interactions. Cela demande évidemment plus de réflexion, plus de travail et plus de sens des responsabilités, que les discours simplistes dont s'abreuvent les extrémistes, les démagogues et autres purificateurs de tous poils.

Dans une dynamique fédérale, il est temps également de sortir d'un esprit de marchandage et de répartition pour promouvoir un esprit et un cadre de coopération. Je le rappelle plus particulièrement à l'intention d'un certain nombre d'hommes politiques wallons, prêts à «manger de la Communauté française à tous les repas». Evidemment, le manque de culture peut rendre boulimique mais cela se soigne!

Je me réjouis également, Monsieur Maingain, que vous ayez orienté ce débat sur la dimension économique et que vous ayez plaidé en faveur d'une non rivalité entre Bruxelles et la Wallonie sur ce plan. J'espère que les responsables économiques de Wallonie et de Bruxelles en tireront les conséquences utiles pour l'avenir.

Pour ce qui concerne les suites de l'entrevue de Namur et en vue d'autres rencontres au niveau interrégional, je rappelle que pour nous, la logique d'un Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale veut que chaque Ministre défende les intérêts de l'ensemble de la Région et de l'ensemble de ses habitants.

Les Ministres francophones et néerlandophones doivent donc être des Ministres bruxellois. En cela, ils représentent la Région en tant que Région à part entière, avec ses spécificités propres, différentes de celles des autres Régions. Comme francophones ou néerlandophones, ils représentent aussi la spécificité bicommunautaire. Ils ont à faire de cette spécificité un atout, un plus pour notre Région dans l'Etat fédéral belge et dans l'Europe. Car c'est la diversité mise au service d'un projet commun qui est une richesse et non l'homogénéité mise au service d'un projet qui n'aurait plus rien de commun, puisque fait au nom des mêmes et non des uns et des autres.

Heureusement pour les deux autres Régions, elles ne sont pas non plus homogènes: la Wallonie est aussi composée d'une autre communauté, la communauté germanophone, et la Flandre comporte quant à elle une communauté de francophones. Faut-il rappeler que c'est dans la façon dont les majorités traitent les minorités qu'elles montrent si elles sont dignes d'être des majorités. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

C'est dans la façon dont une composante minoritaire s'implique de manière constructive qu'elle respecte sa différence.

Monsieur le Ministre-Président, je vous invite, ainsi que votre Exécutif, à ce que la double revendication qui porte la reconnaissance de la Région à part entière et le respect de ses caractères spécifiques, soit symbolisée dans la représentation de l'Exécutif régional quand il rencontre les autres exécutifs régionaux au sujet des compétences régionales.

C'est ainsi que Bruxelles peut jouer son rôle de trait d'union au sein de l'Etat fédéral. Il y a là l'expression d'un des services importants que notre Région peut rendre au cœur de l'Europe, et nous pouvons nous en réjouir.

A l'issue de votre rencontre avec M. Spitaels, vous avez souligné la nécessité de poursuivre ensemble une réflexion sur les relations interrégionales et vous souhaitez élargir cette réflexion à M. Van den Brande.

Le groupe Ecolo estime que les Parlements régionaux doivent aussi jouer leur rôle dans cette réflexion. Dans ces contacts interrégionaux, Bruxelles doit renforcer les rencontres des grands centres urbains belges et des villes européennes, car il y a un chantier d'avenir dans l'élaboration de nouvelles conceptions et de nouveaux projets de villes pour une nouvelle citoyenneté urbaine. Ce chantier se caractérise par la responsabilisation des habitants vis-à-vis d'un espace public citadin qui a ceci de caractéristique qu'il n'est à personne tout en étant à chaque citoyen de la cité. Cet espace est alors le triple symbole de la démocratie, de la collectivité urbaine et de l'individu dans le respect de son anonymat et, en même temps, de sa dimension sociale.

M. le Président. — Monsieur Galand, puis-je vous demander d'écourter votre intervention; en effet, vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

M. Galand. — J'insiste donc sur la nécessité d'un contrôle des Parlements régionaux et sur le rôle qu'ils doivent pouvoir jouer dans le cadre des coopérations interrégionales.

Je ferai une suggestion pour l'avenir: quand nos collègues des Parlements régionaux wallons et flamands seront des élus directs, nous pourrions proposer des rencontres entre les élus régionaux directs des trois composantes brabançonnes pour réfléchir et élaborer des propositions de coopération de proximité au centre du pays.

En conclusion, Ecolo appuie la coopération interrégionale comme dynamique fédérale, et il est évident qu'en préambule à ces contacts interrégionaux, les Droits de l'Homme doivent être respectés. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan Mevrouw Grouwels.

Mevrouw Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, in een gesprek tussen Gewesten moet men niet beginnen — ik richt mij in het bijzonder tot de heer Maingain — met het opleggen van voorwaarden. Dat is ook niet gebeurd in de dialoog die met het Waalse Gewest is aangegaan, hoewel daarvoor in het verleden toch enige redenen waren.

Er dient te worden benadrukt dat de CVP-fractie de door het Waalse gewest uitgestoken hand bijzonder waardeert. Daarbij wijs ik er echter op dat de Vlaamse regering eveneens haar wil heeft kenbaar gemaakt om zo snel mogelijk met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest onderhandelingen aan te knopen. Dit is gebeurd op een wijze, meer eigen aan de Vlaamse volksaard, t.t.z. minder spectaculair en mediatiek dan het Waalse Gewest.

Moet ik er nog aan herinneren dat de Vlaamse regering in het project «Vlaanderen — Europa 2000» dat een 14-tal dagen geleden verscheen, uitdrukkelijk het volgende heeft verklaard, en ik citeer: «Inzake de gewestelijke aangelegenheden zal de Vlaamse regering dringend werk maken van een samenwerkingsakkoord met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en daarbij letten op de interactie over de gewestgrenzen heen inzake vervoer, verkeer, mobiliteit, ruimtelijke ordening en huisvesting.» De gewestelijke materies lenen zich inderdaad bij uitstek tot overleg.

Franstalige vrienden, houdt er, misschien uit eigenbelang, rekening mee dat Brussel het zonder de andere Gewesten, inzonderheid Vlaanderen, nooit zal klaren. Denken wij hierbij nog maar aan de aan de nationale regering gevraagde inspanning van vijf tot tien miljard voor de nationale en Europese

roeping van Brussel die voor meer dan 60 procent door de Vlaamse belastingbetaler moet worden geleverd en aan het feit dat het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest hoe dan ook ingebed ligt in Vlaanderen. Over waterzuivering, de Ring, de nationale luchthaven enzovoort zal op de eerste plaats met het Vlaamse Gewest moeten worden gepraat. Bovendien vindt de Europese roeping van Brussel haar grondslag in het Belgische staatsverband, waar de Vlamingen de meerderheid vormen.

Als Vlaamse meerderheidspartij zal de CVP de samenwerking in die materies positief blijven benaderen en bevorderen, op voorwaarde dat de communautaire pacificatie in Brussel wordt gerespecteerd en dat er een evenwichtige belangstelling voor de andere gewesten wordt betoond. De specificiteit van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest vereist daarom dat in een gesprek met Minister-President Van den Brande en met de Minister-President van het Waalse Gewest rekening wordt gehouden met de volgens de Brusselwet bepaalde machtsdeling in Brussel.

De Voorzitter. — De heer Delathouwer heeft het woord.

De heer Delathouwer. — Mijnheer de Voorzitter, in tegenstelling tot de heer Maingain meen ik niet dat de Minister-President, wanneer hij een paar maanden geleden plots, maar toch niet onverwacht een twist in de media heeft uitgevochten omdat hij de buik vol had van een aantal problemen, een mediatieke — het staat u uiteraard vrij om hierover van mening te verschillen, mijnheer Maingain — opvoering heeft gebracht. Neen, mijns inziens ging het om een pleidooi recht uit het hart.

Wel moet ik toegeven dat hij zijn mond op een aantal punten heeft voorbijgepraat wanneer hij én het zuiden, én het noorden van het land heeft aangepakt. Daarop hebben wij ook gereageerd.

Ons standpunt was toen dat het — en daarmee sloten wij ons gedeeltelijk aan bij de uitspraken van de Minister-President — zo inderdaad niet verder kon en dat de Brusselaars voor zichzelf moesten opkomen. Wij gingen ook akkoord met de oproep van de Minister-President, om, meer nog dan vroeger, in Brussel zelf samen te werken.

Hij heeft deze oproep gedaan naar het zuiden en het noorden van het land. Ik kan niets anders zeggen dan dat onze groep hierover verheugd is. Wij hebben trouwens zelf, weliswaar niet in de Raad, maar op andere vlakken, met onze Franstalige socialistische vrienden een aantal initiatieven genomen. Uit de perscommentaren van de jongste twee dagen blijkt dat sommige commentatoren, vooral langs Franstalige kant, zouden hebben begrepen of willen begrijpen dat er een coalitie wordt gevormd tussen de twee Gewesten en dat wij samen naar het Vlaamse Gewest zullen stappen, indien er moet worden gepraat. Natuurlijk is dat niet zo. Aan hen die al jarenlang pleiten voor *une région à part entière* wil ik zeggen dat zij pleiten tegen hun eigen logica in. Ik heb er geen moeite mee dat het Hoofdstedelijk Gewest *une région capitale* is en dit in de twee betekenissen van het woord. Ook voor mij is dit gewest van kapitaal belang, eenvoudigweg omdat het het mijne is. Als ik hiet alleen sta voor 20 pct. Vlamingen — u zal natuurlijk zeggen dat het er maar 15 pct. zijn, maar laat mij maar even die 20 pct. benadrukken — en er zijn vier Maingains, dan wordt het natuurlijk een probleem. Gelukkig zijn er geen vier Maingains, maar zijn er ook nog anderen. Wij moeten samenwerken. Indien u zegt dat Brussel ook een gewest moet zijn zoals de andere en zelf de zaken moet kunnen beheersen waarvoor het bevoegd is, dan moet u niet pleiten voor het vormen van een coalitie met nog een andere partij, wanneer er met een ander gewest moet worden gepraat. Het lijdt geen twijfel dat Brussel voor het oplossen van bepaalde problemen eerder met Wallonië zal gaan praten en voor andere zaken eerder met Vlaanderen. Laten wij dit echter niet nog eens doorkruisen. Ik ben blij dat ik vandaag in een aantal Franstalige kranten en soort «rechtzetting» van de Minister-President van het Waals Gewest kan lezen waarin hij verklaart dat het inderdaad niet de bedoeling is een coalitie te vormen.

Ik sluit mij ook aan bij wat mevrouw Grouwels zojuist heeft gezegd. Ik heb ook de tekst «Vlaanderen — Europa 2002» gelezen. Deze tekst komt uit Vlaanderen, is niet een initiatief van de Vlaamse Raad, maar van de Vlaamse Executieve. Sommige mensen wachten nu op wat de heer Van den Brande zal antwoorden, maar ik moet niet wachten op zijn antwoord. Hij heeft zeer duidelijk samen met de andere Vlaamse Ministers verklaard dat hij met Brussel moet onderhandelen. Dat is een moreel engagement dat u zwart op wit in het document kan lezen. Mijnheer de Minister-President, ik verwacht van u dat u deze oproep beantwoordt en dat wat aan Waalse kant gebeurt, nu ook aan Vlaamse kant kan gebeuren.

M. Cornelissen. — Monsieur Delathouwer, lorsque M. Van den Brande se trouve en Tchéquie, ce qui me dérange c'est qu'il ne reconnaît que deux Régions alors que le pays en compte trois.

Je suis d'accord sur votre analyse à 95 p.c., mais je trouve que M. Van den Brande devrait connaître la structure du pays dans lequel il vit.

De heer Delathouwer. — Mijnheer Cornelissen, ik ben hier niet om op vragen in verband met de heer Van den Brande te antwoorden. Indien u een spelletje wil spelen zoals voorheen, dan moet u maar een aantal Ministers van de Executieve interpelleren. Ik sta hier niet om de heer Van den Brande ter verantwoording te roepen of vragen te stellen. Ik stel alleen vragen aan mijn Executieve en ik stel vast dat zij haar werk zeer goed doet. Indien u echt geïnteresseerd bent in de samenwerking tussen de twee gewesten, dan nodig ik u uit het document «Vlaanderen-Europa 2002» te lezen. Daar staat alles zeer duidelijk in. Mevrouw Grouwels, u mag niet zeggen dat het document niet mediatiek is, het was immers zeer duidelijk de bedoeling met dit document naar de media te gaan en het aan de publieke opinie voor te stellen. In die zin is het dus wel mediatiek. In elk geval blijkt daaruit dat de Vlamingen zeer duidelijk hebben gekozen om met het Brussels Gewest samen te werken. Het kan mij niet schelen wat een of andere Minister daarover zegt. De Executieve, met de Minister-President op kop, heeft zich geëngageerd. Indien hij het tegenovergestelde doet, dan betekent dit voor mij enkel dat hij ingaat tegen een tekst die hij zelf heeft voorgesteld. Meer kan ik daarover niet zeggen.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, ma réponse ne sera pas très longue eu égard à notre ordre du jour de cet après-midi et parce que ce qui a été dit à cette tribune rencontre, à quelques nuances près, les préoccupations qui ont présidé, pour ma part, à l'initiative prise en commun avec le Ministre-Président de la Région wallonne.

Que l'on me croie ou non, mon coup d'humeur du mois d'octobre était tout à fait sincère et n'avait en aucun cas fait l'objet de concertation préalable avec mon collègue wallon. Ce coup d'humeur résultait d'un constat que je faisais avec d'autant plus de tristesse en tant que francophone que

l'éloignement entre nos trois Régions conduisait à une absurdité en termes de gestion concertée de toute une série de matières. La chose était d'autant plus navrante pour moi qui suis francophone — je prie mes amis Flamands de bien vouloir m'excuser de dire que j'en étais d'autant plus touché — qu'il s'agissait d'une sorte d'indifférence manifestée par la Région wallonne. Toutefois l'indifférence manifestée par la Région flamande m'inquièterait tout autant.

Après une psychothérapie qui suit toujours les conflits de personnes, il a été acté avec plaisir que le Ministre-Président de la Région wallonne souhaitait s'entretenir avec le Ministre-Président de la Région bruxelloise. Il s'agit-là, il est vrai, d'une reconnaissance importante de l'existence d'une situation à laquelle il convenait de remédier. Le fait que M. Spitaels ait inscrit à l'ordre du jour de nos travaux un certain nombre de points, qui correspondaient d'ailleurs pleinement à ceux que je voulais évoquer, montre bien qu'en étant simplement pragmatique, il convient que nous discutions de certaines matières communes.

Je ne me suis pas présenté à cette réunion, ni M. Spitaels d'ailleurs, avec des diktats ou des ukases mais avec la volonté de défricher une série de problèmes qui vont empoisonner nos gestions exclusivement régionales dans les prochaines années.

Parmi les thèmes abordés figure celui du commerce extérieur car nous croyons qu'une concertation sur la manière d'approcher les marchés extérieurs est indispensable. M. Grijp n'a pas nié cet intérêt; il ne le niera pas si demain une collaboration de la même nature s'établit avec la Région flamande.

Un autre thème abordé portait sur la place de nos deux Régions dans la Communauté européenne, où, avec l'appui des Ministres flamands de l'Exécutif, nous revendiquons une place légitime au sein du comité des Régions, ce que certains auraient tendance à nous refuser. Mes propos ne visent pas M. Van den Brande à ce sujet.

Nous avons également abordé le problème de l'aménagement du territoire: comment ignorer que dans et autour de la Région bruxelloise s'opèrent toute une série de développements qui peuvent conduire à des gaspillages d'espace et à une absence d'économie d'échelle dans les investissements qui sont consentis par les uns et par les autres? Qui pourrait nier l'intérêt d'une telle discussion? A cet égard, on ne me reprochera pas de considérer que les limites de la Région bruxelloise, si elles sont le résultat d'un compromis que j'assume pleinement, ne correspondent pas vraiment au bassin socio-économique naturel du centre de la Belgique. C'est le moins que l'on en puisse dire. Il convient donc de parler tant avec les Wallons qu'avec les Flamands.

En matière de politique des transports, comment nier que toute la problématique RER concerne tant les Bruxellois que les Wallons et les Flamands?

En ce qui concerne la fonction publique, c'est à la demande du Ministre régional de la Fonction publique, mon collègue M. Chabert, que nous avons abordé les problèmes relatifs à la mobilité de nos fonctionnaires.

Quant à la recherche scientifique à finalité économique, une préoccupation avait été évoquée par M. Grijp concernant la nécessaire coordination de nos aides et de nos programmes relatifs à ce type de recherche.

Le tourisme est sans doute une matière qui concerne moins les Ministres régionaux mais qui entrera certainement en ligne de compte dans le cadre de nos nouveaux rapports dans l'éventualité où la Communauté française perdrait ses compétences. En effet, comment nier l'intérêt d'une promotion touristique commune lorsqu'il s'agit d'explorer les marchés extérieurs! Un des acquis de ces contacts serait la création d'une cellule commune de promotion touristique, dont je rêve d'ailleurs, qu'elle puisse exister aussi avec la Région flamande, et qui serait située à Bruxelles.

D'autres thèmes ont été abordés. Ainsi, on ne pourra pas passer longtemps sous silence la problématique des déchets et la nécessité d'accords avec la Région wallonne, spécialement concernée pour des raisons de morphologie.

Dans le droit fil de notre volonté d'un fédéralisme de coopération, il était intéressant de discuter, et nous avons décidé d'adresser ensemble à M. Van den Brande une invitation à s'associer à nos travaux. Pourquoi ensemble? Certains y verront évidemment une manière de faire reconnaître pleinement la Région bruxelloise par la Région flamande. Je ne ferai pas ce procès d'intention à M. Van den Brande car j'ai acté avec plaisir dans la brochure qui présente le programme de la Flandre qu'il était prêt à discuter avec nous. Je ne m'arrêterai pas davantage à ce qui peut susciter quelques humeurs de ma part ou chez certains d'entre vous, y compris peut-être chez des amis flamands de cette Assemblée. J'entends par là les silences et les mutismes de M. Van den Brande quand il s'agit de présenter à l'étranger la nouvelle structure de l'Etat fédéral. Passons! Il est des choses que le temps seul nous permet d'assimiler et d'accepter.

J'estime qu'il est important — et sur ce point j'insiste auprès des amis flamands de notre Assemblée — de ne pas nous présenter comme une sorte de front des francophones qui se reconstituerait à l'égard du partenaire flamand. Quel intérêt opérationnel aurait un tel front qui, inévitablement, ne pourrait pas conduire à une coopération effective et dynamique avec la Région flamande? Nous agirions dans ce cas pour le seul plaisir d'affronter la mauvaise humeur de M. Van den Brande, ce qui n'aurait aucun résultat tangible. Voyez combien il serait peu tactique et peu habile de prendre M. Spitaels par la main et de se présenter comme des francophones devant la Région flamande en proclamant que le front des francophones est reconstitué. Ce serait faire fi de l'originalité de la Région dont je préside l'Exécutif et qui n'est pas une Région francophone mais bien une Région à majorité francophone.

En agissant ainsi, nous nierions les intérêts mêmes de notre Région. En effet, on voit mal comment une coopération effective pourrait résulter d'une telle présentation des choses. Toutefois, il ne faut pas que l'on nous oublie le jour où les relations inter-fédérales s'ébauchent, ce que je n'apprécierais pas du tout. En réalité, j'ai toujours craint plusieurs scénarios pour la Région bruxelloise. Bien sûr, j'ai craint le scénario du *Rijksgebied*, comme la plupart d'entre nous, et je me suis donc toujours opposé à ce scénario. Mais j'ai aussi quelques inquiétudes à l'égard de la formule du coprotectorat exercé sur Bruxelles, scénario dans lequel les grands se parlent mais en neutralisant l'espace bruxellois auquel on reconnaît certes un statut, mais pas celui de Région à part entière.

Cette formule de coprotectorat ne me plaît pas non plus. Elle revient pratiquement à une forme de *Rijksgebied*.

Ce qui est intéressant dans le scénario que nous avons ébauché avec M. Spitaels, et peut-être demain avec la complicité de M. Van den Brande, c'est le fait que les trois Régions adultes institutionnellement se parlent.

Dans les contacts que nous pourrions avoir avec M. Spitaels et la Région flamande, dans un certain nombre de circonstances importantes ou dans des circonstances techniques, il ne me gênerait nullement d'être accompagné d'un Ministre flamand, ce qui attesterait notre volonté de démontrer l'originalité d'une Région bruxelloise qui se fonde sur un consensus et une volonté de pacification. Il ne s'agit pas de

reconstituer un front francophone contre la Région flamande, mais bien, très tactiquement, de prendre appui sur l'allié le plus accessible, compte tenu de l'histoire de la Belgique et de certaines déclarations récentes, pour faire reconnaître pleinement le statut de Région dans les négociations pour Bruxelles. Cela n'empêche pas la nécessité d'une discussion à trois et c'est vers ce but que nous devons tendre.

L'accueil positif que certains amis flamands ont manifesté à Bruxelles à l'égard de cette initiative est un encouragement qui doit nous amener, nous francophones bruxellois, à être toujours plus attentifs aux bonnes relations que nous devons avoir entre nous et au respect que nous devons manifester, en tant que majorité francophone, à l'égard des Flamands de Bruxelles. Ainsi donnerons-nous peut-être des leçons à ceux qui oublient cette règle du respect de la minorité par la majorité.

Je crois qu'il ne s'agira pas longtemps de laisser la discussion au niveau des Ministres-Présidents. Il s'agira au contraire de créer les conditions pour que les forces vives de nos trois Régions dialoguent, aussi bien au niveau institutionnel et politique, qu'au niveau économique, où cela se fait insuffisamment, ainsi qu'à tous les autres niveaux.

Il est souhaitable que nous amorçions une dynamique respectueuse de toutes les entités fédérales nouvelles.

M. Galand a raison lorsqu'il dit que le fédéralisme est aussi un état d'esprit. Celui-ci doit prévaloir ici, de même que dans les contacts que nous essayerons d'avoir. Il n'y a pas de fédéralisme de coopération, s'il est essentiellement fondé sur des textes et des verrous institutionnels ou des garanties constitutionnelles. En revanche, il y a fédéralisme de coopération lorsqu'une volonté dépasse les textes pour effectuer un travail en commun.

Je suis également d'accord avec M. Galand pour dire qu'à côté des coopérations formelles et plus «macro-institutionnelles» entre Régions, il y a lieu de chercher des complémentarités dans les réseaux de villes. Des concertations plus ponctuelles doivent avoir lieu sur la façon de réfléchir à l'avenir du territoire bruxellois en rapport avec son hinterland tant wallon que flamand. Cela ne reconstitue pas l'idée d'un grand Bruxelles, que personne ne s'en inquiète sur certains bancs, mais cela met en avant la nécessité de réfléchir aux aspects transfrontaliers de notre Région.

Il conviendra, dans les semaines à venir, d'être très attentifs à la réponse que M. Van den Brande nous adressera. L'invitation lui a été adressée de façon formelle. Il convenait d'agir ainsi pour ne pas laisser à la presse le soin d'être l'intermédiaire de notre invitation et il fallait créer cette dynamique médiatique pour bien démontrer notre volonté de mettre en place ce fédéralisme de coopération.

Soyons — tant les Francophones que les Flamands de cette Assemblée et de cet Exécutif — des relais vers la Région wallonne et la Communauté flamande pour créer les conditions de ce fédéralisme de coopération.

Je vous ai peut-être semblé quelque peu «œcuménique» dans ma manière d'agir pour éviter les débordements au sein de notre majorité. Aujourd'hui, je ne suis pas «œcuménique» mais pragmatique. Il n'y a pas d'avenir fédéral pour notre pays s'il n'y a pas cette volonté de coopération. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE M. SIMONET A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LES SUITES QUE COMPTE RESERVER L'EXECUTIF AUX PISTES ET SUGGESTIONS CONTENUES DANS LE DERNIER RAPPORT DU COMMISSARIAT ROYAL A LA POLITIQUE DES IMMIGRES»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER SIMONET AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE GEVOLGEN DIE DE EXECUTIEVE ZAL GEVEN AAN DE DENKPISTES EN SUGGESTIES DIE VOORGESTELD WORDEN IN HET JONGSTE RAPPORT VAN HET KONINKLIJK COMMISSARIAAT VOOR HET MIGRANTENBELEID»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Simonet pour développer son interpellation.

M. Simonet. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je remercie tout d'abord le Ministre-Président d'être ponctuel et fidèle à nos rendez-vous. En effet, chaque fois que Mme D'Hondt et M. Vinikas ont déposé un rapport, cela a permis à notre Assemblée d'avoir un échange d'idées sur le contenu de ce rapport.

J'entrerai d'emblée dans le vif du sujet, à savoir le rapport final du Commissariat royal à la politique des immigrés qui s'intitule «Desseins d'égalité». Je suppose qu'en choisissant leur titre, Mme D'Hondt et M. Vinikas ont eu le souci de préparer la voie au futur centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme appelé à succéder au Commissariat royal.

Plutôt que de ressasser ce qui pourrait être considéré par certains — n'est-ce pas, Monsieur Lemaire — comme un discours traditionnel en matière d'immigration, ...

M. Lemaire. — On verra cela!

M. Simonet. — ... je vais essayer de poser au Ministre-Président un certain nombre de questions précises, en relation directe avec les observations contenues dans le rapport final du Commissariat royal.

Je sais que vous avez lu ce rapport. Je suivrai les différents points dans leur ordre chronologique.

M. Rens. — Nous l'avons reçu ce matin.

M. Simonet. — C'est que vous ne vous êtes pas adressé à INBEL afin de l'obtenir plus tôt. Monsieur Rens, vous avez manqué de conscience politique, en tant qu'élu de la majorité! Ce rapport était accessible à tout citoyen, je vous rassure tout de suite.

Tout d'abord, Mme D'Hondt fait un certain nombre de constatations qui nous sont bien connues, mais il n'est pas inutile de les rappeler dans le contexte de cette interpellation.

La première est de dire qu'en dépit de l'arrêt de l'immigration, décidé en 1974, le Commissariat royal croit devoir relever

— à juste titre — un net regain de «l'immigration en provenance principalement des pays du tiers-monde». Mme D'Hondt ajoute — et c'est un problème que nous avons déjà évoqué ici —: «On note des soldes migratoires largement positifs pour les populations ressortissant d'Europe centrale et de l'Est».

Monsieur le Ministre-Président, vous avez vous-même souligné, à de multiples reprises, que cette immigration est-européenne qui déferlait vers la Belgique et vers la Région bruxelloise était probablement pour notre Région un des défis de cette fin de siècle.

Récemment, en réponse à une interpellation qui vous avait été adressée à cette tribune, vous avez d'ailleurs annoncé votre intention d'intensifier les mesures de dépistage à l'égard des travailleurs clandestins.

Mais, vous savez comme moi que, pour juguler les flux migratoires en provenance des anciennes démocraties populaires, il ne suffit pas de prendre des mesures sur le territoire de notre Région, en matière d'inspection sociale et de dépistage des clandestins. Il faut également prendre d'autres mesures, notamment en termes de contrôles aux frontières et de contrôles policiers.

Je souhaiterais donc savoir si la Région bruxelloise a fait valoir un certain nombre de revendications en matière de contrôles aux frontières, de dépistage et d'opérations policières ponctuelles au sein de la Conférence interministérielle de la politique des immigrés.

Deuxième constat de Mme D'Hondt, à propos duquel je souhaiterais que vous réagissiez en tant que Ministre-Président d'une Région comme la nôtre qui est, malgré tout, en voie de paupérisation puisqu'elle a vu ses rentrées fiscales à l'impôt des personnes physiques se réduire de façon constante: il s'agit des perspectives démographiques pour la Région bruxelloise contenues dans le rapport de Mme D'Hondt. D'après ces chiffres, le nombre de citoyens belges — Mme D'Hondt entend par ce terme non seulement les Belges de souche mais aussi ceux qui se sont vu octroyer généreusement la nationalité belge dans la foulée de l'aberrante loi Wathelet du 13 juin 1991 — devrait passer d'environ 696 000 unités en 1990 à 561 000 unités en 2010. Je vous cite les chiffres du rapport. Parallèlement, le nombre de ressortissants étrangers passerait, durant la même période — entre 1990 et 2010 — de 267 000 à 344 000, dont plus de 187 000 personnes provenant des pays du tiers-monde. C'est ainsi qu'à l'horizon 2010, on s'oriente vers une proportion de plus de 38 p.c. d'étrangers dans la population bruxelloise par rapport à environ 27,5 p.c. aujourd'hui.

Monsieur le Ministre-Président, j'imagine que votre cabinet ou vous-même vous êtes livré à une analyse des statistiques fournies par le Commissariat royal. Indépendamment des chiffres que je viens de citer, qui sont des données relativement objectives, vous aurez sans doute constaté que les jeunes étrangers de moins de 25 ans sont fortement surreprésentés dans la Région de Bruxelles-Capitale. C'est d'ailleurs une observation faite par Mme D'Hondt. Sans polémiquer, sans entrer dans des considérations démagogiques sur l'insécurité, sur la délinquance des immigrés, j'aimerais que vous nous fassiez part de vos réactions à l'égard de ces chiffres.

Face à une évolution démographique relativement inquiétante quant à la répartition entre population belge et population immigrée, notamment dans un contexte de paupérisation de notre Région, j'aimerais savoir si l'Exécutif envisage des solutions, des mesures à prendre pour préparer notre Ville-Région à l'échéance 2010.

Le troisième point que je souhaite aborder, Monsieur le Ministre-Président, est relativement bref et très technique. Le rapport de Mme D'Hondt révèle qu'à la suite d'une note d'orientation du Ministre de l'Intégration sociale, Mme Onkelinx, les moyens des Centres publics d'aide sociale concernés directement par l'accueil des réfugiés — les CPAS de la Région bruxelloise sont évidemment en première ligne — vont être augmentés. En d'autres termes, cette aide nationale à charge du budget de l'Intégration qui, de 1,5 milliard en 1991 est passée à 3 milliards en 1992, devrait être portée pour l'année 1993 à quelque 4 milliards. Si ces chiffres cités par Mme D'Hondt sont exacts, pouvez-vous nous dire quelle proportion de cette aide sera répartie en faveur des CPAS établis sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale? Je vous demande ici simplement une donnée technique.

Jusqu'à présent — et j'espère que cela réjouit M. Lemaire — vous voyez que je n'ai pas encore sombré dans le discours fascisant auquel il me croit habitué. Le quatrième point, d'ailleurs évoqué dans le rapport de Mme D'Hondt, concerne la problématique des danseuses et des pseudo-artistes de cabaret qui arrivent en Belgique pour grossir les rangs des réseaux de prostitution. Nous avons déjà eu l'occasion, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur Lemaire, d'évoquer cette question à cette tribune en tout bien tout honneur. Je sais combien vous êtes attentifs à cette problématique, en qualité de responsables politiques. Cette catégorie de personnes constitue une exception que certains, dont je suis, jugent abusive à l'arrêt de principe de l'immigration que j'ai rappelé tout à l'heure. Mme D'Hondt elle-même reconnaît que la réglementation en matière d'autorisations d'occupation et de permis de travail doit être adaptée. A lire le rapport du Commissariat royal, il semble que, tout au moins du côté flamand, dans l'attente de cette adaptation, la décision ait été prise par le Ministre compétent, votre homologue flamand en matière d'emploi, de ne plus délivrer de permis de travail dans ce cadre.

Ma question est extrêmement simple. Une mesure de ce type a-t-elle été mise en œuvre à Bruxelles, à savoir le refus d'octroi de permis de travail? Si elle ne l'a pas encore été, l'Exécutif ou le Ministre régional de l'Emploi envisage-t-il de la prendre?

Poursuivant la lecture du rapport de Mme D'Hondt, j'en arrive au chapitre VI. Je dois vous dire que les bras m'en tombent et une nouvelle fois j'aimerais connaître votre sentiment puisque — et ce n'est pas neuf — Mme le Commissaire royal réaffirme son attachement à une société pluriculturelle. Sur ce point j'ai déjà eu l'occasion de vous indiquer que le choix d'une société pluri- ou multiculturelle qui serait une sorte de mosaïque de populations n'était pas celui du PRL ni celui d'un certain nombre de vos amis socialistes — je songe notamment à l'ancien Premier Ministre français M. Rocard. J'ai indiqué précédemment à cette tribune que, selon les libéraux, les pratiques et les coutumes des ressortissants d'origine étrangère ne peuvent en aucun cas trouver à s'affirmer dans un Etat de droit tel que la Belgique si cela doit se faire au détriment ou à rebours d'une certain nombre de valeurs fondamentales de la société d'accueil. Je crois — et vous me le confirmerez sans doute — que vous partagez globalement cette analyse.

Alors, comment réagissez-vous à l'égard des propos de Mme D'Hondt qui s'interroge de façon faussement ingénue quant à savoir si le port du foulard, le refus de fréquenter les piscines mixtes et les cours d'éducation physique sont — et je la cite une nouvelle fois — le reflet d'une légitime diversité culturelle ou au contraire en contradiction avec les valeurs de la société d'accueil? Pour moi, la réponse est évidente, mais j'aimerais connaître votre sentiment à l'égard de cette analyse qu'a faite Mme D'Hondt de la légitime diversité culturelle.

En outre, Mme D'Hondt se réfère à la loi du 19 juillet 1974 qui, comme chacun le sait, est relative à la reconnaissance du culte islamique dans notre pays. A l'heure actuelle, il n'est pas exagéré de dire qu'on n'est nulle part quant à la reconnaissance d'un organe représentatif du temporel du culte avec tous les inconvénients — et vous les avez vécus en tant que bourgmestre de Saint-Gilles — que cela pose en matière de désignation des professeurs de religion islamique.

Pouvez-vous me dire si cette question a été évoquée au sein de la conférence interministérielle de la politique des immigrés et si des solutions définitives sont en voie d'être dégagées? Pour le moment, nous vivons sous l'empire d'un comité technique qui a été agréé par le ministre des cultes, je dirais faute (de mieux) de véritables solutions à l'organisation du temporel du culte musulman.

Septième point, Mme D'Hondt insiste sur la promotion de la participation sociale des immigrés. Elle énumère notamment deux propositions sur lesquelles mon parti vous a déjà dit, à plusieurs reprises ici, qu'il était en désaccord absolu, d'une part, avec l'accès à la fonction publique, d'autre part, avec l'octroi de droits politiques au niveau communal. J'aimerais que vous nous disiez quelle est, à l'égard de cette suggestion de Mme D'Hondt, votre position, Monsieur Picqué, même si j'imagine que le premier point, à savoir l'accès à la fonction publique, reçoit votre assentiment puisque la Région a d'ores et déjà ouvert l'accès aux emplois de la fonction publique aux ressortissants étrangers au mépris — et je le rappelle — du prescrit de l'article 6 de notre Constitution qui réserve l'accès à la fonction publique aux seuls Belges sans faire de distinction, contrairement à ce que veut nous faire croire le Ministre national de l'Intérieur, entre les emplois contractuels et les emplois statutaires.

Enfin, je voudrais mettre une petite touche positive dans cette appréciation que je porte à l'égard du rapport de Mme D'Hondt puisqu'à la page 57, chapitre 7, on trouve une phrase qui est frappée du sceau de la munificence à l'égard de nos concitoyens. Mme D'Hondt écrit qu'il est évident que l'on ne peut pas conférer aux allochtones — aux étrangers — plus de droits qu'aux autochtones. Je pense que vous partagez ce souci de ne pas voir octroyer plus de droits aux ressortissants d'origine étrangère qu'on en accorde aux citoyens belges.

J'en arrive, Monsieur le Ministre-Président, à un point qui a déjà été évoqué à cette tribune, entre autres par M. Drouart, qui a trait à l'utilisation des fonds régionaux censés promouvoir l'intégration et la cohabitation entre la population belge et les immigrés et notamment la subvention spéciale en vue de promouvoir l'intégration et la cohabitation entre les communautés à Bruxelles. Mme D'Hondt souligne — de façon paradoxale car cela ne correspond pas vraiment au fil conducteur de l'ensemble de son rapport — qu'une politique à l'égard des immigrés doit «également se pencher sur les frictions, les récriminations et les doléances de la population autochtone qui la côtoie ou qui cohabite avec elle». Avez-vous réellement l'impression que dans les communes bruxelloises qui ont pu bénéficier de fonds régionaux, les projets mis sur pied par la Région sont allés à la rencontre des préoccupations des craintes et des souhaits de nos concitoyens dans ces quartiers extrêmement défavorisés? Pour ma part, je crois que la réponse est relativement négative sur ce point.

Le bilan des projets régionaux, de l'utilisation de la subvention des fonds régionaux, est aujourd'hui quasiment inexistant et quand nous en connaissons certaines éléments — cela a été souligné par d'autres — c'est relativement dérisoire. Cela n'a pas empêché l'Exécutif de décider la reconduction pour 1993 d'une nouvelle subvention de quelque 150 millions, destinés à ces projets d'initiative locale.

Cependant, les reproches qu'on a pu, à de nombreuses reprises, adresser aux multiples projets financés par la Région, sont toujours vivaces: absence de coordination, saupoudrage, projets trop nombreux et mal ciblés, inefficacité corrélative des moyens financiers mis en œuvre et donc gaspillage de fonds, subsides souvent affectés en ordre principal à la rénumération des animateurs et aux frais de fonctionnement, etc.

M. Drouart. — C'est ce que M. Pivin fait à Koekelberg. Et pourtant, il est libéral!

M. Simonet. — Monsieur Drouart, le problème de l'accusation de vos petits amis Ecolo à Koekelberg sera réglé avec M. Pivin et je ne voudrais pas être à la place de votre conseiller communal lorsqu'il devra se confronter à M. Pivin.

M. Drouart. — C'est déjà fait!

M. Simonet. — Donc, il n'existe déjà plus! J'estime qu'avant de lancer des accusations de détournement de fonds — je sais que les Ecolo ont de temps en temps la faiblesse de lancer des accusations et de donner des leçons de morale à tout le monde —, vous devriez à l'avenir, vous, M. Simons et votre ami Hombergen faire preuve d'un peu plus de réserve. Cela fait partie de la convivialité qui doit régner dans le monde politique et de la pudeur que devraient apprendre des donneurs de leçons professionnels tels que les Ecolo.

Du reste, j'observe que Mme D'Hondt, dans son rapport final — c'est quelqu'un dont vous partagez les orientations, Monsieur Drouart —, observe ce qu'elle qualifie elle-même de glissement dans la politique régionale bruxelloise de subventionnement au projet d'intégration. Que dit-elle? Il y a peu de travail de rue et d'animation extérieure. Les dépenses relatives aux animations sont disporportionnées par rapport aux moyens mis à la disposition de l'initiation à la citoyenneté, ce que nous libéraux considérons comme essentiel, sont disproportionnés par rapport aux moyens affectés au logement et à la sensibilisation à la cohabitation.

Enfin, dernière critique que j'aimerais épingler dans le rapport de Mme D'Hondt — j'imagine que M. Picqué répondra de façon circonstanciée —, la coordination des projets qui, je le rappelle, n'était pas prévue dans la circulaire de l'Exécutif, a absorbé plus de 12,5 p.c. des budgets ce qui est évidemment énorme.

J'en termine, Monsieur le Président, par quelques questions en espérant ne pas avoir excédé mon temps de parole, questions flashes, suscitées par la perplexité qu'occasionne chez moi la lecture du rapport de Mme D'Hondt. Tout d'abord, à la page 73, Monsieur Drouart, Mme D'Hondt fait allusion à un groupe de travail consultatif composé aux trois quarts d'immigrés qui se penche actuellement sur les organisations d'immigrés et qui aurait été mis sur pied à l'initiative du «Ministre qui coordonne à Bruxelles la politique flamande des immigrés». Je voudrais savoir qui est ce Ministre et quel est ce groupe de travail dont j'ai entendu parler pour la première fois en lisant le rapport.

M. Drouart. — C'est M. Anciaux.

M. Simonet. — Je préférerais entendre la réponse du Ministre plutôt que la vôtre!

Par ailleurs, on peut lire, en page 79 du rapport, qu'une réglementation organise — nous allons entendre la réaction du constitutionnaliste Drouart! — à «Bruxelles flamand» des centres d'intégration régionaux. De quels centres s'agit-il?

Quel est leur statut et leur rôle? Qu'est-ce que c'est que cette référence un peu paradoxale à «Bruxelles flamand»?

Mme D'Hondt fait également état d'une formation spécifique intitulée «Côtoyer les immigrés», conçue pour les agents de sécurité travaillant dans le métro. Quel a été le coût de la formation? Sur quel budget a-t-elle été imputée?

Par ailleurs, un certain nombre de rencontres ont été organisées avec les policiers communaux en vue d'optimaliser leurs contacts avec le monde associatif. Je voudrais savoir si l'on dispose déjà d'un bilan de ces contacts. En effet, les policiers sont souvent débordés, surchargés, démotivés, et on ne leur a apporté aucune solution concrète en cas de confrontation directe avec les jeunes issus de l'immigration, comme il en survient encore parfois dans certains quartiers de la ville. J'estime — j'aimerais avoir le sentiment à la fois du Ministre-Président et du municipaliste à ce sujet — qu'il faudrait d'abord mettre un terme au climat de frustration — j'imagine qu'on reviendra sur ce point lors de l'interpellation de Mme Neyts concernant les contrats de sécurité — et de découragement qui règne dans un certain nombre de nos commissariats, compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels sont actuellement confrontés les policiers et les communes bruxelloise.

Enfin, dans une interview qu'elle a accordée, à l'occasion du dépôt de son rapport, au journal *Le Soir*, Mme D'Hondt a eu des mots particulièrement durs à l'égard de la politique régionale en matière de logement. Dans son rapport, elle va encore plus loin: «Compte tenu de l'évolution démographique prévisible des populations immigrées à Bruxelles, il faudra accorder une attention particulière à la dimension des logements sociaux, de façon à ce qu'ils puissent rencontrer les besoins de ces mêmes populations». Je crois savoir que telle est la politique qui a été esquissée par le Ministre régional du Logement. Avez-vous, vous-même, l'intention de vous engager résolument, systématiquement, dans la voie initiée par Mme D'Hondt et qui, si je ne m'abuse, correspond aux vœux de M. le Ministre Gosuin?

Je vais en rester là, Monsieur le Président, j'aurais pu évoquer la question de l'utilisation du Fonds d'impulsion. Mme D'Hondt en parle abondamment mais dans un charabia à peine compréhensible, qui me fait douter de l'efficacité des recommandations qu'elle formule aux pages 225, 226 et 227 de son rapport. J'aurais également pu parler du Centre «Toxicotransit» ainsi que des contrats de sécurité.

Je terminerai par une question à laquelle vous n'aviez pas répondu lors de la dernière réunion parce qu'elle n'était pas contenue dans ma note d'interpellation. Vous savez comme moi que l'application de l'article 18*bis* de la loi Gol ne sera pas prolongée au-delà du mois de mai 1995. M. Tobback l'a expressément affirmé, à de multiples reprises et de manière tout à fait officielle. Je voudrais connaître votre sentiment — à la fois en tant que Ministre-Président et municipaliste — à l'égard de cette décision. N'avez-vous pas l'impression que, dans le cas d'un certain nombre de communes bruxelloises — je pense aux six actuellement concernées —, il serait malgré tout utile pour notre Région que cet article continue à être appliqué dans certains quartiers? *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Lemaire. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, à l'occasion de la publication de ce dernier rapport, j'émettrai quelques considérations d'un ordre différent de celles formulées par M. Simonet.

Je saluerai principalement l'interpellation fondamentale lancée le 1er mars 1989 lors de la création du Commissariat royal à l'Immigration. En fait, cette interpellation concrétisait une initiative qui correspondait à l'évolution d'une société en pleine mutation. Jusqu'alors, toutes les actions envisagées étaient principalement dues à la Fondation Roi Baudouin qui a incontestablement initié de nombreuses politiques en la matière. Le Ministre-Président pourrait d'ailleurs nous en parler. Il conviendrait également de mentionner l'action du couple royal en matière de sensibilisation à une politique de plus grande solidarité, de plus grande tolérance et d'ouverture. Je crois que les nombreux messages royaux et les initiatives de la Fondation Roi Baudouin ont permis la sensibilisation à l'ensemble de cette problématique d'évolution de la société. L'histoire retiendra certainement cet engagement.

J'aimerais également exprimer notre reconnaissance au «couple» D'Hondt-Vinikas.

M. Simonet. — Et à leurs enfants!

M. Lemaire. — Monsieur le Ministre-Président, vous devrez nous expliquer comment vous comptez résoudre le problème de la diminution de population en Belgique. En effet, je crains que vous ne portiez peut-être la responsabilité si cette diminution devait se poursuivre. J'espère que votre réponse rassurera M. Simonet.

A l'époque, on nous avait dit que Mme D'Hondt connaissait peu le problème. Les postiers d'Alost prétendaient qu'elle avait généralement de la suite dans les idées lorsqu'elle en possédait! Dans un premier temps, elle a elle-même avoué ses faiblesses à l'égard de la problématique de l'immigration. Petit à petit, les idées ont cependant fait leur apparition; elle les a exprimées avec détermination et avec un courage qui n'était pas dû uniquement au fait qu'elle arrivait en fin de carrière politique.

Elle fut très bien secondée par Bruno Vinikas auquel il nous plaît également de rendre hommage et dont on peut dire qu'il parût, quant à la forme, plus intellectuel et d'expression plus poétique que Mme D'Hondt, ce qui était certainement dû à sa multi-culturalité. Quant au fond, M. Vinikas put continuer à peser sur la décision tout comme il le fit avec qualité du temps de sa présidence de la Commission consultative des populations d'origine étrangère que Président Poullet, alors Ministre de la Communauté française, avait eu le mérite d'initier.

L'interpellateur de service, qui exploite son fonds de commerce, a eu garde de mentionner que le Commissariat a émis des propositions dont certaines ont été nettement concrétisées. Je ne referai pas le coup de l'énumération des mesures contenues dans le rapport, Monsieur Simonet, car je suis moins bien organisé que vous, je l'ai laissé sur mon banc. De plus, si je devais dire tout le bien que je pense de ce rapport, M. le Président serait obligé de me couper la parole! Cependant, on pourrait évoquer un certain nombre de mesures, dans des domaines différents — parfois fondamentaux — et concernant des matières qui vous tiennent à cœur! Je pense aux mariages de complaisance, aux sanctions à l'égard de clandestins, aux initiatives nouvelles concernant les demandes d'asile et aussi aux naturalisations — mais peut-être cela ne vous plaît-il pas tellement? —, à l'organisation de la milice en fonction d'accords bilatéraux avec certains pays, à l'accès à la fonction publique, à la sécurité sociale mais aussi aux allocations pour handicapés. Là encore, cela ne vous plaisait pas non plus, en tout cas pas en période électorale. Je citerai encore les revenus garantis pour personnes âgées — encore une mesure qui vous

paraît peut-être déplaisante — et la formation du personnel communal.

M. André. — Ne faites pas de procès d'intentions!

M. Lemaire. — Ce n'est pas un procès d'intentions. Je compare les convictions de formations politiques différentes.

M. Cools. — Vous déformez nos convictions? Cela fait partie de notre programme de relèvement du minimex.

M. Lemaire. — Je n'ai pas parlé du minimex mais de l'allocation pour handicapés.

Enfin, j'ajouterai à cette liste l'emploi et la formation professionnelle.

Le document traite également, Monsieur Simonet, de l'apport économique positif de la population d'origine étrangère. Il me paraissait important de le signaler et vous aurez certainement des remarques à formuler en la matière.

Pour être de bon compte, il faut également envisager les échecs incontestables de la politique telle qu'elle avait été initiée par le Commissariat royal. En effet, certaines choses n'ont pas marché et des problèmes structurels demeurent. A propos de l'enseignement, par exemple, il est question du retard considérable, dans l'enseignement, francophone en grande partie dû à des problèmes financiers.

Il y est également question d'échec en matière d'organisation du travail. C'est dommage et cette admonestation s'adresse d'ailleurs à toutes les classes de responsables, quels qu'ils soient. Le Commissariat dit que «sa recommandation à l'adresse des partenaires sociaux d'être attentifs à l'emploi des jeunes n'a pas été suivie dans l'accord interprofessionnel 1993-1994». Il évoque également l'égalité des chances pour les immigrés. Cela doit vous rendre malheureux, Monsieur Simonet, car je présume que vous êtes pour l'égalité des chances!

M. Simonet. — Qui interpellez-vous, Monsieur Lemaire? Le Ministre-Président ou moi-même?

M. Lemaire. — Les échecs sont donc également repris dans ce rapport du Commissariat royal.

Monsieur le Ministre-Président, M. Simonet a évoqué la représentation du culte islamique. Il est clair qu'en la matière, nous débouchons actuellement sur une impasse.

Il y a donc eu une part de succès et une part d'échecs comme dans toute action politique.

Par ailleurs, le Commissariat royal a également eu une influence considérable au niveau de la Région de Bruxelles. En effet, si, toujours à l'initiative du Président de cette Assemblée, nous avons constitué une Commission qui regroupe les différentes populations bruxelloises, c'est un peu dans la foulée de la sensibilisation exprimée par le Commissariat royal.

La Commission parlementaire que nous avons constituée présente un avantage par rapport au Commissariat royal. Les réflexions que nous y avons émises se traduiront dans des textes qui nous forceront à la décision. Je voudrais que nous puissions nous réjouir d'avoir pu montrer, notamment dans les premiers avis rendus par cette Commission et ayant trait au logement, à quel point nous sommes sensibles à tout ce qui peut améliorer la place de la population d'origine étrangère.

M. le Président. — Puis-je vous demander de bien vouloir abréger votre intervention, Monsieur Lemaire?

M. Lemaire. — Je conclus, Monsieur le Président.

D'une façon générale, nous avons été très honorés d'avoir pu, durant quelques années, bénéficier de l'action du Commissariat royal à l'immigration. Nous devons très nettement exprimer notre reconnaissance à ceux qui en ont été les animateurs.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je ne comptais pas monter à cette tribune pour amplifier ce qui est en fait un non-événement, puisque c'est de manière récurrente que M. Simonet s'est exprimé en vue de rappeler ses différentes positions au sujet de l'immigration. Cependant, ayant été directement interpellé et étant désireux de tenir un autre discours, il m'a semblé important de rappeler brièvement certains points.

Je voudrais au préalable relever le paradoxe suivant: il est quand même intéressant de constater que les libéraux, qui se sont largement opposés aux travaux du Commissariat royal à l'immigration, et les ont largement critiqués trouvent utile d'en faire état et d'utiliser les propos tenus par les Commissaires royaux dans une interpellation adressée au Ministre-Président. C'est d'autant plus paradoxal que les libéraux se sont associés au *Vlaams Blok* pour s'opposer à la création de ce centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Il était important de le rappeler à cette tribune.

M. Simonet. — Nous pouvons avoir un débat au sujet du Centre pour l'égalité des chances!

M. Drouart. — Je ne désire pas polémiquer avec vous, Monsieur Simonet.

Au nom de mon groupe, je voudrais, comme M. Lemaire, remercier et féliciter les Commissaires royaux, à la fois pour leur courage et leur travail. S'il fallait mettre en exergue un élément important de leur travail, ce serait, ainsi qu'eux-mêmes l'ont déclaré, le fait que les personnes issues de l'immigration sont maintenant reconnues comme un élément structurel. Celles-ci sont acceptées par une large frange de l'opinion publique en tant que citoyens qui vivent en Belgique et qui y resteront.

Dès lors, tous les discours tendant à faire croire que certains étrangers seront rapatriés ou expulsés sont désuets. Lorsqu'on voit la manière dont les jeunes Bruxellois vivent aujourd'hui la société bruxelloise dans leur classe, ces discours sont largement obsolètes et dépassés.

J'en viens à un autre point qui me paraît important et qui concerne plus directement l'Exécutif, car n'oublions pas que l'interpellation lui est adressée. L'Exécutif a pris un certain nombre de mesures, dont la création d'un Fonds à la cohabitation et à l'intégration.

Dans le cadre du débat qui a mal commencé, je ne tiens pas à intervenir par rapport à ce fonds. J'ai déjà abordé cette question et j'ai l'intention, dans un proche avenir, d'en rediscuter, soit en commission ou en séance publique.

Même si nous n'étions pas d'accord sur un certain nombre d'affectations, Monsieur le Ministre-Président, et sur des montants qui nous semblaient insuffisants, nous n'avons jamais critiqué le fait que l'Exécutif ait pris des mesures, même si elles nous semblaient parfois malheureuses ou inopportunes.

En revanche, je constate que là où il y a eu le plus de difficultés à mettre en application des politiques de cohabitation et d'intégration, c'est précisément dans un certain nombre de communes dont les bourgmestres sont de tendance libérale.

Ce problème a déjà été évoqué et il nous permet de mieux comprendre un certain nombre de commentaires tenus à cette tribune ou ailleurs.

(M. Demannez, Vice-Président, remplace M. Poullet au fauteuil présidentiel)

(De heer Demannez, Ondervoorzitter, vervangt de heer Poullet als Voorzitter)

Pour terminer, je m'adresserai directement au Ministre-Président.

Comme tous ceux qui s'intéressent à cette problématique, j'ai lu le rapport final des Commissaires royaux à la politique des immigrés et leurs conclusions me semblent devoir être relevées ici. Je les cite: «nous devons également être attentifs au quatrième pilier de notre concept d'intégration. Celui-ci se réalisera par l'octroi de droits de citoyenneté nouveaux quelles qu'en soient les modalités concrètes»... «Le débat politique sur cette question ne pourra plus être retardé longtemps; les directives européennes nous y obligeront d'ailleurs et la démocratie a besoin de s'appuyer sur des citoyens critiques et formés.»

De manière claire, le débat lancé ici est celui de la participation politique et des droits politiques. Monsieur le Ministre-Président, par votre fonction et par le crédit que celle-ci implique auprès de l'opinion publique, je pense que vous devez cesser d'être frileux à cet égard. La situation politique est telle que vous devez absolument déclarer vouloir des droits politiques beaucoup plus larges que vous ne le faites aujourd'hui. Derrière ce débat, c'est tout simplement celui de la démocratie qui est en jeu et je compte sur vous pour évoluer dans le sens avancé par les Commissaires royaux à la politique des immigrés. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord clarifier un point ayant trait à la qualité de nos travaux et m'adresser spécialement à M. Simonet.

Si M. Simonet souhaite qu'un débat de cette importance puisse se dérouler au mieux de l'intérêt intellectuel de nos échanges, je lui demanderai — mais il n'est pas le seul à poser des actes de cette nature — d'être un peu plus explicite dans sa demande d'interpellation. Il me semble en effet difficile qu'un texte de deux lignes permette de préparer des réponses sur tout. Toutefois, je vais tenter de le satisfaire!

M. Simonet. — Vous êtes trop bon!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — C'est parce que c'est vous, cher ami!

J'ai pris connaissance, avec intérêt, du rapport final du Commissariat.

Vous me demandez le jugement que je porte sur le bilan du Commissariat et, surtout, quelles pistes et suggestions nous entendons reprendre à notre compte.

Je voudrais tout d'abord souligner combien, en cette matière, il y a lieu d'être très précis, car je crois qu'il n'y a pas de suggestions à reprendre au crédit de l'un ou de l'autre pouvoir, qu'il soit local, régional, communautaire, national, voire international.

Nous avions convenu, à chaque niveau de pouvoir d'agir par le biais des compétences qui étaient les nôtres et en ce domaine, la Région et certaines communes ont mis en place des projets-pilotes bien avant le dépôt du premier rapport que nous avons évoqué. Même si des critiques peuvent être émises à l'égard du contenu de ce programme et si l'on peut considérer qu'il n'a pas eu la portée que nous espérions ou que vous espériez, il faut mettre au crédit de l'Exécutif, avec les nuances qui vous mettent à l'aise et qui ne me font pas apparaître triomphant à cette tribune, — tel n'est pas l'objectif — qu'il a été le premier a prendre, dès le début 1990, d'importantes initiatives dans ce domaine où les politiques gouvernementales faisaient totalement défaut. Ces initiatives furent prises avant même le rapport de la Fondation Roi Baudouin, excusez-moi, Monsieur Lemaire, Dieu sait que je suis toujours soucieux de protéger les intérêts de cette institution. Mais il est vrai que les contacts entre les personnes sont toujours enrichissants et que des réunions préparatoires nous ont parfois permis de préciser le concept et le contenu de nos actions.

La Région bruxelloise a vraiment été un précurseur; ce fait a été mis en valeur dans les rapports de M. Vinikas et de Mme D'Hondt.

En ce qui concerne la question relative à la démographie, pour ma part, je me méfie très fort des chiffres avancés. Je me rappelle que, dans les années 70, le Conseil économique régional du Brabant, dont M. Vinikas était responsable, prévoyait, pour l'époque actuelle, une proportion de 40 p.c. d'étrangers à Bruxelles. Les projections étaient donc très alarmistes. Ces prévisions ne se sont pas vérifiées dans les faits. Il faut également tenir compte de l'inévitable et même souhaitable passage à la nationalité belge d'un certain nombre de jeunes issus de l'immigration, à moins que ce ne soit mal perçu par l'un ou par l'autre. Le fait, pour certains jeunes issus de l'immigration, de choisir la citoyenneté belge est une excellente chose.

M. Simonet. — Quand ils la choisissent, aucun problème ne se pose, effectivement.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Il y aura beaucoup d'actes volontaires à côté des automatismes prévus par la loi. Méfions-nous donc de ces projections car elles dissimulent des réalités très mouvantes. Je ne suis pas sûr qu'elles se réaliseront. Il suffit de voir combien les taux de natalité sur lesquels on s'était basé dans les années 70 ne se sont pas vérifiés dans la population immigrée.

En ce qui concerne la proportion de l'aide aux CPAS bruxellois, je rappelle que ces aides portent sur une majoration du minimex de 50 à 60 p.c. pour un certain nombre de communes du pays, soit vingt en tout, dont six à Bruxelles. C'est également une majoration de l'aide dans un certain nombre de cas, comme par exemple quand il s'agit de mettre des jeunes en formation. Vous me demandez, Monsieur Simonet, ce que représentent les sommes ainsi accordées via ce nouveau régime par les communes. Je ne puis vous répondre de mémoire. L'évaluation est en cours. Je ne connais ces chiffres que pour deux ou trois communes seulement. Je puis vous transmettre ces informations lorsqu'elles seront disponibles. Cela dit, si cela peut mettre du beurre dans les épinards, les problèmes financiers liés aux CPAS concernés n'en sont pas pour autant réglés.

Sujet plus ludique, en tout cas vous l'avez présenté comme tel quand il s'agissait de mes relations privilégiées avec elles: les danseuses de cabaret. La situation est claire dans ce domaine: tous les permis ont été bloqués. Nous sommes dans

l'attente d'une concertation avec le national pour déterminer une stratégie globale en ce qui concerne la délivrance de ces permis de travail. Aucun permis de travail n'est donc actuellement délivré aux personnes travaillant dans les cabarets et autres lieux de ce genre.

Je partage votre avis sur la nécessaire intégration, selon les principes du Commissariat royal à l'immigration, dans la société d'accueil. Pour ma part, en ce qui concerne le refus de la mixité — et le port des foulards — vous savez bien ce que je vais vous répondre, monsieur Simonet! Sans doute cela vous rassure-t-il d'une certaine manière de me l'entendre répéter!

Je reste convaincu du principe selon lequel, pour citer un slogan que vous connaissez bien, on peut consacrer le droit à la différence mais on ne peut accepter la différence des droits. Ce principe fondamental doit nous guider et c'est en cela que j'ai une perspective assez intégratrice au sens de l'école républicaine, et l'on ne peut pas dire que je m'écarte d'un certain nombre de valeurs humanistes, alors que Mme Badinter reste ma référence pour l'analyse de ce phénomène du port du foulard dans les écoles.

Je voudrais attirer l'attention sur les moyens consacrés dans les dispositifs locaux, dans les associations subsidiées, à l'éducation interculturelle. Il est bon que certaines associations aient par exemple, mis sur pied des réunions parents-enfants-éducateurs pour évoquer de tels problèmes.

M. Simonet m'a également interrogé au sujet de l'enseignement du culte. Dans ce domaine, les choses ne se passent pas si mal puisque nous voilà débarassés de l'influence que j'avais jugée perverse et dangereuse de la grande Mosquée, et que les communes peuvent proposer des enseignants. A ma connaissance, ces propositions d'enseignement du culte islamique ne posent pas de problèmes dans la communauté islamique, en ce sens qu'on envoie pas de gens qui ne sont pas crédibles, tout en évitant, dans le même temps, l'agrément de la grande Mosquée dont on sait combien l'attitude favorisait peu les valeurs d'intégration qui sont défendues par une majorité d'entre nous. La concertation justice-enseignement qui est prévue devrait nous permettre d'y voir plus clair à l'avenir quant à la procédure d'agrément de ces professeurs de religion islamique.

Aujourd'hui, les communes ont toute liberté pour proposer certains noms.

Autre question de M. Simonet: a-t-on l'impression que les projets qui ont été soutenus se sont révélés capables de rencontrer les besoins? Je voudrais rappeler à M. Simonet que le PRL — je m'en réjouis — a voté les programmes de cohabitation dans les différents conseils communaux concernés, ce qui est une preuve que le PRL — et j'aurais déploré qu'il en soit autrement — était conscient qu'une action sur le terrain s'imposait et que des actions de partenariat avec le réseau associatif seraient utiles.

(M. Poullet, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Poullet, Voorzitter,
treedt opnieuw als Voorzitter op)

Je voudrais vous dire mon sentiment sur ces dispositifs. Tout d'abord, ils se sont améliorés au fil du temps et nous avons pu identifier des acteurs plus crédibles et plus opérationnels que d'autres. Ces dispositifs ont épongé une grande partie du malaise que l'on ressentait au contact d'un certain nombre de jeunes. Ces dispositifs ont donc été utiles mais ont-ils pu résorber tous les problèmes sur le terrain? Evidemment non. Je suppose que M. Simonet s'investit dans l'observation du terrain social et qu'il consacre chaque semaine plusieurs heures à visiter le réseau associatif, avec un souci d'observation des phénomènes sociologiques de quartier qui lui est propre.

S'il l'a fait, il sait qu'un certain nombre de jeunes ont adhéré à ces dispositifs, tandis que d'autres sont très réticents et posent les problèmes comportementaux que nous connaissons et que nous ne pouvons nier.

Si ces dispositifs ont permis d'apaiser certaines tensions, nous pouvons considérer que l'expérience est favorable, compte tenu du fait que les montants y affectés ne sont pas énormes en regard du budget national et vu l'importance de la problématique.

Au délà de l'animation dans les quartiers, les dispositifs en matière d'emploi-formation que nous avons initiés, dont certains dénoncent les limites ou l'inefficacité et dont d'autres vantent la qualité, ont redonné espoir à un certain nombre de jeunes qui dérivaient vers des comportements pouvant être nuisibles à l'image de l'immigration.

Je me base ici sur les observations que j'ai pu faire dans ma commune.

J'en arrive au problème de la formation publique. Nous savons que des emplois d'agents contractuels subventionnés sont accessibles aux non-Belges. Pour la fonction publique proprement dite, nous devons attendre le dépôt d'une proposition au niveau national, qui devrait s'imprégner des dispositions imposées par la CEE pour l'emploi de ressortissants de la CEE dans les services de la fonction publique, à l'exclusion de la puissance publique.

M. Anciaux a posé des actes dans le cadre des activités communautaires. Peut-être y a-t-il eu confusion sur le langage et les dénominations, mais il a agi en tant que membre de la Commission communautaire flamande. Si, à un moment donné, on a parlé de lui en tant que Secrétaire d'Etat, je dois rappeler qu'il ne dispose d'aucun budget pour réaliser des actions dans ce domaine. S'il a participé à des groupes de travail consultatifs et s'il a lancé des opérations d'intégration à partir de centres culturels flamands, ces initiatives appartiennent au domaine des activités culturelles et donc communautaires. Enfin, si la confusion sémantique est réelle, ce n'est pas avec des moyens émanant du budget régional qu'il a pu s'associer à des activités ou les initier.

Les rencontres avec les polices communales, monsieur Simonet, sont bien utiles. Dans le cadre des contrats de sécurité et parfois des dispositifs de cohabitation, ces rencontres ont permis aux policiers et à certains jeunes de mieux se connaître. Il est remarquable que nous ayons pu briser le processus de la solidarité négative, c'est-à-dire le fait que des jeunes ralliaient d'autres jeunes parce que leur lien était leur opposition à la police. Nous avons donc réussi à éviter cette solidarité négative qui s'exprimait entre jeunes vis-à-vis de la police.

Par ailleurs, la gendarmerie nous fait savoir qu'elle a constaté une diminution de 40 p.c. des incidents collectifs entre forces de l'ordre et jeunes immigrés à Bruxelles au cours de cette dernière année. Il ne s'agit donc pas d'une diminution des actes de délinquance individuelle. Il faut toutefois être très prudent avec ce genre de statistique, mais cette information est importante. Nous devons être d'autant plus prudents que la situation peut s'inverser dans la chaleur de l'été, ce que je ne souhaite pas, mais il est clair que pour le moment, le constat est plutôt positif.

Et, ce qui concerne la loi Gol sur la limitation des inscriptions, j'ai toujours dit que j'étais favorable au vote de cette disposition, mais je tiens tout de même à nuancer le plaisir qu'ont certains à dire que cette loi pourrait résoudre tous les problèmes. Il ne faut pas exagérer non plus. Je vous signale en tout cas que cette loi peut avoir des effets pervers dont se plaignent actuellement certaines communes. Je pense notamment à la commune d'Etterbeek où sont venus s'inscrire tous ceux qui ne pouvaient pas s'inscrire dans d'autres communes. Il faut donc être attentif à la manière dont ces dispositions sont appliquées.

Aujourd'hui, je considère que la situation est encore loin d'être stabilisée en termes de relations, de cohabitation et d'équilibre sociologique dans certains quartiers et certaines communes et, à titre personnel — nous verrons quelles seront les conclusions du débat qui résultera de l'évaluation de la loi et de ses implications au niveau national —, je reste partisan d'une limitation des inscriptions, dans des conditions à préciser évidemment.

M. Drouart prétend qu'il y a intérêt à abandonner un comportement frileux vis-à-vis de l'octroi des droits politiques. Je lui répondrai que lorsqu'il s'agit d'appliquer les dispositions du Traité de Maastricht, le problème ne se pose évidemment pas. Pour ce qui est des droits politiques octroyés à des ressortissants non-CEE, je pense que, tout en étant ouvert à la discussion, des objectifs tels que consacrer la démocratie sociale, la démocratie économique et la démocratie culturelle, ne sont pas encore atteints et je ne suis d'ailleurs pas sûr que la reconnaissance des droits politiques pourrait en encourager l'éclosion et la confirmation. Je veux dire par là qu'il faut poursuivre les efforts aux niveaux social, économique et culturel afin que cette cohabitation soit harmonieuse, mais que les conditions ne sont pas réunies pour entamer un débat sur la reconnaissance des droits politiques.

Vous ne partagez sans doute pas mon avis mais j'estime qu'il y a encore un travail énorme à accomplir en terme d'intégration socio-économique, socioculturelle, etc. Je ne pense pas que l'octroi des droits politiques résoudrait tous les problèmes auxquels seules l'action sur le terrain et l'action sociale peuvent remédier.

Je suis persuadé, par contre, qu'une telle suggestion — vis-à-vis de laquelle je suis très réservé sur le fond — aurait, de plus, l'effet pervers de déclencher un débat dont les démocrates ne sortiraient sans doute pas vainqueurs, compte tenu des tensions actuelles et de l'usage que certains pourraient faire d'une proposition de cette nature.

En conclusion, je ne suis ni exagérément critique vis-à-vis de l'action du Commissariat royal à l'immigration, ni dithyrambique pour reconnaître ses mérites. Je crois que l'utilité du Commissariat a été de nous pousser à la réflexion, à la définition d'un concept et à la réunion des acteurs institutionnels qui ne se parlaient pas. Pour nous, Bruxellois, il était donc intéressant qu'existe, à un moment donné, un lieu où cette discussion sur l'immigration et sur la stratégie à opérer dans ce domaine, puisse être menée. Sans le Commissariat royal à l'immigration, je pense en effet que nous n'aurions pas pu clarifier certains concepts, ni définir certains objectifs. J'ai souvent été irrité par le fait qu'à ses débuts, le Commissariat royal à l'immigration apparaissait comme un centre d'études et un donneur de leçons qui s'investissait peu dans l'analyse des problèmes sociaux, notamment, spécifiques à Bruxelles.

Toutefois, sans partager toutes les idées avancées par ce Commissariat, je crois qu'il était globalement utile qu'il soit constitué puisqu'il nous a poussé à définir, jusqu'à un point jamais atteint, ce qu'était l'immigration, le concept qui devait déterminer notre politique dans ce domaine et, il faut bien le dire, à dégager des fonds qui se sont ajoutés aux fonds accordés par la Région bruxelloise.

Cet effort de réflexion sur une matière sociétale que la classe politique belge avait abandonnée depuis trop longtemps, a donc été utile. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

ORDRES DU JOUR

Dépôt

MOTIES

Indiening

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de ces interpellations, deux ordres du jour ont été déposés.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellaties werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par M. Drouart est libellé comme suit:

«Le Conseil:

— ayant entendu l'interpellation de M. Simonet à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant "les suites que compte réserver l'Exécutif aux pistes et suggestions contenues dans le dernier rapport du Commissariat royal à la politique des immigrés" et la réponse du Ministre,

— félicite le Commissariat royal à la politique des immigrés pour la qualité du travail réalisé durant sa mission;

— se réjouit des acquis du travail de ce Commissariat en Région de Bruxelles-Capitale.»

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heer Drouart luidt als volgt:

«De Raad,

— gehoord de interpellatie van de heer Simonet tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende "de gevolgen die de Executieve zal geven aan de denkpistes en suggesties die voorgesteld worden in het jongste rapport van het Koninklijk Commissariaat voor het migrantenbeleid" en het antwoord van de Minister,

— feliciteert het Koninklijk Commissariaat voor het migrantenbeleid, voor het uitstekende werk dat het tijdens zijn opdracht heeft geleverd;

— verheugt zich over de resultaten van het werk van dit Commissariaat in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.»

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par Mme Willame-Boonen, M. De Coster, M. Cornelissen.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door Mevrouw Willame-Boonen, de heren De Coster en Cornelissen.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

INTERPELLATIE VAN MEVROUW NEYTS-UYTTEBROECK TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE VEILIGHEIDSCONTRACTEN MET ACHT BRUSSELSE GEMEENTEN»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DROUART, BETREFFENDE «DE VERPLICHTINGEN DIE DE GEMEENTEN MOETEN NAKOMEN IN HET KADER VAN DE VEILIGHEIDSCONTRACTEN»

Bespreking

INTERPELLATION DE MME NEYTS-UYTTEBROECK A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LES CONTRATS DE SECURITE CONCLUS AVEC HUIT COMMUNES BRUXELLOISES»

INTERPELLATION JOINTE DE M. DROUART, CONCERNANT «LES OBLIGATIONS A REMPLIR PAR LES COMMUNES DANS LE CADRE DES CONTRATS DE SECURITE»

Discussion

De Voorzitter. — Mevrouw Neyts-Uyttebroeck heeft het woord voor het ontwikkelen van haar interpellatie.

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de Minister-President, Dames en Heren, op 19 juni 1992 besliste de Ministerraad om in het kader van het urgentieprogramma voor een meer solidaire samenleving, in overleg met de Gewesten, veiligheidscontracten af te sluiten met vijf grote steden — Brussel, Antwerpen, Gent, Charleroi en Luik — en met de zeven zogenaamde risicogemeenten, namelijk Anderlecht, Elsene, Sint-Gillis, Sint-Jans-Molenbeek, Sint-Joost-ten-Node, Schaarbeek en Vorst.

Dit programma zou een dubbele doelstelling beogen: enerzijds de veiligheid van de burger waarborgen in de steden en in de grote gemeenten, anderzijds het vertrouwen van de burger in de overheid herstellen. De beschikbare kredieten zouden worden verdeeld op basis van voorgestelde projecten die in het globale veiligheidsbeleid van de stad of gemeente moeten worden geïntegreerd. Kenmerkend voor al deze contracten is dat ze de politiemensen van achter hun bureau willen halen om ze weer op straat te sturen.

Eind september 1992 werd met Brussel-stad en de zeven Brusselse gemeenten een veiligheidscontract afgesloten dat loopt tot 1996 en de kredieten werden vastgelegd voor 1993 en 1994. Het Ministerie van Binnenlandse Zaken stelt ruim 360 miljoen ter beschikking en het Brusselse Gewest bijna 200 miljoen. In totaal dus meer dan een half miljard, waarvan bijna 190 miljoen naar Brussel-stad gaat.

Er werd op dat moment voor de gemeenten van het Brusselse Gewest een nogal grootse aanwervingscampagne aangekondigd. 177 politieagenten en 172 hulpagenten en administratief burgerpersoneel zouden worden aangeworven. De functie van wijkagent zou, op financieel vlak althans, worden geherwaardeerd. De functie van «eilandwerker» — een wat vreemde vertaling voor het Franse woord *îlotier* — zou in het leven worden geroepen. Commissariaten zouden worden gerenoveerd met specifieke aandacht voor de ontvangstruimte en extra aandacht voor opleiding, slachtofferhulp, drugbestrijding en misdaadpreventie.

Aangezien deze acht gemeentelijke dossiers gecoördineerd worden door het Brussels Gewest, richt ik mij tot de Minister-President met de volgende vragen.

In september 1992 werden de krachtlijnen vastgelegd van de veiligheidscontracten. Zoveel maanden later moeten die contracten nog op een aantal punten worden ingevuld. Hoe worden die ondertekende protocols opgevolgd en hoever staat hun uitvoering eigenlijk? Hoever staat het met die bijkomende aanwervingen van personeel en de aanschaffing van nieuw materieel?

Waaraan is het te wijten dat de twee pijlers van het veiligheidsbeleid van het gewest met name de centrale dispatching en de Brusselse metropolitie, zo gebrekkig functioneren? Er blijken klachten te zijn over het feit dat het materiaal niet snel genoeg ter plaatse komt in de metro zelf. Mijnheer de Minister-President, bent u daarvan op de hoogte en zo ja, hebt u maatregelen getroffen om die twee pijlers beter te laten functioneren?

Tot slot wil ik nog volgende opmerking kwijt. Het ergste wat in deze aangelegenheid kan gebeuren, is dat de mensen via de media zouden moeten vernemen dat het bedrag van meer dan een half miljard niet tot resultaten leidt. Dat zou een meer repressief optreden voor gevolg kunnen hebben en daar zouden wij zeker niet gelukkig mee zijn. Het is dus zeer belangrijk dat de veiligheidscontracten goed worden opgevolgd.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour développer son interpellation jointe.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, en ce qui concerne les contrats de sécurité, je me permets de rappeler au Conseil que le 24 novembre 1992, à notre demande, le Ministre-Président a fait un large exposé en Commission des Affaires intérieures sur la répartition des moyens et les différents aspects des contrats de sécurité conclus entre trois parties: le Gouvernement fédéral (sous la responsabilité du Ministre de l'Intérieur), la Région de Bruxelles-Capitale et huit communes bruxelloises que Mme Neyts vient de citer.

Ces contrats de sécurité apportent des aides financières importantes aux communes, plus d'un demi-milliard, dont près de 200 millions sont pris en charge par le budget régional.

Dans le cadre de cette interpellation, j'interviendrai en quatre temps.

Dans un premier temps, je soulèverai le problème des obligations imposées par les pouvoirs subsidiants, c'est-à-dire entre autres la Région, par rapport aux communes. J'attire l'attention du Ministre-Président sur le fait qu'au départ, mon intervention s'inscrivait dans le cadre d'une question orale. Mon premier point en était plus spécifiquement le sujet.

Par mesure de précaution, j'ai pris également contact avec les services du Ministre-Président en vue de préciser d'autres points sur lesquels je compte intervenir.

En deuxième lieu et par rapport à ces contrats de sécurité, je voudrais intervenir sur ce qui me paraît une confusion des rôles par rapport à une dimension, d'une part, sociale et, d'autre part, sécuritaire.

En troisième lieu, je voudrais aborder d'une manière générale la logique sécuritaire défendue par ces contrats et peut-

être indirectement, involontairement, le climat d'insécurité qu'il peut engendrer auprès de l'opinion publique.

Je terminerai mon interpellation en envisageant l'incidence de ces contrats de sécurité sur la politique d'intégration.

Premièrement, je voudrais vous interroger, monsieur le Ministre-Président, sur les obligations imposées par la Région aux communes.

Comme je le disais, il y a peu, les aides financières de la Région sont importantes puisqu'elles s'élèvent à près de 200 millions. Dans ce contexte financier, il est donc tout à fait normal que les pouvoirs subsidiants, la Région et le Gouvernement fédéral, définissent des obligations à remplir par les communes.

Il faut reconnaître que l'application de ces obligations par certaines communes ont déjà, dans un cadre assez proche qui est celui des mesures sécuritaires prises par l'Exécutif régional en mai 1991, posé problème.

(M. Maison, Vice-Président, remplace M. Poullet au fauteuil présidentiel)

(De heer Maison, Ondervoorzitter, vervangt de heer Poullet als Voorzitter)

Souvenez-vous, vous aviez autorisé, par exemple, que des auxiliaires de police soient engagés par les communes. Ils devaient connaître la problématique de l'immigration, de l'intégration. Eh bien, certains d'entre eux étaient engagés comme cuisiniers dans un commissariat de police. Je pense qu'il n'y avait pas nécessairement un lien direct avec les objectifs définis par l'Exécutif régional.

Il est donc tout à fait normal que des obligations soient définies par le pouvoir subsidiant.

Ainsi, en page trois de l'exposé de novembre, le Ministre-Président définit l'obligation de mettre sur pied un conseil consultatif de prévention composé du bourgmestre, des échevins ayant les affaires sociales, la jeunesse, l'enseignement et l'aménagement du territoire dans leurs compétences ainsi que des conseillers communaux des différents groupes politiques représentés aux conseils. A ces mandataires politiques, d'autres partenaires étaient également joints.

Il apparaît dès aujourd'hui que certains Collèges seraient ou sont prêts à donner une interprétation personnelle de ces obligations.

Je peux par exemple citer ce qui est repris dans le contrat de la commune de Schaerbeek où l'on se contente de signifier qu'il n'y a pas d'opposition quant à la mise en place de ce Conseil et que cela fera l'objet d'une étude ultérieure. On sait ce qui peut advenir d'études ultérieures dans le chef du Collège échevinal de Schaerbeek par rapport à la mise en place de ce Conseil.

Dernièrement, la commune d'Anderlecht a carrément défini ce Conseil de la prévention de la délinquance en omettant toute participation des conseillers communaux de tous les groupes politiques et donc en n'y représentant que l'Exécutif, c'est-à-dire le Collège échevinal, ceci — est-il besoin de le dire? — en ne respectant pas les obligations définies par l'Exécutif. Il faut évidemment regretter une telle attitude car au-delà de toute polémique politicienne, lorsqu'on connaît l'importance de la problématique et la nécessité de rassembler le plus large consensus possible par rapport à des enjeux aussi importants et à des actions à mener en cette matière, cette attitude est inacceptable.

Mes questions sont précises, Monsieur le Ministre-Président, voilà deux cas concrets. D'autres communes risquent, dans les semaines à venir, de se trouver dans des circonstances comparables. Je cite le Conseil de la prévention et de la délinquance mais on peut s'attendre à ce que d'autres obligations ne soient pas respectées. Qu'en sera-t-il des communes qui ne respectent pas les obligations que vous avez définies? Accepterez-vous, dans ces circonstances, de financer ces contrats de sécurité? Je rappelle que l'aide porte sur plus de 200 millions. Ces questions étant importantes, nous serons d'autant plus attentifs à vos réponses.

Le deuxième débat que je voudrais soulever ici est sans doute d'ordre moins technique par rapport à des obligations peut-être plus philosophiques. Il règne à travers les contrats de sécurité et divers projets, une certaine confusion qui peut se développer dans le cadre de politiques, qui peuvent apparaître à un moment sociales et à un autre de type sécuritaire, et qui, pour l'opinion publique, peuvent présenter cette double lecture et surtout *in fine* ne pas atteindre leur objectif.

Prenons l'exemple de la toxicomanie. Une caractéristique commune à tous les contrats est la prise en compte de ce problème. Elle recouvre en fait des réalités bien différentes si l'on analyse les contrats de sécurité de la Région de Bruxelles-Capitale mais aussi de Liège, de Charleroi, voire des villes néerlandophones. A Bruxelles, avec le soutien de la Région, on envisage la création d'un centre de crise intercommunal pour le suivi des toxicomanes interpellés sur la voie publique.

Malgré le caractère louable de ce projet, on est en droit de se demander quelle réponse pourrait apporter un tel centre. En effet, il ne s'agira ni d'un centre d'hébergement d'urgence ni d'un lieu thérapeutique. Dès lors, dans la mesure où ceux qui y seront envoyés le seront à la suite d'une interpellation de type répressif — détention, usage ou vente de drogue —, il nous paraît difficilement possible d'assurer, dans un tel centre, une prise en charge sociale valable. Celle-ci se limitera sans doute, en ce qui concerne les toxicomanes avérés, à la communication des coordonnées de centres hospitaliers ou extra-hospitaliers susceptibles d'apporter une réponse aux problèmes spécifiques de la toxicomanie. Très souvent d'ailleurs, ces toxicomanes connaissent cette liste et ne pourront en faire grand usage étant donné les limites de l'action de ces différentes institutions et les listes d'attente. Quant au nouveau toxicomane ou toxicomane léger, on lui fournira sans doute immédiatement la liste des associations s'occupant, par exemple, de raccrochage scolaire, de sports, de loisirs et d'insertion socio-professionnelle. Toutefois, le centre intercommunal ne pourra assurer aucun suivi du jeune interpellé. Comme dans le cas du toxicomane avéré, il est évident qu'il ne suffit pas de donner une adresse à une personne en difficulté pour apporter une solution durable à son comportement de délinquant et ce, d'autant moins — j'en reviens au problème que j'ai évoqué il y a quelques instants — qu'elle aura été amenée dans ce centre à la suite d'une interpellation du type répressif. Comment atteindre cet objectif louable — apporter une aide sociale — au départ d'une dimension répressive? C'est une question importante.

On pourrait aussi se pencher davantage sur la problématique des agents de concertation, personnes qui circulent en civil dans les quartiers afin de rencontrer les problèmes sur le terrain et d'écouter les jeunes mais qui, en même temps, ont un bureau au commissariat de police et peuvent dès lors être considérés par ces mêmes jeunes — le terme ne doit pas être pris dans un sens péjoratif — comme étant des taupes.

M. le Président. — Il est temps de conclure, Monsieur Drouart.

M. Drouart. — Mon interpellation touche à sa fin, Monsieur le Président.

J'en arrive à la troisième problématique: la logique sécuritaire et le climat d'insécurité qu'elle peut engendrer. Le débat est le suivant, Monsieur le Ministre-Président: à force de parler d'insécurité et de définir des politiques de type sécuritaire, ne prend-on pas le risque d'amplifier le sentiment d'insécurité dans l'opinion publique? Ce sentiment peut alors inciter les élus à renforcer les politiques sécuritaires. Un exemple vous permettra de mieux me comprendre. Parmi les 200 millions destinés par la Région aux communes, 60 seront consacrés à l'amélioration de l'éclairage public. On peut comprendre le raisonnement intellectuel consistant à établir un lien entre ces deux éléments mais on pourra alors considérer que toute politique visant à améliorer l'espace public ferait partie de cette logique sécuritaire. C'est là que le bât blesse car à force de définir nombre de projets politiques — je pourrais aussi citer certaines mesures préventives de type social — comme étant des projets de type sécuritaire, on entre dans une spirale dangereuse et ce, d'autant plus que — vous le savez, Monsieur le Ministre-Président — c'est en jouant sur ces politiques sécuritaires que certains partis extrémistes trouvent leur électorat.

Le quatrième problème que je souhaite aborder est celui posé par les contrats de sécurité et les jeunes issus de l'immigration. Une analyse très intéressante, réalisée par un chercheur de l'ULB, M. Andréa Rea, pose une série de questions pertinentes sur l'évolution des fonds destinés à la politique d'intégration. Il explique que, ces fonds étaient, au départ — dans les années 70 —, de type communautaire, plutôt destinés à la formation de cadres intellectuels issus de l'immigration. Dans les années 80, les fonds prévus pour la cohabitation et l'intégration étaient plutôt affectés à l'exclusion sociale et à l'insertion socio-économique.

La troisième logique, qui me paraît particulièrement dangereuse, et du type sécuritaire. Souvenez-vous que, lorsque dans le cadre de la discussion budgétaire, j'avais déposé, à cette tribune, un amendement visant à indexer les fonds pour la cohabitation et l'intégration, vous m'aviez précisé que certaines dépenses ne faisaient plus partie des 150 millions anciennement inscrits dans lesdits fonds mais qu'elles étaient affectées aux contrats de sécurité. Le déplacement de ces fonds entre donc dans une logique qui permet peut-être à l'opinion publique d'assimiler facilement l'insécurité aux jeunes issus de l'immigration. Nous prenons donc un risque qui me paraît extrêmement dangererux.

Il va sans dire que certains débats ouverts dans le cadre de cette interpellation ne recevront pas de réponse. Quoi qu'il en soit, l'ensemble de ces questions doit attirer l'attention de tous les démocrates et les inciter à une très grande prudence vis-à-vis de ces contrats de sécurité. Puis-je, dès lors, monsieur le Ministre-Président, vous proposer de nous retrouver en commission dans quelques mois afin d'établir le bilan de ces contrats et de vérifier leur application au sein des différentes communes?

Je réitère mon invitation à la prudence et vous conseille d'établir la distinction entre les politiques de type social et celles de type sécuritaire. La même distinction doit être opérée entre les politiques de type sécuritaire et celles de type urbanistique, sinon toutes les mesures que nous prendrons dans cette matière ne rencontreront probablement pas les objectifs souhaités par tous. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, Mme Neyts a développé son interpellation en apportant beaucoup de nuances. Je partage largement les remarques et les questions qu'elle a formulées. Cette interpellation a, par ailleurs, le grand mérite de mettre sur la table le débat général et bien réel de la sécurité à Bruxelles.

Quelle que soit la formation politique à laquelle on appartient on ne peut, en effet, nier l'existence de problèmes de sécurité graves dans notre Région et dans chacune de ses communes, même s'ils ne se posent pas partout avec la même acuité. Tout à l'heure, le Ministre-Président nous a dit que selon certaines statistiques, les actes collectifs de conflits entre forces de l'ordre et bandes de jeunes étaient en régression. Nous devons tous nous en réjouir. Nous n'ignorons cependant pas que les statistiques globales d'insécurité dans d'autres secteurs reflètent plutôt une progression. Je pense notamment aux agressions, aux vols et aux cambriolages.

L'importance des contrats de sécurité ne doit pas être minimisée. Le chiffre d'un demi milliard a été cité. Ce montant est considérable et il ne constitue donc pas un emplâtre sur une jambe de bois. La vérité nous oblige cependant à mentionner que ces contrats ne règleront pas tous les problèmes de sécurité dans notre Région d'un coup de baguette magique. Le débat sur la sécurité est beaucoup plus vaste. Il concerne en partie les communes et dans une moindre mesure la Région, car la compétence légale de notre Région — si ce n'est au niveau budgétaire — est très réduite. Ce débat concerne aussi les Communautés, française et flamande, — je pense à la politique de protection de la jeunesse — et surtout, l'Etat national. Celui-ci est le principal responsable des problèmes de sécurité et des actions à mener dans ce secteur dans notre pays. Selon moi, il est positif que la politique de sécurité reste essentiellement — mais non exclusivement — une politique nationale car c'est à ce niveau seulement que peut se concevoir un ensemble de politiques.

Cela étant, j'en viens à présent au problème plus spécifique des contrats de quartier. Le premier regret qui peut être formulé en la matière est que ces contrats ne concernent qu'un nombre limité de nos communes, même si effectivement, les problèmes de sécurité sont plus importants dans certaines communes que dans d'autres. Selon moi, les 19 communes sont concernées dans leur ensemble. Prenons l'exemple de la ville d'Anvers, où des contrats de sécurité ont également été conclus. Il est évident que certains quartiers de cette ville connaissent des problèmes plus aigus que d'autres. Cependant, les contrats de sécurité portent sur l'ensemble de la ville.

Dès lors, dans le cas présent, on peut s'interroger sur le choix établi au nouveau des communes. A une exception près, ce choix me paraît judicieux. Cependant, je ne puis comprendre — et je ne suis pas le seul — qu'une commune comme Koekelberg n'ait pas été incluse dans les communes à risques, alors qu'elle connaît le même type de problèmes que Molenbeek, commune riveraine. Dans ce cas-là, le choix me paraît donc quelque peu arbitraire.

Je reconnais que les problèmes peuvent se présenter d'une manière différente dans des communes comme Uccle, Forest ou Ixelles. A partir du moment où certaines communes ne font pas l'objet d'un contrat de sécurité, on peut comprendre qu'une commune comme Uccle, par exemple, ne soit pas reprise. Mais le fait de procéder à un choix engendre un certain nombre de problèmes pratiques. En effet, dans le cadre des contrats de sécurité, on envisage d'accorder une prime de 7 500 francs par mois à chaque ilotier. C'est une somme non négligeable qui peut constituer un incitant financier réel. Mais

ce système risque de conduire à des situations fort curieuses. Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple de ma commune. Le quartier de la Bascule, qui se situe à Uccle, est un quartier commerçant où certains problèmes de délinquance peuvent se poser. Il y a nettement moins d'agressions à la chaussée de Vleurgat. L'îlotier qui a ce secteur en charge bénéficiera de la prime de 7 500 francs, en qui ne sera pas le cas de l'îlotier chargé de la surveillance du quartier commercial de l'autre côté de la rue. Prenons à présent l'autre limite de la commune: le quartier de Neerstalle, le quartier du Merlo où une bande a sévi encore tout récemment. La cité sociale, où se posent des problèmes se trouve sur le territoire d'Uccle. L'îlotier qui s'occupera de ce quartier n'obtiendra pas de prime. Mais l'îlotier de Forest, de l'autre côté de la rue, y aura droit. Selon moi, toute délimitation territoriale est arbitraire, notamment au niveau des contrats de sécurité, même si la nature et le contenu de ces contrats sont différents selon les communes. A mon avis, c'est l'ensemble des traitements des îlotiers de toute la Région qui devrait être revalorisé, quitte dans certaines communes — celles qui actuellement font l'objet des contrats de sécurité, plus Koekelberg — à prévoir des actions renforcées dans un certain nombre de domaines et selon les problèmes spécifiques qui s'y posent: achat de matériel, problèmes financiers à résoudre ou actions spécifiques à mener.

Par ailleurs, il faut être conscient du fait que le problème de la sécurité à Bruxelles est un problème global. Dès lors, classifier les communes en communes «à risques» et communes «non à risques» est parfois arbitraire. En effet, que se passe-t-il actuellement au niveau de la progression des cambriolages et des agressions? En fait, un certain nombre de bandes organisées bien connues dans les communes à risques — et donc surveillées — changent de territoire de chasse et vont commettre leurs méfaits dans les communes «non à risques» où elles ne sont pas connues. C'est donc l'ensemble des moyens de sécurité de l'ensemble de nos communes qui doit être renforcé.

Quant à la motivation de nos policiers, il convient, bien entendu, de revaloriser leur statut. Lors des débats relatifs au budget, je suis notamment intervenu quant à l'effort consenti par la Région pour octroyer des primes annuelles à l'ensemble des policiers de nos communes. Cependant, une revalorisation morale de la fonction de policier doit aussi être faite. En effet, toutes les communes bruxelloises, qu'elles soient ou non à risques, connaissent des difficultés de recrutement. En dehors de la problématique des contrats de quartier, il est difficile de trouver des candidats. Je répète donc qu'un effort doit être fait, non seulement au niveau financier, mais aussi au niveau de la revalorisation morale afin de rendre cette fonction plus attrayante et convaincre les jeunes de l'utilité de la mission sociale qui est celle d'un policier. Il est vrai que son image n'est pas la même en Belgique qu'au Royaume-Uni, par exemple. Un effort doit être accompli en ce sens.

(M. Poullet, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Poullet, Voorzitter, treedt opnieuw als Voorzitter op)

J'estime aussi qu'il faut être prudent lorsqu'on relate des incidents, et la presse a une responsabilité en la matière. Souvent, lorsqu'un incident oppose des policiers et des jeunes, ou des citoyens en général, on a tendance à donner tous les torts aux policiers. Si des fautes sont commises, elles doivent être sanctionnées, mais avant de faire un tapage médiatique, il faut qu'une enquête soit menée pour déterminer les responsabilités. Il ne faut pas donner une impression d'impunité aux délits commis par des jeunes ou aux rixes avec les forces de l'ordre dont ils sont à l'origine.

Il faut aussi, de manière impérative — la Région et les communes bruxelloises ne sont pas compétentes à cet égard — revoir notre droit et l'application de celui-ci. A ce sujet, je partage partiellement la philosophie des propositions du Ministre Wathelet en matière de révision de la législation sur la protection de la jeunesse. Il est dommage que le Gouvernement ne se soit pas engagé plus tôt dans cette voie. Il est grand temps de responsabiliser ceux qui ont commis des actes délictueux. Il est anormal que des jeunes de dix-sept ans, organisés en gangs de vols de voitures, par exemple, gangs dirigés par des adultes qui eux, n'interviennent pas sur le terrain, présentent leur carte d'identité attestant de leur minorité afin de ne pas être arrêtés. Il n'est pas normal qu'aucune sanction d'aucune sorte ne soit prise à leur égard. Aucune politique éducative ne peut être menée sans sanctions. Il convient de réfléchir à certaines solutions, comme celles de la majorité pénale, des travaux de week-end, de sanctions alternatives. Bien évidemment, une première infraction ne doit pas nécessairement mener à la prison.

La situation est comparable en milieu scolaire. On ne peut pas être extrêmement inquiet des événements qui se sont déroulés très récemment dans une école de Molenbeek. De tels faits ne sont pas nouveaux; ce qui est nouveau, ce sont les saccages collectifs.

Dans plusieurs écoles que je ne citerai pas ici, car je ne voudrais pas leur faire une publicité négative — vous les connaissez, Monsieur le Ministre-Président, et nous pourrions en discuter dans un autre cadre — des actes sont commis; des jeunes armés d'un couteau agressent d'autres condisciples. La direction de l'école souhaite prendre une sanction, à savoir le renvoi. Or, en vertu de l'obligation scolaire, elle ne peut renvoyer un jeune s'il n'est pas accepté dans une autre école. Même cette sanction n'est donc pas appliquée, à la suite de l'intervention d'avocats.

M. le Président. — Monsieur Cools, puis-je vous demander de conclure!

M. Cools. — J'en ai quasiment terminé, Monsieur le Président.

Une réflexion globale doit être menée en matière de sécurité et les contrats de sécurité ne sont qu'une partie de cette action.

M. Drouart a notamment parlé d'un conseil de prévention de la délinquance. Je ne suis pas contre la création d'un Conseil de ce type, mais il faut aussi souligner qu'il ne suffit pas de créer un organe pour résoudre les problèmes.

Ce sont d'abord les acteurs se trouvant sur le terrain — les services de protection de la jeunesse et les différents services sociaux concernés — qui peuvent, jour après jour, résoudre les problèmes directement. Ils ont d'ailleurs déjà très souvent une concertation entre eux.

Les nouveaux conseils qui seraient créés devraient plutôt servir à déterminer des axes de politique et à réaliser une coordination générale. Il faut aussi éviter la «réunionite» car, même aujourd'hui, un certain nombre d'initiatives régionales — théoriquement positives et intéressantes — provoquent une dispersion des efforts de nos polices.

En ce qui concerne les contrats de sécurité, je me suis interrogé au sujet d'un certain nombre d'initiatives qui ont parfois échoué à cause de problèmes techniques comme le dispatching central. Etant donné les initiatives qui sont prises

au niveau de notre Région, comme la police du métro par exemple, on peut se demander si les montants disponibles dans le cadre du semi milliard, dont nous avons parlé tout à l'heure, n'auraient pas dû servir d'abord au financement d'initiatives s'appliquant à l'ensemble des communes. Cela aurait évité également de devoir obtenir l'accord de chaque commune.

Monsieur le Président, voilà l'essentiel des préoccupations dont je voulais faire mention. Je vous remercie de votre attention.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer de Voorzitter, zoals mevrouw Neyts weet, heeft de Ministerraad op 19 juni 1992 zijn goedkeuring gehecht aan een plan met betrekking tot veiligheidscontracten en tevens bepaald dat 12 steden en gemeenten van het land van deze regeling konden gebruik maken. Tijdens de zitting van 24 september 1992 besloot de Executieve deel te nemen aan dit initiatief en maakte daarvoor financiële ruimte vrij voor de begrotingsjaren 1992 en 1993. De federale regering nam haar beslissing op 25 september 1992.

Met het oog op een efficiënte toepassing van de administratieve procedures heb ik twee vergaderingen gehouden met vertegenwoordigers van de acht betrokken gemeenten. Deze vergaderingen vonden plaats op 30 oktober en op 22 december 1992. Er namen ook vertegenwoordigers van de Minister van Binnenlandse Zaken, van de administratie van Binnenlandse Zaken en van de betrokken departementen van het Brusselse Gewest aan deel. Ik heb in dit verband op 24 december 1992 samen met de Minister van Binnenlandse Zaken tevens een omzendbrief gericht aan de burgemeesters en schepenen van de acht gemeenten die van de veiligheidscontracten gebruik mogen maken. Ik houd dit document ter beschikking van mevrouw Neyts.

De contracten werden op 15 december 1992 ondertekend door de Minister van Binnenlandse Zaken, door mijzelf, en door de burgemeester van elk van de acht gemeenten, nadat ze aan iedere gemeenteraad waren voorgelegd.

Elk contract bepaalt dat een evaluatiecommissie moet worden opgericht, samengesteld uit ten minste één vertegenwoordiger van alle betrokken partijen en dat de gemeente de commissieleden iedere medewerking verzekert, zodat deze haar taak zo goed mogelijk kan vervullen.

De evaluatiecommissie heeft haar taken enkele dagen geleden opgenomen en ze moet nog bepaalde gemeenten ontmoeten. U begrijpt dan ook dat ik moeilijk vandaag al een evaluatie kan geven van de resultaten die de veiligheidscontracten hebben opgeleverd.

Ik kan u wel mededelen dat het er naar uitziet dat de gemeenten goed zijn gestart met de verschillende procedures voor de aanwerving van personeel en voor het bekomen van bijkomende investeringen. Ik hoop dat ik u de komende weken een volledig beeld kan geven. Mag ik u erop wijzen dat de evaluatiecommissie in principe om de drie maanden vergadert?

Ten slotte hebt u het gehad over de slechte werking van wat u noemt de twee pijlers van het gewestelijk beleid inzake veiligheid, namelijk de Centrale Dispatching en de Intercommunale Brigade van Toezicht in de Metro, de IBTM. Ik wil daarbij toch opmerken dat het hier hoofdzakelijk gaat om initiatieven van de Conferentie der Burgemeesters die kan rekenen op de volle steun van de Executieve om te komen tot een grotere efficiëntie en nauwe samenwerking tussen de verschillende politiekorpsen. Voor zover ik weet vertonen de projecten voor de uitrusting van deze twee diensten geen tekortkomingen. Voor de uitrusting van de IBTM trekt het Gewest jaarlijks twee miljoen uit. De stad Brussel is belast met het afhandelen van de algemene procedure in verband met de Brigade. Deze procedures kennen een normaal verloop. Bovendien hebben het Ministerie van Binnenlandse Zaken en het Gewest aan de MIVB voor 1992 bedragen toegekend van respectievelijk 50 miljoen en 25 miljoen. Dit gebeurt in het kader van een samenwerkingsakkoord voor de uitbreiding van het radio- en telefoonnetwerk, zodat hulpdiensten en veiligheidsdiensten ook ondergronds kunnen werken. Dezelfde kredieten worden in 1993 toegekend. De installaties die het Ministerie van Binnenlandse Zaken aan de Centrale Dispatching heeft geleverd, moeten worden aangevuld door aanpassingswerken aan het bestaande radioverkeersnet in elke dispatchingzone. Plannen in die richting worden momenteel door de Conferentie der Burgemeesters uitgewerkt.

Mevrouw Neyts, mijn antwoord zal misschien niet helemaal voldoen, maar ik ben uiteraard bereid om de komende weken in de commissie een debat te houden op basis van de evaluatie waarover ik weldra zal beschikken.

J'en viens à présent aux précisions demandées par M. Drouart. Les contrats de sécurité prévoient en effet, parmi les obligations de la commune, la réalisation d'un Conseil consultatif de prévention. Lors de mon exposé devant la Commission des Affaires intérieures le 24 novembre 1992, j'ai effectivement évoqué cette obligation pour ces communes. J'avais précisé qu'un tel Conseil pourrait être ou serait présidé par le bourgmestre ou son remplaçant et serait composé des échevins ayant les affaires sociales, la jeunesse, l'enseignement et l'aménagement du territoire dans leurs attributions, des conseillers communaux des différents groupes politiques représentés au conseil, des représentants de la police communale, de la gendarmerie, du CPAS, des organisations sociales travaillant au sein de la commune, de groupes de jeunes et d'associations de parents. La composition de ce conseil tel que je l'ai mentionnée était directement extraite de la circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 30 janvier 1992 qui propose un modèle de règlement créant un Conseil consultatif communal. La circulaire du Ministre de l'Intérieur précise que le texte proposé en annexe n'est qu'un modèle de règlement et que la commune qui veut l'instaurer devra l'adapter aux circonstances locales.

Que l'on qualifie cet organe consultatif de Conseil ou de Commission n'a que peu d'importance. La circulaire du Ministre de l'Intérieur le baptise parfois de Commission et parfois de Conseil. L'important est que cet organe existe et qu'il fonctionne en vue d'une collaboration efficace de tous les acteurs sur le terrain. Même si, à titre personnel, j'estime qu'il est préférable d'associer tous les groupes politiques représentés au Conseil communal — ce que je plaiderais dans ma commune — je n'ai cependant pas l'intention d'intervenir quant à la composition de ces Conseils ou Commissions.

Je dois laisser à l'appréciation des Conseils communaux, dans le cadre du respect de l'autonomie communale, le soin de déterminer au mieux, et en fonction des circonstances locales, qui doit siéger dans ces commissions.

Notre Collègue, M. Drouart, faisait allusion à une délibération du Conseil communal d'Anderlecht que j'ai reçue; j'ai également reçu une plainte d'un conseiller communal de son groupe. Je lui répondrai par la voie administrative habituelle. Je peux comprendre qu'il soit très intéressé par ce qui se passe à Anderlecht. Si je fais part ici de mon avis personnel en disant clairement que ces conseils doivent être les plus réalistes possible et ne présenter aucune ambiguïté sur les politiques suivies, je me vois très mal jouer le gendarme dans chaque

commune quant à la composition de ces Conseils communaux. Je crois qu'il convient de persuader les Collèges et les bourgmestres d'associer un maximum d'acteurs socioculturels et institutionnels dans ces commissions.

En ce qui concerne les centres de crise pour toxicomanes, il ne s'agit pas seulement d'héberger des jeunes interpellés mais d'accueillir tous ceux qui se trouvent dans des dispositifs d'insertion, d'intégration, d'animation, etc. Il s'agit d'une situation transitoire car les jeunes sont très rapidement renvoyés vers les organes qui peuvent assurer les soins et dont les responsables sont associés au fonctionnement des centres de crise. Cela nous écarte donc de l'équation selon laquelle centre de toxicomanie signifie police. Les personnes qui s'y rendent ne sont pas uniquement celles qui ont été interpellées. Elles sont ultérieurement renvoyées vers les dispensateurs de soins; de plus, elles seront associées au fonctionnement du centre de crise.

Comme je l'ai promis en commission, une discussion a eu lieu à ce sujet. Je voudrais terminer en analysant la tendance sécuritaire.

Dans certains quartiers où nous relevons le défi de la ville Monsieur Drouart, ce ne sont pas tant la saleté, l'inconfort de certains logements et la densité des immigrés qui posent problème. A mon sens, le vrai problème est celui de l'insécurité, ce qui signifie bien que le débat sécuritaire porte sur la survie même de la qualité de la vie dans la ville, du moins dans certains quartiers, car il ne faut pas dramatiser.

L'éclairage public dont vous avez parlé est prévu dans les zones qui présentent un taux de délinquance élevé. Il ne s'agit pas de rouvrir la porte aux travaux subsidiés au moyen de la politique sécuritaire ou par la politique d'intégration.

J'ai déjà dit souvent, et je ne suis pas le seul à le dire, que la sécurité est un droit démocratique, un droit qui relève de la justice sociale, spécialement dans la ville. La sécurité est aussi la condition de la convivialité entre ceux qui font la vie dans la ville. Vous sachant sensible à cette problématique, je voudrais vous dire que la cohabitation est plus facile quand la peur et l'angoisse n'existent plus. Aussi, la sécurité, telle que nous la percevons ici, est aussi un instrument de régulation sociale et de convivialité dans la ville.

Je tiens à souligner qu'il n'y a pas eu de déplacement dans le budget en faveur de la sécurité et au détriment de la cohabitation.

Peut-être votre attention a-t-elle été attirée par le fait que l'on passait de 165 à 150 millions? Mais il s'agit là de 15 millions concernant les médiateurs sociaux qui sont maintenant repris dans les contrats de sécurité. La masse globale est donc restée inchangée.

A l'intention de M. Cools, je souligne que je suis conscient que les contrats de sécurité ne sont pas le coup de baguette magique qui permettra de régler le problème de l'insécurité. Mais pensez-vous que ce soit la sécurité, exclusivement la sécurité qui règlera le problème de l'insécurité?

Pourquoi l'effort porte-t-il sur certaines communes et pas sur d'autres? Vous considérez cela normal, mais vous vous interrogez. La raison est la suivante: pour obtenir un seuil significatif d'intervention, il faut aussi disposer d'un certain seuil de moyens accordés aux communes. Ce serait une erreur de nous disperser car alors, nous n'obtiendrions aucun seuil significatif de résultats en aucun endroit. Il est évidemment impossible de dégager 3 milliards, sans quoi Uccle aussi aurait eu droit à son contrat de sécurité, cela va de soi.

A ce sujet, je rappelle que M. Tobback avait rejeté Ixelles et Koekelberg mais qu'à ma demande expresse, la commune d'Ixelles a été repêchée parce que j'estimais que sa situation l'exigeait.

Vous avez évoqué le phénomène des bandes passant d'une commune à l'autre. Je n'y crois pas beaucoup. En revanche, je crois à l'exportation de comportements déviants individuels. Il ne m'est pas encore revenu, par exemple, que la commune d'Uccle et de Woluwe-Saint-Pierre soient confrontées au phénomène des bandes. Si l'on devait m'en aviser, cela ne me rassurerait guère.

M. Cools. — On ne peut nier l'existence de la bande de Forest!

M. Cornelissen. — Et la bande de Roodebeek existe bel et bien.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Il faut donc tenir compte de ce phénomène, même s'il ne concerne parfois que des parties marginales d'un territoire périphérique.

M. Cools a également émis toute une série de considérations concernant le recrutement des policiers. Il ne s'agissait plus à proprement parler d'une interpellation mais je souligne toutefois que je puis souscrire à la plupart desdites considérations.

Pour conclure, je suis d'accord sur le fait qu'il n'y a pas de politique d'éducation, ni de politique sociale, ni de culture d'entreprise publique, dans la police par exemple, s'il n'y a pas de mesures répressives. Je voudrais ici livrer un témoignage vivant, celui des travailleurs sociaux de Saint-Gilles et d'autres communes qui m'ont dit qu'ils ne sont pas partisans d'une politique répressive aveugle.

Mais tant que nous n'aurons pas pu rétablir un certain climat d'autorité, il est clair que ce que nous offrons aux jeunes en termes d'insertion socio-culturelle ou socio-professionnelle, n'aura aucune attraction. Il faut absolument que la régulation des comportements puisse se nourrir de deux éléments: une répression minimum dans certains cas et des politiques préventives et d'éducation. Aider ces dernières, c'est aussi garantir l'existence d'une autorité crédible.

Je termine par les peines de substitution auxquelles pensent certains. Elles doivent normalement être couvertes par la Communauté française. Méfions-nous dès lors d'un discours courant, consistant à faire supporter par la Région bruxelloise les charges et les frais de ces peines de substitution.

Comment peut-on nier qu'un débat sur la sécurité à Bruxelles ne renvoie pas à un certain malaise dans les stratégies et quant aux moyens dont disposent les Communautés à Bruxelles? *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

INTERPELLATION DE MME NAGY A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ET LA GESTION DU PLAN DE SECTEUR»

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW NAGY AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «HET GEWESTELIJK ONTWIKKELINGSPLAN EN HET BEHEER VAN HET GEWESTPLAN»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour développer son interpellation.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, l'Exécutif est en train de préparer le Plan régional de Développement en application de l'ordonnance du 29 août 1991.

Permettez-moi de faire un rappel qui me semble utile pour comprendre l'évolution de la majorité dans le domaine qui nous intéresse aujourd'hui. La déclaration de l'Exécutif de 1989 prévoyait, à la différence du Plan du secteur, que le Plan régional de Développement ne serait pas un plan contraignant, mais bien un plan indicatif des axes de développement voulus par l'Exécutif. Or, le PRD comporte bien des dispositions réglementaires obligatoires en matière d'affectation du sol.

En clair, cela veut dire qu'il détermine des zones où l'on pourra ou non développer des bureaux ou des hôtels, au détriment des fonctions faibles que sont le logement et l'industrie. Cela a comme conséquence que le Plan de secteur et les PPAS qui ne seraient pas conformes au nouveau PRD devront être modifiés.

Ce changement important avait déjà suscité les craintes d'Ecolo et de nombreux autres intervenants, comités de quartier, associations d'urbanistes, lors des discussions à propos de l'ordonnance. Au vu de l'évolution de votre politique urbanistique, Monsieur le Ministre-Président, j'ai le sentiment que ces craintes seront confirmées.

Je m'explique: le PRD devra être accompagné de la liste des PPAS qui ne sont plus conformes; il serait étonnant de retrouver parmi cette liste des PPAS qui sont actuellement soumis à votre approbation et qui, d'après les éléments connus, sont déjà en contradiction avec les conclusions des diverses études qui servent de point de départ à l'avant-projet de PRD.

Je pense ici aux PPAS Souverain, Colonel Bourg, Sainte-Marie, qui vous sera prochainement soumis... S'agit-il de ce que les urbanistes bruxellois appellent des «coups partis», c'est-à-dire des décisions politiques qui ne doivent rien à la logique de la planification, mais qui sont plutôt des tentatives de régularisation de négociations avec les promoteurs et qui, dès lors, sont considérées comme des fatalités?

Les lignes directrices de l'avant-projet de plan ont déjà fait l'objet de présentations officieuses dans divers lieux dès la fin de l'année dernière alors que ni la Commission de l'Aménagement du territoire ni le Conseil n'ont été informés; j'espère en tout cas avoir contribué avec mon interpellation à une meilleure information du Conseil.

Il me semble important que le Ministre-Président précise quelles sont les lignes de force du plan qui est en élaboration actuellement.

La déclaration de l'Exécutif prévoyait, pour ce plan, neuf facettes, allant de la zone de protection accrue de l'habitat aux zones de reconquête de l'habitat, aux espaces où la priorité devait être donnée à la rénovation. D'autres facettes avaient trait aux entreprises ou au développement des zones administratives. Enfin, une dernière facette devait traiter de «l'ensemble du patrimoine culturel immobilier ou foncier pour lequel une protection particulière doit être accordée». Le tout devant être complété par le Plan de déplacements (pages 4 à 6 de la déclaration). Le Ministre maintient-il ce découpage?

Le PRD, ou ce que l'on peut savoir de l'avant-projet, est axé sur la réalisation de pôles de développement, dans une optique de monofonctionnalité autour des gares, où des centres administratifs sont proposés.

Outre que l'objectif de développement des zones administratives me semble une erreur, la période d'incertitude créée par l'étude et la mise à l'enquête du plan, risque d'être difficile à maîtriser puisque la Région ne dispose pratiquement ni d'orientation claire en matière foncière (voir l'ordonnance sur le logement moyen, votée l'année passée) ni d'instrument pour la réaliser.

J'ouvre ici une parenthèse pour rappeler que mon Collègue Debry et moi-même avons déposé une proposition d'ordonnance sur le droit de préemption qui devrait adoptée d'urgence dans le cas où l'Exécutif souhaiterait se doter d'un instrument de politique foncière.

Le Ministre avait annoncé la mise à l'enquête du plan pour le printemps. Lui plairait-il de me préciser quel est le stade d'élaboration du projet?

Quand ce plan sera-t-il soumis à l'enquête publique?

La réalisation du Plan régional de Développement a commencé sans que la Commission régionale de Développement n'ait encore été mise en place. Il s'agit là d'une faute grave, puisque l'ordonnance précise que cette Commission doit jouer un rôle important, en particulier en associant dans un débat «public» les diverses composantes de la société bruxelloise: entreprises, syndicats, comités d'habitants.

Tant que cette condition n'est pas respectée, Monsieur Picqué, votre entreprise risque de n'être qu'une source d'incertitude urbanistique et vous risquez de devenir la cible des demandes en sens divers, venant des communes ou du secteur immobilier.

Dans quel délai sera mise en place la Commission régionale de Développement qui doit, je cite l'article 9 de l'ordonnance organique: «rendre un avis motivé sur les projets de Plan régional de Développement?

Deux options sont possibles pour le PRD: ou bien il s'agit du renforcement du rôle régulateur du Plan de secteur, ou bien il s'agit d'une opération camouflée de détricotage. Et dans ce cadre, ce qui me préoccupe réellement est la gestion actuelle du Plan de secteur qui contredit la volonté exprimée par l'Exécutif dans sa déclaration de 1989: «Le Plan de secteur doit être conservé et ses dispositions mieux respectées.»

A ce sujet, il n'y a plus d'équivoque possible. Il ne s'agit pas de discours à la rhétorique sympathique, où l'on défend la mixité, les droits des habitants, le respect du logement et de l'activité industrielle. Ce sont des actes dont il s'agit et le bilan, à mon sens, est éclairant!

En effet, l'investissement immobilier à Bruxelles se fait dans deux secteurs clés, ceux de la production de bureaux et d'hôtels. Le pentagone, en particulier, est la proie du secteur hôtelier et la circulaire de l'Exécutif ne permet pas de maîtriser le secteur, ce qui provoque régulièrement des mises en garde des responsables économiques sur la surproduction de chambres de grand standing et sur la faiblesse des taux d'occupation; cela ne permet pas non plus de freiner la destruction de logements ou du patrimoine.

Qu'attend l'Exécutif pour prendre un arrêté pour définir clairement la notion d'hôtel à ne plus assimiler à du logement? *(Applaudissements.)*

Une pratique courante s'installe de plus en plus et concerne les PPAS. Selon le prescrit de l'ordonnance, ils doivent «préciser et compléter» le plan supérieur. Alors comment justifier des PPAS qui dérogent largement au Plan de secteur, à un point tel qu'aujourd'hui, c'est le gain escompté qui semble être la motivation essentielle pour en réaliser un?

Quelques exemples d'actualité me permettent d'illustrer mon propos: le PPAS de la rue du Trône et de la rue d'Idalie transforme un îlot mixte d'habitations et d'entreprises en un îlot de bureaux, d'hôtels et de logements; celui de la rue Colonel Bourg transforme une zone d'entreprises à caractère urbain en zone de bureaux.

Dans ce dernier cas d'ailleurs, l'échevin affirme devant son conseil communal qu'il agit sous la pression de la Région, des services de l'urbanisme et des travaux publics. A vous, Monsieur le Ministre-Président, de démentir éventuellement cette affirmation.

Comment le Ministre peut-il justifier l'approbation de PPA ou de PPAS dont l'objectif essentiel n'est pas de «préciser ou compléter» le plan de secteur, mais d'y déroger largement?

Enfin, depuis le 1er juillet 1992, la CRAT doit examiner les PPAS avant leur approbation. C'est de cette instance que l'on serait en droit d'attendre que les prescrits légaux soient respectés et, dès lors, que la pratique des changements importants des affectations par des PPAS soit stoppée. Il n'en est rien, au contraire, et c'est dangereux.

Le fonctionnement de la CRAT laisse supposer une dérive inquiétante: son fonctionnement est organisé de manière à contourner l'obligation de quorum. Des PPA ou PPAS qui dérogent au plan de secteur sont ainsi adoptés par sept (PPAS Sainte-Marie), voire quatre membres (PPAS rue du Trône-Idalie) alors qu'elle compte en principe 30 membres. Le Ministre trouve-t-il cette pratique compatible avec une gestion rigoureuse de la planification? C'est une situation transitoire qui dure depuis pratiquement un an. On n'a pas encore remplacé les membres qui ne siégeaient plus à la Commission.

Il faut savoir qu'aujourd'hui le fonctionnement d'un des chaînons importants de l'aménagement du territoire dans notre Région, est incompatible avec une bonne gestion.

Enfin, et à supposer que la volonté politique existe, l'Exécutif a-t-il voulu se donner les moyens de bien fonctionner? Le Ministre a-t-il réellement organisé le service chargé de la gestion du plan de secteur, de combien de membres le service de l'urbanisme dispose-t-il pour assurer le suivi des réunions des commissions de concertations qui se tiennent dans l'ensemble des 19 communes? Quel est le statut de ces agents? S'agit-il d'agents contractuels, d'agents statutaires? Avec quels moyens et de quelle manière sont organisées l'évaluation et la gestion du plan de secteur par l'Administration?

Les retards qui avaient provoqué, il y a un an ou deux, une réaction médiatique de M. Picqué, sont-ils résorbés? Peut-on dire que la situation est aujourd'hui meilleure qu'elle ne l'était lors de cette prise de position «événementielle» du Ministre-Président?

Un autre élément de destruction du logement et de manque de rigueur dans notre Région est l'application illégale de l'article 139 que vos services étudient depuis que je vous avais interrogé à ce sujet. Il prévoit une procédure spécifique pour les personnes de droit public qui introduisent une demande de permis ou de certificat d'urbanisme. L'Exécutif applique cette article de manière irrégulière en particulier dans le quartier Nord-Est soumis à dure épreuve par les représentations économiques et commerciales qui veulent s'installer près du rond-point Schumann.

Pourquoi l'arrêté d'application de l'article 139 de l'ordonnance organique entrée en vigueur depuis le 1er juillet 1992 n'est-il pas encore pris?

Le débat sur le PRD ne peut être dissocié de celui portant sur le plan de secteur. Dans le cas contraire, le PRD pourrait apparaître comme une entreprise à risque pour la sécurité urbanistique que doit garantir tout processus de planification urbaine bien comprise.

Il faut, je crois, rappeler que le plan de secteur a été demandé et obtenu par les comités des quartiers dans les années 70, pour obtenir la transparence des décisions et la sécurité juridique en matière d'affectation urbanistique.

Il a été un instrument de défense du logement et de l'industrie depuis son entrée en vigueur, même s'il n'a pas toujours été respecté. L'Exécutif ne s'est à aucun moment exprimé sur son intention de réaliser un nouveau plan régional d'affectation du sol, dès lors la réalisation du PRD qui pourrait modifier le plan de secteur risque de n'être qu'«une adaptation aux exigences nouvelles de développement du secteur immobilier», c'est-à-dire le détricotage de la sécurité juridique liée au respect du plan de secteur. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. Simonet.

M. Simonet. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je ne possède évidemment pas la connaissance technique pointue de Mme Nagy dans ce dossier. Par conséquent, je me limiterai à quelques considérations, car l'interpellation initiée par Mme Nagy me semble importante, et à dire quelques mots des axes prioritaires qui sont développés dans le cadre du Plan régional de développement, du moins de ce que l'on peut en savoir en fonction des réunions les plus récentes de février et mars.

Tout d'abord, nous estimons que les priorités du Plan régional de développement en font dans son ensemble un plan totalement irréaliste, compte tenu des contraintes budgétaires que nous connaissons aujourd'hui et que nous connaîtrons demain.

Parmi les priorités du Plan régional, nous en approuvons une qui est fort louable sur le plan des principes et de la démarche politique enrayer: l'appauvrissement de la ville étant donné la nécessité pour nous de bénéficier de recettes à l'impôt des personnes physiques, donc donner la priorité au retour à Bruxelles des ménages auxquels il faut trouver des emplois. Cette intention est louable et le Plan régional de développement qualifie cette orientation de politique volontariste voulue par la Région.

Toutefois, dans le contexte actuel, cette politique volontariste demeurera au niveau du vœu pieux, de l'utopie dès lors que manifestement, en tout cas de ce que nous pouvons connaître du Plan régional, on n'a pas pris en compte un

certain nombre d'éléments psychologiques et subjectifs, qui ont pour conséquence d'attirer, de fixer et de retenir des habitants qui soient d'ailleurs en outre des contribuables dans la Région de Bruxelles-Capitale. C'est évidemment toute la problématique de la sécurité, de l'environnement général, de la propreté, de la qualité de la vie, de la mobilité et des transports dans notre ville que les grands axes du Plan régional de développement nous paraissent par trop négliger, alors que ces éléments sont tout à fait déterminants dans le choix des habitants à revenus moyens ou élevés de venir ou non s'installer dans la ville.

La deuxième option fondamentale des concepteurs du Plan régional est une politique qualifiée une fois de plus de volontariste en matière d'emploi. Les documents dont je dispose me laissent quelque peu perplexe au niveau du lyrisme du discours puisqu'on se pose la question «de savoir si l'on accepte que Bruxelles soit ou non un bassin d'emplois». Mais de qui se moque-t-on alors que les faillites...

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — De quoi parle-t-on?

M. Simonet. — Du Plan régional de développement, Monsieur le Ministre-Président!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — C'est extraordinaire car en vous écoutant, vous semblez davantage informé que moi de certains documents qui circulent.

M. Simonet. — Mais je ne vous ferai pas l'injure de vous remettre un certain nombre de documents qui, par un vent favorable...

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Excusez-moi de vous interrompre. Je connais l'existence de ces documents. Néanmoins, nous tenons ici un débat, Monsieur le Président, qui renvoie à des objets que l'Exécutif n'a pas encore traités, à des politiques qu'il n'a pas encore définies et je vous mets en garde contre ce type de débat. Les questions de Mme Nagy portaient sur un certain nombre de considérations auxquelles il conviendrait peut-être de répondre aujourd'hui car les grandes intentions juridiques du PRD peuvent être évoquées maintenant. Mais, si nous en venons à parler du contenu du PRD, le débat n'aura aucun sens étant donné que nous n'en sommes qu'au stade des brouillons de travail et que des options précisées commencent seulement à se dessiner.

M. Simonet. — Je voudrais vous répondre par deux observations, Monsieur le Ministre-Président.

Tout d'abord, les considérations que je vais émettre ne concernent pas directement le Plan régional de développement mais ont trait à un constat en matière d'emploi et de chômage en Région bruxelloise. D'autres intervenants y reviendront certainement. Ces considérations peuvent même dépasser le contexte du débat sur le plan régional. Mais si vous voulez tenir ce discours à l'égard de notre Conseil, il ne fallait pas — je suis assez d'accord avec Mme Nagy sur ce point — que les documents préparatoires soient diffusés au-delà des groupes de travail, des administrations ou d'un certain nombre d'institutions publiques, pour être distribués à des interlocuteurs privés, alors que notre Conseil et ses commissions n'ont reçu, à ce stade, aucune information sur le Plan régional de développement. Je suis bien placé pour savoir que ces documents ont circulé. En effet, j'en ai moi-même eu connaissance par le biais d'un certain nombre d'opérateurs privés.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Ce qui se dit pour le moment est très important car les conditions de sérénité requises pour l'élaboration de notre Plan de développement régional ne sont plus réunies. Je trouve que c'est triste et bien dommage. Il importe peu de savoir à qui est imputable la responsabilité de la diffusion de certains documents.

M. Simonet. — Pas à nous, en tout cas.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — La question mérite en tout cas d'être posée car cela doit m'amener à verrouiller d'autant plus les informations relatives à ce Plan de développement régional. Si toute la scène de Bruxelles connait les intentions de l'Exécutif en matière de planification, cela pose problème.

M. André. — Cela laisse la porte ouverte à toutes les spéculations.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je connais assez le contenu des documents pour savoir que les investisseurs et les promoteurs éprouveront des difficultés à se positionner mais il n'empêche que cela reste un problème.

M. Simonet. — C'est la raison pour laquelle je ne comptais pas vous poser cette question. Toutefois, puisque vous m'avez interpellé en disant qu'il ne fallait pas divaguer sur des plans encore à l'état de projets ou sur des options non encore fixées par l'Exécutif, ce que je ne conteste pas, je voulais simplement vous indiquer que je partage le souci de Mme Nagy de voir notre Conseil informé prioritairement, par rapport à des opérateurs privés, d'un document essentiel pour le bon aménagement de notre ville.

J'en reviens à mes propos relatifs à cette politique volontariste en matière d'emploi. Accepte-t-on que Bruxelles soit ou non un bassin d'emploi? Le fait de poser cette question revient à se moquer du monde. En effet, je rappelle que les faillites et le chômage sont en augmentation constante dans notre Région. Or, nous avons l'impression — je profite de la présence du Ministre de l'Emploi et du Ministre de l'Economie pour le dire — que l'Exécutif reste particulièrement inactif face à ces problèmes.

Par ailleurs, je crois savoir, à partir des éléments que je connais en ce qui concerne les objectifs fixés à ce stade des débats préparatoires relatifs au plan, que ces objectifs sont, une nouvelle fois, tout à fait irréalistes. En effet, toujours dans le cadre de cette politique volontariste, il est question de créer 55 000 emplois supplémentaires. Ce n'est pas raisonnable. Rendre public ce genre d'initiative revient à jeter de la poudre aux yeux, ce qui n'est pas souhaitable étant donné le climat social dégradé qui règne dans notre Région.

Par ailleurs, poser comme une espèce de pétition de principe un chiffre de 12 000 emplois supplémentaires qui seraient induits par la Technopole et les services aux personnes est tout aussi irréaliste. Mme Nagy n'interpellait pas M. le Ministre Grijp mais ce dernier sait très bien qu'il faudrait trouver 100 hectares pour pouvoir implanter ces emplois supplémentaires, ce qui est impossible à l'heure actuelle. En effet, où trouver ces terrains?

J'ajoute que la politique volontariste annoncée en matière d'emploi semble essentiellement traduire une volonté dirigiste, «étatiste», peu adaptée à la situation économique et sociale qui caractérise les années nonante.

La manière dont on entend aborder le problème des navetteurs dans le cadre du PRD est tout aussi folklorique si l'on

tient compte de la carence actuelle de la ville en matière de transports publics. Il ne suffit pas de décréter une diminution du nombre des navetteurs utilisant leur voiture pour qu'elle se réalise. Je sais qu'il s'agit d'une volonté de l'Exécutif. En la matière, je ne crois pas aux prédictions créatrices qui devraient se substituer à une politique défaillante. Je reconnais que ce sont des projets. Néanmoins, si Mme Nagy initie une interpellation et que le Conseil l'inscrit à son ordre du jour, vous me permettrez d'intervenir et de poser un certain nombre de questions sur les données actuellement connues du Plan régional de développement. Sinon, quel est le rôle d'un Conseil régional?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Comment voulez-vous que nous entamions un débat sur des documents qui font encore l'objet d'une réflexion concertée des techniciens de l'Exécutif? Cela signifie que je serais amené à débattre maintenant avec vous d'un document que je n'ai pas encore approuvé. Il est vrai qu'il existe un certain nombre d'options majeures qui font actuellement l'objet de discussions. Je réitère néanmoins ma gêne d'être confronté à un tel débat qui sera obligatoirement dévalorisé par l'absence évidente d'échanges de vues. Je comprenais une partie des considérations émises par Mme Nagy sur la protection juridique. Mais, Monsieur le Président, dois-je rester impuissant et silencieux devant certaines critiques émises par M. Simonet?

M. le Président. — Je rappelle que lorsque Mme Nagy a introduit sa demande d'interpellation auprès du Bureau élargi, ce dernier lui a demandé de ne pas axer son interpellation sur le Plan régional de développement mais sur des considérations qui encadraient les éventuelles décisions futures. Mme Nagy a accepté de suivre ces consignes. Nous étions évidemment soucieux de ne pas entamer un débat sur un dossier sur lequel l'Exécutif ne s'est pas encore prononcé.

M. Simonet est libre de participer à un débat. Il appartient à l'Exécutif de ne pas lui répondre ou de lui faire savoir que, l'affaire n'étant pas encore réglée, il ne souhaite pas en débattre.

M. Simonet. — Je partage largement le sentiment exprimé par le Président. Si l'Exécutif estime ne pas devoir me répondre, il est libre de s'en abstenir. Il me paraît toutefois que je suis en droit de faire état de certaines informations qui circulent dans différents milieux. J'ajoute que je n'avais pas compris que l'objet de l'interpellation de Mme Nagy était limité et que la question du Plan régional de développement ne pouvait pas être évoquée. *Mea culpa* puisque je suis membre du Bureau élargi. J'ajoute enfin que l'Exécutif était représenté lors de la fixation de l'ordre des travaux et qu'aucune objection n'a été émise quant à une interpellation portant sur le Plan régional de développement.

Je poursuis mon intervention sur la politique des transports et la politique de mobilité. Le cas échéant, vous ne me répondrez pas. Il semble entrer dans les intentions des concepteurs d'établir une sorte de hiérarchie entre les voiries et de tenter de chasser la circulation vers les grands axes. A mon sens, la mobilité est un problème qui concerne tous les Bruxellois. Je souhaite poser une question qui va au-delà de la problématique du Plan régional: est-on certain que cette mesure contribuera à améliorer la fluidité du trafic? Ne risque-t-on pas, au contraire, de bloquer et de paralyser complètement la ville?

J'imagine d'ailleurs que ce sont ces considérations qui ont conduit les concepteurs du Plan régional à suggérer la pénalisation financière des utilisateurs de l'automobile. Puisque vous devez encore donner votre accord, je dois vous dire que les libéraux ne sont absolument pas de cet avis.

Des pistes ont été évoquées en matière de politique du logement. Des options, qui consisteraient à construire ou à rénover annuellement 20 000 logements d'ici l'an 2005, ou à mettre à disposition des entreprises 10 hectares par an, nous paraissent, elles aussi, tout à fait farfelues, compte tenu des moyens budgétaires actuels et futurs de la Région bruxelloise. J'ajoute une donnée de fait élémentaire que nous connaissons déjà actuellement: cette suggestion intervient à un moment où les enveloppes prévues pour ce type d'investissement sont sensiblement réduites au sein même de la Société de développement régional.

M. le Président. — Puis-je vous demander de conclure? Vous avez en effet déjà dépassé votre temps de parole de quatre minutes.

M. Simonet. — Je tiens également à souligner que le Plan régional de développement — et ce n'est pas démenti par les faits — semble sous-tendu par la volonté d'amplifier la politique en matière de logement social. Selon moi — M. Lemaire ne m'a d'ailleurs pas contredit en la matière lors de ma précédente interpellation —, les logements sociaux nouvellement construits sont, pour une partie d'entre eux, de grands appartements mis à la disposition de familles nombreuses, souvent — et ce n'est pas de la démagogie de ma part — d'origine immigrée et relativement désargentées. Dès lors, elles ne peuvent contribuer à l'enrichissement de la Ville et donc, à l'augmentation des ressources budgétaires de la Région.

M. Cornelissen. — Jusqu'à preuve du contraire, monsieur Simonet, le logement social n'est pas destiné à enrichir la Ville! Il s'adresse à une catégorie de citoyens...

M. Simonet. — Monsieur Cornelissen, mon intention n'est pas de mettre en cause ici la politique du logement social. Je voulais simplement signaler que les logements sociaux conçus pour les familles nombreuses sont généralement attribués à des familles issues de milieux étrangers et défavorisés. Mais peut-être le vice-président, administrateur délégué de la Société du Logement, me démentira-t-il en la matière.

M. Cornelissen. — Et à ceux qui sont prioritaires dans le secteur.

M. Simonet. — Le Ministre-Président a indiqué que nous n'étions pas au stade de la décision. Cependant, je voudrais savoir s'il ne serait pas plus logique de mener, parallèlement, une politique de promotion du logement moyen, à condition d'assurer une amélioration de la qualité de la vie à proximité.

Monsieur le Président, au-delà du discours volontariste qui ressort de la phase préparatoire du Plan régional de développement, un certain nombre de décisions que devrait induire ce plan, sont tributaires de la volonté d'institutions ou d'organes extérieurs à la Région. C'est le cas de la politique en matière d'autoroutes, des gares, des navetteurs, du RER.

Ne conviendrait-il pas, au préalable, mais j'imagine que cela sera fait dans le cadre des travaux ultérieurs, d'obtenir des assurances de ces décideurs extérieurs, plutôt que de mettre sur les rails un Plan régional de développement qui se révélerait aussitôt inapplicable ou en tout cas dépassé par les faits?

Enfin, et c'est ce que je disais en préambule de mon intervention, je suis convaincu qu'à son stade d'élaboration actuelle, en tout cas d'après ce que nous en connaissons, ce Plan régional se limite à une déclaration d'intentions sans contenu réaliste, et surtout dont la réalisation et la mise en œuvre vont se voir rapidement contrecarrées par les contrain-

tes budgétaires, ce qui risque de rendre ce futur plan difficilement applicable. *(Applaudissements sur les bancs libéraux.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Carton de Wiart.

Mme Carton de Wiart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, la déclaration de l'Exécutif prévoit la création d'un Plan régional de développement. En votant l'ordonnance du 29 août 1991 sur la planification et l'urbanisme, notre Conseil a donné à l'Exécutif les moyens de sa politique.

Moins de deux ans plus tard, il est difficile d'exiger la fin du processus d'élaboration du Plan régional de développement. Nous avons, en effet, prévu des procédures de consultation, d'enquêtes publiques et un délai de douze mois entre l'adoption du projet de plan par l'Exécutif et le plan définitif.

Par contre, nous pensons pouvoir souhaiter ardemment le début du processus officiel. Ce n'est un secret pour personne, une série d'études existent, la coordination est bien en place. Les grandes lignes ont déjà été présentées dans différents milieux, y compris lors des assemblées d'Inter-Environnement Bruxelles ou du BRAL. Cela fait les bonnes pages de la revue *Ville et Habitant* de mars 1993.

Nous avons donc l'impression que tout le monde est sur la ligne de départ... sauf l'Exécutif.

La Commission régionale de développement, prévue à l'article 9, devrait être mise en place puisqu'elle doit suivre l'évolution des études préalables à l'élaboration du plan. La «vieille» CRAT ne peut plus servir.

L'Exécutif doit élaborer le projet de Plan régional de développement prévu à l'article 18 de l'ordonnance. D'après l'ordonnance et la déclaration de l'Exécutif, ce projet de plan comporte plusieurs facettes. Il s'agit au moins, suivant l'article 17 de cette ordonnance, des objectifs et priorités requis par les besoins économiques, sociaux, culturels, de déplacement et d'environnement. Dans la déclaration, il est question du plan de déplacement qui doit compléter le PRD.

Alors, les déplacements sont-ils dans ou en dehors du Plan régional de développement? Voilà la question.

Oserais-je demander à l'Exécutif de ne pas jouer en son sein au petit jeu du chat et de la souris, au petit jeu de qui sort d'abord: le plan Iris ou le PRD, le PRD ou le plan Iris? Car, pendant ce temps-là, les spéculateurs emportent le fromage...

Que ce soit en matière de déplacements ou en matière d'aménagement, des options courageuses doivent être prises.

Si elles sont prises, vous savez, Monsieur le Ministre-Président, que vous pouvez compter sur la majorité. Il faut diminuer l'impact de la circulation automobile, avoir le courage de limiter le parking et dynamiser les transports publics, avoir le courage d'affirmer et de confirmer l'existence de logements le long des grands axes, du vrai logement, pas des hôtels.

Il faut contrôler le développement du secteur tertiaire et utiliser les charges d'urbanisme comme leviers pour rénover l'habitat et l'espace public des quartiers dégradés. Il faut affirmer clairement que les réserves foncières ne seront pas utilisées sans critères précis.

Il y a sans doute des endroits où le plan de secteur devra être modifié. La déclaration de l'Exécutif parle des «conditions des modulations admissibles au plan de secteur». La procédure est prévue par l'ordonnance. Tous les instruments sont là.

Il s'agit maintenant de connaître les objectifs et les priorités de l'Exécutif, en application de l'article 17 de l'ordonnance.

Le temps qui passe est favorable à la spéculation, encore que les surprises pourraient être grandes par le biais des charges d'urbanisme.

Faudra-t-il attendre, encore, une coordination détaillée entre le Plan régional de développement bruxellois et le Plan régional d'aménagement du territoire wallon?

La presse rapporte, de votre visite à notre Région-sœur, que ces plans seront coordonnés spécialement sur l'axe Bruxelles-Namur de façon à combattre «les délocalisations préjudiciables à Bruxelles», mais à conforter «les localisations économiques favorables à la Wallonie.» Si je peux traduire, cela voudrait dire: restriction du développement des lotissements-dortoirs dans le Brabant wallon et, pour Bruxelles, une diminution de la pression des bureaux en favorisant leur installation dans le Brabant wallon? Est-ce correctement traduit? Est-ce que cela doit entraîner un quelconque retard dans l'élaboration du Plan régional de développement bruxellois?

Le débat qui a été mené aujourd'hui dans le cadre de cette interpellation montre à suffisance qu'il est temps de décider. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je ne dirai pas ici le malaise qui est le mien face à un certain nombre d'affirmations proférées à cette tribune sur le fond du Plan de développement régional. Je veux éviter d'y répondre, malgré mon envie de justifier certaines choses dont M. Simonet a peut-être pris connaissance dans des documents circulant au-delà du cercle dans lequel j'aurais souhaité les voir circuler.

N'oublions pas qu'un comité d'accompagnement existe. Il est composé de membres de chacun des Cabinets de l'Exécutif, des administrations régionales, de chaque organisme d'intérêt public régional et, aussi, du coordonnateur. Les probabilités de fuites sont donc importantes bien que les premières indiscrétions ne semblaient concerner qu'un cercle restreint.

Je ne pense pas qu'un promoteur pourrait, sur base des documents circulant actuellement, établir une grande stratégie.

M. Simonet. — Je n'ai pas dit cela.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Non, mais je crois qu'il est important de le dire, on pourrait s'inquiéter en se disant que telle parcelle a été définie dans les lignes forces du PRD. Nous devons donc éliminer cette crainte de voir les documents servir, à ce stade, à des opérations spéculatives. Certes, derrière les lignes forces du PRD actuelles, un certain nombre d'informations pourraient amener des positionnements, mais le risque est assez restreint.

Le Comité d'accompagnement a été saisi des documents suivants:

— «Le diagnostic de la Région de Bruxelles-Capitale, ses forces et ses faiblesses»;

— «Principes de base de l'élaboration du PRD»;

— «Les lignes forces du PRD» et la table des matières du PRD.

Il est clair que l'Exécutif doit encore arbitrer les différentes options possibles. Il est dès lors prématuré de débattre aujourd'hui des options retenues.

Au stade actuel des travaux, toutes les facettes du Plan de développement régional prévues dans la Déclaration de l'Exécutif de 1989 sont intégrées. Je pense à la facette logement, à la facette entreprises, à la facette circulation, etc. Je réponds donc déjà à la question de Mme Carton de Wiart: il n'y a pas lieu de savoir qui sort le premier du bois, le plan Iris est intégré au PRD.

Des séquences dans les études font que certaines facettes sont sorties avant d'autres, c'est vrai, mais le tout doit se fondre dans un projet cohérent, c'est en tout cas mon idée.

Le timing des travaux permet de croire que l'enquête aura lieu à l'automne; je je pense pas que ce soit possible avant et je n'entends pas prendre la responsabilité d'un document bâclé fondé sur des informations non crédibles.

En ce qui concerne la Commission régionale de développement, l'article 3, alinéa 2, de l'arrêté de l'Exécutif du 4 février 1993 prévoit que, suite à l'invitation de l'Exécutif, les instances consultatives disposent d'un délai de trente jours pour établir une liste double de candidats en vue de les représenter.

Cette invitation a été faite en date du 16 ou du 17 février par lettre recommandée. A ce jour, toutes les listes doubles n'ont pas encore été déposées. L'Exécutif pourrait donc procéder à la nomination des membres de la Commission régionale de développement, en ce compris celle des experts, dès le début du mois d'avril et l'installation de la Commission pourrait être réalisée dans la quinzaine qui suit.

Dès que possible, la Commission régionale de développement sera informée de l'état d'avancement du PRD, conformément à l'article 18 de l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme.

En matière d'hôtels, je rappelle qu'en date du 17 juillet 1991, l'Exécutif a arrêté la circulaire que nous connaissons. Cette circulaire précise la politique d'implantation hôtelière, indépendamment du vocable du plan de secteur assimilant l'hôtellerie à la zone d'habitation. Il n'y a donc aucune confusion à ce sujet. Qu'on ne vienne pas nous dire maintenant que le secteur privé s'inquiète d'une prolifération de chambres d'hôtels. Nous avions anticipé ce mouvement. A l'époque où j'avais annoncé cette circulaire, on m'avait accusé de vouloir tuer l'hôtellerie. Aujourd'hui, on nous félicite d'avoir pris une telle mesure.

Par ailleurs le PRD, en ce qui concerne son caractère réglementaire, précisera cette politique tout en réformant le glossaire du plan de secteur en la matière.

Contrairement à une affirmation que j'ai entendue cet après-midi, l'Exécutif n'approuve pas de PPAS qui dérogent largement au plan de secteur. Certains PPAS modulent les dispositions du plan de secteur, sans toutefois porter atteinte à l'économie générale de celui-ci et tout en restant à l'intérieur des balises de la jurisprudence constante du Conseil d'Etat en la matière.

En ce qui concerne la CRAT, je ne puis partager votre affirmation selon laquelle son «fonctionnement est organisé de manière à contourner l'obligation de quorum». Les membres sont convoqués dans les formes et l'absence de quorum requis est due notamment au fait que certains membres ne sont plus en état de siéger. Telle est la réalité.

En outre, c'est la composition même de la CRAT — moitié de représentants publics et moitié représentant les principaux intérêts privés de la Région — qui entraîne un certain absentéisme; cela s'est vérifié à plusieurs reprises même lors de l'examen du projet de plan de secteur en 1977. Ce constat a renforcé notre opinion selon laquelle une composition différente devait être prévue pour la CRD. J'ajouterais que la CRAT, en attendant l'installation de la CRD, n'est pas non plus la seule garantie d'une bonne gestion du plan de secteur.

L'administration régionale de l'urbanisme — évoquée par Mme Nagy — qui a toute ma confiance et dont il convient de souligner le professionnalisme et la rigueur de gestion — constitue la garantie du respect des dispositions réglementaires urbanistiques et planologiques en vigueur.

Durant les années 1991 et 1992, les services d'urbanisme ont été sensiblement renforcés, notamment par la mise à disposition d'agents de la STIB et de l'Agglomération. Je reconnais qu'il ne s'agit pas encore actuellement de la composition idéale d'une administration ayant à gérer des dossiers aussi importants. Il faut néanmoins constater un progrès. C'est ainsi que le nouveau cadre de l'administration, adopté par l'Exécutif, prévoit encore un renforcement substantiel. J'ose espérer que ce nouveau cadre pourra être opérationnel pour la fin de cette année.

Enfin, l'arrêté d'application de l'article 139 de l'ordonnance est en voie de finalisation. Je précise toutefois qu'il n'y a pas de vide juridique puisque, selon l'article 209 de l'ordonnance organique, les arrêtés d'exécution de la loi de 1962 restent en vigueur dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les dispositions de l'ordonnance: l'arrêté royal du 22 juin 1971 modifié par l'arrêté royal du 9 septembre 1985 pour la Région bruxelloise reste donc d'application tant que l'arrêté de l'Exécutif ne l'aura pas abrogé.

Je dois aussi rappeler que l'Exécutif a élaboré en priorité les arrêtés sans lesquels la mise en œuvre de l'ordonnance n'était pas assurée et qu'à ce jour près de trente arrêtés ont été publiés au *Moniteur*.

L'ordonnance de 1991 prévoit dans ses dispositions transitoires et finales, en particulier l'article 204, que le plan de secteur reste en vigueur jusqu'à son remplacement par un Plan régional d'affectation du sol. En outre, l'ordonnance a prévu, en ses articles 2 et 21 à 24, toute l'articulation entre le PRD et les plans préexistants, notamment le plan de secteur.

Contrairement à votre affirmation qui relève évidemment de la polémique, ces dispositions assurent justement la sécurité urbanistique que doit garantir toute entreprise de planification comparable à celle que nous avons entamée. On ne va évidemment pas attendre, Madame Carton de Wiart, que le plan de développement wallon soit prêt ou que la concertation avec la Wallonie soit terminée. La réponse est donc négative. Vous dites qu'il est temps de décider, mais j'estime que c'est à nous d'en juger. Aujourd'hui, ce serait vain et dérisoire, dans la mesure où nos investigations et nos réflexions ne nous permettent pas encore de trancher certains problèmes. Compte tenu de l'ampleur de ce plan de développement régional pour l'avenir de la Région, nous déciderons au moment où nous serons certains de pouvoir mettre sur la table de la Commission de Développement régional un document le plus complet possible, que nous pourrons assumer collégialement. Ce n'est pas encore le cas maintenant, l'Exécutif ne s'étant réuni qu'une seule fois pour évoquer le Plan de développement régional. Il serait donc prématuré de décider maintenant, et la précipitation serait mauvaise conseillère, surtout dans une matière aussi complexe. Un certain nombre de procès que l'on ferait maintenant à l'Exécutif ne seraient donc pas fondés. Il faudra travailler dans la sérénité pour aboutir à ce Plan de développement régional qui doit consacrer toute une politique et, sur-

tout, nous engager dans une voie cohérente pour l'avenir. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, je suis d'accord sur un certain nombre des remarques que vous venez de faire, mais je tiens à souligner que mon interpellation restait bien dans le cadre qui avait été défini et vous interrogeait simplement sur les objectifs et les lignes de force, c'est-à-dire ce qui devait guider la mise en œuvre des études qui ont été réalisées. J'aurais aimé vous entendre dire, Monsieur le Ministre-Président, que les objectifs étaient la protection de l'habitat, la redéfinition de la centralité par rapport à ce qu'est un projet de vie, un projet urbain. J'aurais aimé que l'on tente de redéfinir comment des fonctions aujourd'hui présentes dans la ville pourraient être maintenues et conservées. J'aurais aimé savoir quelles sont les impulsions de votre projet politique pour définir le Plan de développement régional. Malheureusement vous avez cru bon de ne pas nous donner ces informations, qui auraient pu être complétées au moment où le document sera finalisé par une réunion de la Commission de l'Aménagement.

L'échange de propos entre M. Simonet et vous-même montre bien le danger d'avoir mélangé dans un même plan — nous l'avons dit et répété, et nous avons même déposé des amendements en commission — des dispositions de développement, des dispositions économiques et d'emploi avec des dispositions urbanistiques sur l'affectation du sol. C'est vraiment la faille dans la construction.

Lorsque vous me répondez que vous ne pouvez communiquer les documents avant qu'ils ne soient définitifs, qu'il est à ce moment-là facile de déclencher une spéculation, je voudrais vous rappeler l'obligation légale prévue dans l'ordonnance de soumettre le projet à l'enquête publique. Dès lors, ces craintes sont fondées, mais vous n'avez pas d'instrument pour essayer de maîtriser le phénomène d'effervescence qui naîtra à partir du moment où le plan sera soumis à l'enquête publique. C'est pour cette raison que j'ai souligné la nécessité de définir une politique foncière et de décider comment la Région devra gérer éventuellement la plus-value foncière qui se dégagera du plan.

Vous ne pouvez le faire qu'au moyen d'instruments de politique foncière dont vous ne disposez pas. L'un d'entre eux est le droit de préemption et je vous rappelle qu'une proposition d'ordonnance est déposée à ce sujet.

Vous m'avez dit que le plan ne serait pas mis à l'enquête avant l'automne mais vous vous êtes gardé de nous informer sur le calendrier que nous vous demandions.

J'attire cependant votre attention sur l'article 203 de l'ordonnance, lequel prévoit que le premier Plan régional de développement doit être adopté dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du chapitre premier du titre 2, à savoir le 1er juillet 1994.

Pour ce qui concerne la gestion du plan de secteur, il est vrai que la circulaire «hôtels» a été prise. Vous m'avez dit que vous répondriez aux questions que je vous ai posées à ce sujet dès que votre administration disposera de l'outil d'évaluation. Le problème de cette circulaire «hôtels» porte justement sur le centre de Bruxelles. Les projets conformes à la circulaire sont situés place du Samedi, devant la Bourse, rue Saint-Catherine et rue Léopold. J'estime qu'il y a une surproduction de chambres d'hôtel, accompagnée d'une destruction du logement.

Je vous ai déjà dit, Monsieur le Ministre-Président, que la circulaire n'était pas respectée en matière de création de logements et vous êtes en mesure d'examiner les dossiers des rues Léopold et de l'Ecuyer, qui traitent précisément de cette problématique.

Lorsque vous affirmez que les PPAS ne vont pas à l'encontre de l'économie générale du plan de secteur, je doute que vous en soyez persuadé, mais je comprends que vous ne me disiez pas que j'ai raison.

J'ai consulté le PPAS de l'îlot 30, à la rue du Trône, approuvé par quatre représentants à la CRAT. Il y était notamment question, Monsieur le Ministre-Président, d'un rapport sur les entreprises qui s'y trouvaient et sur les emplois détruits. Lors de la réunion de concertation, les entreprises ont déclaré qu'elles ne souhaitaient pas déménager. Or, que trouvera-t-on dans cet îlot? Un hôtel à front de rue, des bureaux et des logements à la rue Godecharles.

A l'heure actuelle, cet îlot comporte de nombreuses entreprises et du logement. Depuis quelques années, les maisons à front de la rue du Trôme sont vides, mais les menaces d'élargissement de la rue y sont pour une bonne part.

Pour ce qui concerne la vieille CRAT, il convient de prendre des mesures provisoires. Il faudra un certain temps pour que la Commission régionale de développement soit mise en place et l'ordonnance prévoit que, dans l'entretemps, la CRAT remplisse son rôle vis-à-vis des PPA. Il me semble que si certains membres n'étaient plus en mesure de siéger, il convenait de les remplacer. Je ne suis pas étonnée de ce que vous me dites au sujet des représentants des communes. En général, ils sont présents lorsque les PPA relatifs à leur commune sont en discussion, mais pour le surplus, la vision régionale n'a jamais été leur apanage. Vous ne m'apprenez rien à cet égard.

Pour ce qui concerne l'administration de l'urbanisme, j'admets bien volontiers que vous l'avez étoffée. Je vois en effet souvent des arrêtés relatifs à l'engagement de contractuels, mais non pas d'agents statutaires. Vous savez comme moi qu'il y a aujourd'hui quatre architectes chargés de l'ensemble des concertations, qu'aucun d'entre eux n'est nommé et qu'il s'agit d'ACS. Il est vrai que le fonctionnaire délégué est un fonctionnaire nommé, mais il me semble que l'on ne gère pas des matières aussi importantes avec des moyens aussi faibles. Vous me parlez du nouveau cadre, mais j'ai lu ce matin dans la presse que les discussions menées avec les syndicats étaient bloquées sur la problématique de réorganisation de l'administration, sujet sur lequel j'ai de fréquents entretiens avec le Ministre Chabert sans pouvoir toutefois qu'une solution rapide y soit apportée.

Enfin, en ce qui concerne la remarque sur l'article 139, vous me dites que c'est l'arrêté de 1971, modifié par l'arrêté de 1985, qui est d'application. Voilà une réponse précise. Mais lorsque je vous ai demandé comment vous appliquiez l'article 139 au *Land* de Bavière, vous m'avez répondu que votre administration étudiait le sujet. Or, l'arrêté de 1985 est accompagné d'une liste des personnes de droit public auxquelles s'applique l'article 139, ancien article 48, et les *Länder*, ainsi que les représentations économiques, n'y figurent pas, Monsieur le Ministre-Président.

Je pense, dès lors, que les enjeux sont vitaux pour Bruxelles, qui se vide aujourd'hui de ses habitants et de ses industries. J'estime que le Plan régional de développement a une grande importance parce que, comme je vous l'ai dit, il constitue soit la confirmation du développement d'une ville, soit une simple opération de détricotage du seul outil de défense de Bruxelles: le plan de secteur. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Zenner à MM. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, et Grijp, Ministre de l'Economie.

M. le Ministre Gijp suggère que l'interpellation de M. Smits, qui porte sur le même sujet, soit jointe à celle de M. Zenner.

M. Smits est d'accord.

Il en sera donc ainsi.

Minister Grijp stelt voor de interpellatie van de heer Smits die over hetzelfde onderwerp handelt toe te voegen aan die van de heer Zenner.

De heer Smits stemt hier mee in.

Aldus zal geschieden.

INTERPELLATION DE M. ZENNER A MM. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, ET GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT «LE BRICOLAGE DE L'EXECUTIF EN MATIERE D'ECONOMIE ET D'EMPLOI ET LE CONTRASTE ENTRE LES DECLARATIONS RECENTES DE MM. PICQUE ET SPITAELS AU SUJET D'UN EFFORT DE RELANCE»

INTERPELLATION JOINTE DE M. SMITS A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT «L'ABSENCE DE MESURES DE PREVENTION POSITIVES EN MATIERE DE FAILLITES AU BENEFICE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER ZENNER TOT DE HEREN PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, EN GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, BETREFFENDE «HET KNUTSELWERK VAN DE EXECUTIEVE INZAKE ECONOMIE EN TEWERKSTELLING EN HET CONTRAST TUSSEN DE RECENTE VERKLARINGEN VAN DE HEER PICQUE EN DIE VAN DE HEER SPITAELS OVER DE STIMULERINGSINSPANNINGEN»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER SMITS TOT DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, BETREFFENDE «HET ACHTERWEGE BLIJVEN VAN POSITIEVE PREVENTIEVE MAATREGELEN BIJ FAILLISSEMENTEN TEN GUNSTE VAN KLEINE EN MIDDELGROTE ONDERNEMINGEN EN BEDRIJVEN»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Zenner pour développer son interpellation.

M. Zenner. — «Je conduis l'économie de la France comme je pilote mon hélicoptère, tantôt actionnant les gaz, tantôt réglant le palonnier.» Voilà, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, ce qu'en 1964, un ministre français des Finances, promu aux plus hautes destinées, enseignait à ses étudiants.

Parmi ces étudiants figurait Alain Siaens, auteur d'un excellent livre, dans lequel il rapporte ces propos. Ce livre s'intitule «Le Prince et la Conjoncture». Je me ferai un plaisir de vous l'offrir à l'issue de cette intervention.

On sait ce qu'a donné la politique de relance du Président Giscard d'Estaing en 1974, ainsi que celle du Président Mitterrand en 1981: l'inflation, la spéculation, la dévaluation, la taxation et, à terme, un accroissement du chômage.

Tenter une relance, c'est bien, mais y réussir est une aventure. Telle est la réflexion qui me venait à l'esprit il y a une dizaine de jours en lisant, dans la presse, les comptes rendus du Conseil général du PS sur l'emploi et l'annonce des plans de relance Spitaels-Picqué.

Il n'est pas contestable, mes chers Collègues, que les indicateurs économiques sont catastrophiques, ce qui ne peut nous laisser insensibles. Les chiffres d'affaires et les bénéfices des entreprises sont en baisse; on observe un recul des investissements, un accroissement des faillites, une réduction du nombre des nouvelles sociétés. Nous voici donc revenus aux cotes d'alerte de septembre 1984, avant le redressement opéré par le PRL. *(Protestations sur les bancs de la majorité.)*

Mais ce sont les faits. Vous êtes piqués au vif, mais il faut reconnaître que nous avons lancé le redressement en 1984.

Aujourd'hui, 12,6 p.c. de la population active est au chômage. Si l'on y ajoute, les exclus des comptages officiels, ce sont environ 920 000 personnes qui n'ont pas d'emploi. Je lisais dans *Le Soir* de ce matin que, selon les dernières prévisions du Bureau du Plan, le chômage augmentera encore de 1 p.c. d'ici 1997. Cela nous mènera à quelque 613 000 chômeurs, soit 36 000 victimes de plus que le chiffre record de cette année 1984.

Certes, la situation économique internationale explique en partie nos difficultés, notamment celles que connaît l'Allemagne puisqu'une récession de l'ordre de 2 p.c. y est annoncée. Etant donné que ce pays est notre partenaire commercial privilégié, cela aura une influence directe sur notre économie.

Mais cette situation n'explique pas entièrement ces difficultés. Nous avons une part de responsabilités, aussi limitée fût-elle. Il nous reste une marge de manœuvre au niveau régional, comme au niveau national.

D'où, Messieurs les Ministres, cette interpellation qui vise:

— à incriminer une nouvelle fois le bricolage de l'Exécutif en matière économique et de politique de l'emploi;

— à insister sur la nécessité de restaurer en priorité notre crédibilité et notre compétitivité, et d'assainir en profondeur nos finances publiques;

— et à demander à l'Exécutif des éclaircissements sur les projets de relance dont il a réservé la primeur à la presse.

Tout d'abord, le bricolage de l'Exécutif en matière de politique économique et de politique de l'emploi.

J'espère que vous excuserez certaines redites, Messieurs les Ministres. Je pense qu'il est utile de rappeler des questions qui sont cruciales aujourd'hui. *Le Soir* de ce matin nous apprend que c'est le premier sujet qui préoccupe l'opinion publique: 85 p.c. des Belges trouvent qu'on ne s'intéresse pas assez à

l'emploi et à l'économie et qu'on n'en parle pas assez, tant il est vrai que les carences sont criantes à cet égard.

Bricolage, Monsieur le Ministre, que votre politique de l'emploi, de par cette curieuse conception étriquée que vous avez de vos attributions. Vous n'avez jusqu'ici agi qu'en Ministre du chômage plutôt qu'en Ministre de l'Emploi. Vous vous êtes fait le chantre d'une politique d'insertion socio-professionnelle tous azimuts. C'est bien. Mais — beaucoup plus grave — nulle part dans vos actes, il n'est question de création d'emplois, c'est-à-dire de politique de l'emploi proprement dite. Je sais que la politique de l'emploi n'est pas facilitée par la répartition actuelle des compétences entre Régions et Communautés, rendant les premières responsables du placement des chômeurs et les secondes de leur formation. Avec un peu de créativité et moins de crainte de froisser vos amis politiques wallons, les solutions nécessaires auraient pû être trouvées pour prendre en compte nos spécificités régionales et assurer aux demandeurs d'emplois bruxellois des formations sur mesures. Pourquoi fallait-il au surplus, Messieurs les Ministres, morceler les compétences au sein de l'Exécutif, dans ce domaine, en confiant à M. Picqué l'emploi et à M. Grijp, l'économie? Fallait-il deux Ministres dans cette matière alors que ces deux politiques sont indissociablement liées? Comment conduire une politique cohérente de la sorte? N'est-il pas aberrant de vouloir conduire, sur un territoire aussi exigu que celui des 19 communes bruxelloises, des politiques dissociées dans ces domaines? La rationalité et la cohérence de tout cela nous ont toujours échappé. Et elles nous échappent davantage aujourd'hui encore depuis que nous avons entendu, il y a une dizaine de jours, M. Picqué critiquer publiquement certaines initiatives de M. Grijp. J'y reviendrai tout à l'heure.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Où avez-vous entendu cela?

M. Zenner. — Cela ressort de la lecture d'un rapport sur l'emploi présenté au PS il y a une dizaine de jours. Un bon vent m'en a apporté un exemplaire. J'ai d'ailleurs apprécié votre courage. En revanche, je ne comprends pas — et j'aurai l'occasion d'y revenir — que vous critiquiez à posteriori plutôt que de contrôler à priori et de coordonner votre action avec celle de votre Collègue, M. Grijp.

Bricolage aussi, que cette manière dont M. Grijp gère son département.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire: depuis que vous êtes installé, vous ne nous avez guère proposé autre chose que des «hochets» (du style centre PME à Moscou, Brustart, Brubizz), destinés à masquer l'absence de tout projet de fond apte à contribuer au redressement et au développement de notre économie.

Je veux aussi déplorer une fois de plus la paralysie de notre Commission des Affaires économiques, où vous n'êtes apparu qu'exceptionnellement l'an dernier. Certes, il peut y avoir des problèmes d'agenda; notre Présidente fait tout pour les résoudre. Mais à vrai dire, il y a surtout un manque de volonté politique dans la majorité pour donner aux travaux de cette commission la priorité par rapport à certains autres sujets. La Commission s'est réunie quatre fois seulement l'année dernière, à l'exception des réunions du budget, et deux fois, elle s'est consacrée à des problèmes d'emplois pour entendre un rapport de M. Picqué. La Commission ne s'est pas réunie sur d'autres sujets économiques, si ce n'est sur une proposition de M. Simonet sur le label de qualité. Si les réunions de la Commission sont si rares, la cause en réside essentiellement dans l'inexistence d'une politique économique à Bruxelles-Capitale et le désintérêt de la majorité pour la question.

Tout le discours de la majorité ne revient-il pas à considérer le secteur économique comme un mal envahissant qui tue l'habitat et la convivialité? C'est une politique à courte vue.

Je me souviens, Monsieur Grijp, que le 11 décembre dernier vous cherchiez à vous justifier en me répondant qu'on légifère relativement peu en économie. Certes, vous préférez distribuer des subventions à Moscou ou à Bruxelles. N'y-a-t-il rien à dire ou à faire, aucun projet à mettre en œuvre, aucun expert à entendre sur l'économie bruxelloise et ses problèmes, sur l'emploi, à un moment où l'économie est en crise?

Hier, nous avons eu l'occasion d'assister à un colloque remarquable sur le médiateur. Je me faisais la réflexion que si nos travaux pouvaient dans le domaine économique être aussi positifs, dans un esprit constructif général, nous pourrions avancer plutôt que de nous voir proposer des ordonnances toutes ficelées où nous n'aurions qu'à répondre «oui» ou «non», les négociations avec la Commission, comme dans le domaine de l'expansion économique, ayant été faites plutôt que de nous consulter préalablement.

N'avez-vous aucune problématique à soumettre à nos réflexions, aucun examen à proposer à nos délibérations et quid des nombreuses propositions d'ordonnance de l'opposition pourtant intéressantes — croyez-moi si vous les avez lues — qui dorment, négligées, dans les tiroirs? Vous répliquerez que vous venez de déposer un projet d'ordonnance sur l'expansion économique. C'est exact, mais il vous a fallu deux ans pour le concocter là où M. Spitaels réussissait en six mois son examen de passage aux Communautés européennes.

J'ai suivi, Monsieur le Ministre-Président, les péripéties de vos brouilles d'opérette, de vos retrouvailles de gondolier avec M. Spitaels et je me suis fait la réflexion suivante: si j'étais un profane, je me serais posé la question de savoir si, finalement, il n'y avait pas eu au sein du PS une option volontaire, décisive en faveur de la Wallonie plutôt que de Bruxelles. Comment se fait-il qu'au sein du PS on ait pu adopter en six mois une ordonnance aussi importante en Wallonie, et qu'à Bruxelles on n'ait rien pu faire? C'est d'autant plus grave qu'entretemps l'encadrement communautaire est devenu plus restrictif, ce qui limitera la marge de manœuvre de votre Région. Tant pis pour nos entreprises!

Au surplus, Monsieur le Ministre, votre projet ne concerne qu'une vingtaine, une trentaine d'entreprises, parce que vous n'avez pas pris le problème par le bon bout. Vous vous êtes borné à envisager l'aide aux grandes entreprises. C'est bien, mais il fallait faire plus et en même temps se préoccuper des PME.

La proposition que nous avions déposée il y a un an, M. André et moi-même, allait dans le bon sens: si elle avait été adoptée, elle aurait déjà permis d'aider, sans impact budgétaire par rapport au passé, quelque 200 à 250 entreprises!

Je rappelle que cette proposition a été calquée sur ce qu'avait fait M. Spitaels parce que lorsqu'il faut rendre crédit au PS, nous ne manquons pas de le faire. Alors, encore une fois, pourquoi le PS fait-il ce qu'il faut en Wallonie et pas à Bruxelles?

M. Picqué vous a adressé un blâme, auquel je faisais allusion il y a un instant. M. Eric André reviendra sur ce sujet tout à l'heure. Mais je vous pose la question: contrôlez-vous votre Exécutif? Il ne suffit pas de critiquer à posteriori, il faut le contrôler à priori. Pour les entreprises en difficulté, n'y a-t-il aucun projet à imaginer pour faciliter leur restructuration?

M. Wathelet a déposé à la Chambre, il y a une quinzaine de jours, devant la sous-commission spéciale de droit économi-

que, un projet de loi sur les faillites. Mais il y a tout le domaine de la prévention des faillites qui est de compétence régionale. M. Smits vous interpellera tout à l'heure sur ce thème.

Prenez exemple, en l'améliorant, sur ce qui s'est fait en Flandre ou en Wallonie, mais qui est moins bon. Voulez-vous des idées? Je peux vous en offrir. J'ai d'ailleurs déposé une proposition d'ordonnance sur la réforme de la législation sur le concordat. Cette proposition contient 80 articles. J'attends qu'elle soit distribuée. J'espère que nous pourrons en entreprendre l'examen rapidement.

Où en est-on dans le domaine de l'initiative industrielle publique? Faut-il dresser son acte de décès? Je le veux bien; pour ma part, je n'y ai jamais cru.

Elle a été trop souvent, particulièrement en Flandre et en Wallonie, le pivot de la confusion du pouvoir politique et économique, de la confusion entre autorité publique et pouvoir de parti, de la mainmise des groupes de pression sur les deniers publics.

Mais alors, si la SRIB ne peut rien dans le domaine de l'initiative industrielle publique, pourquoi donc la garder?

Privatisez la, comme l'Etat l'envisage pour la SNI. Et utilisez ses moyens budgétaires à des fins plus créatrices d'emplois, plutôt que de la transformer en conseil et opérateur financier pour le compte de la Région, dans le but de circonvenir des obligations légales ou budgétaires, comme dans la saga du CCN et de la Sofibru!

Je ne dis pas qu'il faut absolument supprimer la SRIB mais qu'il faudrait faire davantage et que, si c'est pour s'en tenir à ce qu'elle fait aujourd'hui, il vaudrait mieux la supprimer et employer des moyens budgétaires pour mener une vraie politique de l'emploi.

J'en viens à présent au second chapitre. Avant de proposer un plan de relance, ne faut-il pas penser à restaurer prioritairement notre crédibilité et à assainir durablement nos finances publiques?

Là me paraît l'essentiel. Pour le reste... la capacité de réaction des pouvoirs publics laisse sceptique, ici comme ailleurs.

La grande idée de l'heure, assurément séduisante moralement, c'est le partage du temps de travail, à revenu ajusté. Mais il y a tant d'obstacles, le plus grand étant celui de l'égoïsme, et ce n'est pas pour demain.

Le 3 mars dernier, les experts de l'Observatoire français des conjonctures économiques présentaient le résultat des travaux de ses économètres sur la question du chômage. Ils estiment que, à politique économique inchangée, le nombre des chômeurs en France devrait atteindre dans cinq ans, en 1998, 3,5 millions, soit encore près de 17 p.c. de plus qu'aujourd'hui!

La croissance nécessaire pour réduire significativement le taux de chômage à l'horizon 2000 apparaît, selon le président de ce centre de recherches, «du domaine de l'utopie», puisqu'elle devrait être de plus de 5 p.c. par an en moyenne!

Les auteurs de l'étude ont testé les conséquences d'une politique de partage du travail et des revenus. Elle permettrait de réduire le nombre de chômeurs de moitié. «Mais les conditions de son efficacité sont si nombreuses, et certaines si peu probables, qu'on doute qu'elles puissent être effectivement réunies.»

Chez nous, d'après le Bureau du Plan, je constatais que pour une augmentation de l'emploi de 1 p.c. d'ici 1997, il faudrait une croissance continue largement supérieure à 3 p.c. Nous sommes loin du compte.

Lorsqu'il s'agit d'une petite entité, comme la Région bruxelloise, il y a deux précautions à prendre:

— insérer l'action dans celle, plus globale, du Gouvernement national, qui doit elle-même s'inscrire dans le contexte européen et international: en d'autre termes mener une action coordonnée;

— éviter des dispersions stériles consenties dans le seul souci de pouvoir dire que l'on fait quelque chose.

Cela arrive trop souvent dans la majorité à l'Exécutif tout comme — je vous le concède — dans l'opposition qui n'est pas toujours assez constructive. Il faut pouvoir agir et non pas gigoter dans le seul but de dire que l'on fait quelque chose. Tel devrait être le souci dans toutes les politiques qui ont un impact économique et social. Ce devrait également être le souci des communes. J'ai été frappé de relire récemment que la seule commune bruxelloise qui aurait supprimé cette taxe sur le personnel occupé serait Ixelles.

Comment peut-on encore concevoir aujourd'hui des taxes sur le personnel occupé, c'est-à-dire une pénalité sur les entreprises? Je suis peut-être mal informé. Si tel est le cas, je vous demanderai de me corriger tout à l'heure lors de votre réponse.

Mais aux deux niveaux de pouvoir, national et régional, la priorité absolue me paraît être de restaurer un indispensable climat de confiance, actuellement bien ébranlé par la politique travailliste menée ces dernières années. Je n'y reviendrai pas mais je pourrais développer ce thème tant sur le plan national que régional.

M. de Buck, administrateur délégué de Fabrimétal, relevait récemment que «si l'on analyse l'évolution de l'emploi dans l'industrie des fabrications métalliques sur une longue durée, on trouve un lien entre celui-ci et la capacité de financement des entreprises».

L'assainissement de nos finances publiques, l'encouragement de l'épargne et de l'investissement, la garantie de la compétitivité de nos entreprises, avec la nécessaire modération salariale, sont les conditions premières du développement.

J'en arrive au plan de relance régional et aux déclarations récentes de MM. Spitaels et Picqué, lesquels, à la tribune du Conseil général du PS sur le thème de l'emploi, ont levé le voile sur leur «plan de relance».

De quel plan de relance s'agit-il? Avec quels moyens, et à quelles fins?

Au sud du pays, Guy Spitaels a annoncé sa volonté de mobiliser deux milliards de francs pour donner un «coup de fouet» à l'emploi wallon.

Une première enveloppe d'un milliard serait dégagée pour la création d'un Fonds de développement régional pour l'emploi, consacré à des interventions dans des secteurs à forte densité de main-d'œuvre, comme le bâtiment et la construction. Un deuxième milliard serait consacré à accélérer le rythme des travaux pour les zonings, les infrastructures routières ou aéroportuaires, l'assainissement des sites économiques désaffectés. Vous pouvez constater que j'ai de bonnes lectures, Monsieur le Ministre-Président!

Sans être très explicite quant au financement de l'opération, M. Spitaels donnait à comprendre qu'il ne serait pas fait appel à de nouveaux moyens budgétaires, du moins actuellement. Ce sont les «sociétés participées» — il s'agit en fait des

filiales — de la SRIW et les intercommunales qui seraient appelées à l'aide. Il y aurait donc, dans ces bastions du PS, des réserves occultes, prêtes à faire la rallonge au coup de sifflet du grand chef!

L'observateur remarquera le contraste curieux qui paraît exister entre les conceptions des présidents régionaux. Car si, du côté bruxellois, vous annonciez, vous aussi, Monsieur le Ministre-Président, votre intention de mobiliser un demi-milliard «supplémentaire» pour l'emploi dans notre Région, vous ne précisiez aucunement, selon les documents que j'ai lus, d'où viendraient les moyens.

Vos déclarations, si elles paraissent encourageantes à certains égards — notamment sur le plan de la formation qui, comme je le disais tout à l'heure, a été trop longtemps négligée — donnent aussi à craindre que la politique d'insertion socio-professionnelle soit, une nouvelle fois, favorisée, plutôt que la création directe d'emplois. Très franchement, cela m'inquiète. Je vous concède qu'il est important d'agir en matière d'insertion socio-professionnelle mais il faut aussi contribuer de façon prioritaire à la création directe d'emplois.

Par la même occasion, Monsieur Picqué, vous proclamiez que «la commune reste le lieu idéal de recomposition des politiques socio-économiques». Est-ce bien le Ministre-Président qui parlait? Ou est-ce le bourgmestre de Saint-Gilles? Ou encore était-ce le président de l'asbl «Missions locales pour l'emploi»? Pourriez-vous m'éclairer à cet égard?

S'il s'agit de réaffecter des moyens budgétaires existants au sein des enveloppes régionales, pourquoi pas? Nous voudrions avoir des précisions sur les projets que vous avez annoncés. Mais s'il s'agit de creuser davantage le déficit de nos finances publiques régionales, nous disons «non».

S'il s'agit de favoriser la création d'emplois proprement dite, très bien. S'il s'agit de metttre enfin en œuvre des formations spécifiques répondant aux besoins des travailleurs bruxellois, parfait. Mais s'il s'agissait de favoriser à nouveau des initiatives qui ont été critiquées jusque dans vos propres rangs et qui paraissent parfois plus guidées par une logique politicienne que par un réel souci de mener une politique efficace, nous disons «non».

Si je vous interpelle aujourd'hui, dans un esprit constructif, avant que vous ne déposiez vos projets à l'Exécutif, Messieurs les Ministres, c'est avant tout pour vous mettre en garde. Dans une conjoncture comme celle que nous connaissons, les lois de l'économie doivent prendre le pas sur les calculs politiques. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

M. le Président. — La parole est à M. Smits pour développer son interpellation jointe.

M. Smits. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, entrons dans le vif du sujet. Ce n'est pas par hasard, Monsieur le Ministre de l'Economie, que je m'adresse à vous.

En effet, je suis totalement convaincu que les problèmes actuels, tant du chômage que de l'augmentation importante et rapide du nombre de faillites dans notre région, sont cruciaux pour notre avenir.

Nous devons capitaliser, c'est vrai, sur des zonings industriels, sur des pôles de développement technologiques, sur la construction, ou la rénovation de quartiers qui intègrent harmonieusement l'habitat, le commerce, les services et l'industrie non polluante. Tout cela, tous les gouvernements des pays développés le pensent, parfois le font et parfois même, le réussissent.

La SDRB, la SRIB sont, en la matière, nos outils privilégiés. Notre collègue Eric André, un conseiller et un économiste brillant, traiterait bien mieux que moi de ces matières et de ces institutions. Je suppose qu'il va le faire.

Ce n'est donc pas là le sujet que je veux aborder.

Nous savons avec précision que 85 p.c. de l'emploi ou même 90 p.c. — disent certains chiffres — sont fournis par les PME/PMI qui emploient moins de dix travailleurs.

Pour créer ou gérer une PME/PMI, il faut, aujourd'hui, bien du courage sinon bien de l'audace. Et surtout il faut posséder un capital temps, de l'énergie, une excellente santé et de très nombreuses connaissances en de multiples domaines. Le registre de commerce, l'accès à la profession, la TVA, la rage taxatoire, le plan comptable normalisé sont souvent plus que des écueils.

Monsieur le Ministre, je souhaite entamer avec vous un dialogue sur l'importance vitale de l'homme et de sa bonne santé psychologique et morale en matière de développement commercial.

J'ai lu avec beaucoup d'attention votre projet d'ordonnance concernant la promotion de l'expansion économique dans la Région de Bruxelles-Capitale. Il y a quelques semaines, j'ai lu avec tout autant d'attention les articles du *Vlan* où vous-même, nos collègues, Marie Nagy et Eric André, ainsi que l'administrateur délégué de l'Union des Entreprises de Bruxelles s'expriment avec beaucoup de clarté et d'opportunité sur le sujet qui nous préoccupe. Je vous ai entendu, il y a peu, vanter les mérites de la formation informatique mise en place à votre initiative. Quatre cents entreprises en liste d'attente, c'est beaucoup. C'est donc un beau projet. Je vous en félicite.

Vous le constatez comme moi, beaucoup de choses ont déjà été dites.

Pourtant je crois, monsieur le Ministre, qu'à quelques rares exceptions près, comme le projet informatique que je viens de citer, vous-même et vos services négligent souvent ceux qui sont les vrais pourvoyeurs d'emploi, les PME-PMI. C'est vrai que les administrateurs de petites sociétés anonymes, les gérants des SPRL forment un monde plus difficile à atteindre, plus compliqué à comprendre que ceux des grandes entreprises. Chacun sait qu'ils sont difficilement défendus par leurs organisations représentatives. C'est vrai, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles obtient d'excellents résultats. Nous avons encore eu l'occasion de le constater lors d'un récent colloque.

C'est exact, l'Union des Entreprises de Bruxelles s'emploie également à être présente dans le secteur des PME-PMI et à les représenter.

Néanmoins, il est évident que pour un Ministre c'est toujours plus simple, sinon plus agréable, de rencontrer un gros entrepreneur qu'un petit commerçant.

Mais, le secteur dont je veux vous entretenir est celui qui assure la prospérité de la Région, qui, contrairement à ce que l'on pense souvent, assure les emplois non qualifiés. Ce secteur qui forme sur le tas est celui des petites PME-PMI.

Je ne vous parlerai pas des faillites et de leurs conséquences financières et sociales, ni des moyens légaux qui pourraient rénover un système de dépistage de contrôle et de gestion des suites qui est manifestement devenu anachronique, sinon obsolète. En effet, notre collègue, Alain Zenner, vient à cet égard de faire déposer à plusieurs niveaux parlementaires un plan complet de rénovation juridique du traitement des accidents économiques.

Pour ma part, je souhaite vous parler de l'entrepreneur en tant qu'individu. A la création de son entreprise, il peut, s'il le souhaite, être aidé, obtenir des aides en capital, en analyse de son plan d'entreprise, en suivi sur le terrain. Mais, combien parmi ceux dont nous lisons les noms et dont nous découvrons les drames personnels dans les listes de dépôts de bilans ont-ils pu réellement bénéficier de ces aides fastueuses? L'indépendant, le petit commerçant, le petit entrepreneur, le patron d'une société de moyenne importance sont, pour la plupart, non formés à la gestion financière. Ils n'ont aucune idée ni aucune pratique en matière de ressources humaines. Ils manient mal toutes les possibilités mises à leur disposition.

La réponse habituelle à ce type de déficit de formation de base est d'imposer des certificats de capacité de gestion.

C'est vrai, c'est utile, par exemple, pour l'accès à diverses professions réputées dangereuses pour le consommateur.

C'est vrai, c'est utile, par exemple, pour les professions réputées dangereuses du fait des conséquences des accidents qui pourraient frapper les travailleurs ou l'environnement.

Chacun sait combien sur le terrain les pratiques quotidiennes, les difficultés rencontrées apportent des problèmes différents de ceux que l'on pourrait résoudre grâce aux apprentissages théoriques.

Monsieur le Ministre, je voudrais attirer votre toute particulière attention sur l'homme ou la femme qui, ayant pris le risque de se lancer dans l'aventure de la petite entreprise, du commerce ou des services, s'aperçoit, avec grand désarroi, que sa gestion est cahotique, que son crédit est ébranlé, que ses capacités intellectuelles ne lui permettent ni de redresser la barre, ni de reprendre le contrôle du futur.

Je ne vous parle évidemment pas, Monsieur le Ministre, de ceux qui organisent leurs faillites pour licencier les travailleurs sur compte de l'ONSS ou pour échapper à leurs dettes vis-à-vis des fournisseurs dont ils veulent se débarasser. Je ne vous parle pas de ceux qui, soi-disant par chance, redémarrent à 20 mètres de là où ils viennent de faillir. Monsieur le Ministre, je souhaite plaider pour le citoyen malheureux et de bonne foi qui se sent, lui, aspiré par le tourbillon des problèmes. Accablé par ses malheurs, il va se laisser couler en entraînant derrière lui un important cortège de pertes financières. Songez aux fournisseurs impayés, aux charges sociales, à ceux qui perdent leur emploi. Je souhaite plaider pour ce concitoyen qui, dans son malheur, va laisser derrière lui des hommes et des femmes déçus, psychologiquement atteints, et devenus fort négatifs vis-à-vis de la société.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais que vous puissiez vous pencher — et sauf erreur ou omission de ma part, cela n'existe pas encore — sur la création d'un service où les commerçants et les entrepreneurs en danger pourraient recevoir des conseils utiles, être aidés dans l'audit et l'analyse de leurs problèmes, être appuyés dans la recherche de solutions.

Ce service ne peut en aucun cas servir à dénoncer ceux qui s'y adresseraient, sinon il n'aurait plus de sens. L'aide doit être préventive et non curative. Le dépistage des faillites existe et il fonctionne. Les organismes d'assurances-crédits sont très largement outillés pour dénoncer mais souvent lorsqu'il est trop tard et alors, ils assassinent.

Monsieur le Ministre, mon interpellation ne se voulait nullement polémique; tout au contraire, elle a pour but de vous inciter à aider efficacement des concitoyens en péril.

Pourquoi, Monsieur le Ministre, ne pourriez-vous songer à la création d'un ombudsman économique? Je sais, le mot est à la mode et peut prêter à sourire.

Je ne l'aime guère car il est franglais. Néanmoins, un service intégré, totalement indépendant — comme celui dont parlait M. Zenner en ce qui concerne la fonction de médiateur —, pourrait être chargé de résoudre les petits problèmes, de communiquer de petits trucs, lorsqu'il en est encore temps, afin de tenter de sauver un certain nombre d'entreprises. Selon moi, cette porte de sortie pourrait se révéler utile dans 85 ou 90 p.c. des cas. *(Applaudissements sur les bancs libéraux et sur d'autres bancs.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Jacobs.

Mme Jacobs. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, vu l'heure tardive, mon intervention ne sera pas très longue. J'aurais souhaité intervenir immédiatement après M. Zenner, car à mon sens, son interpellation avait un caractère quelque peu polémique. Souffrez dès lors, Monsieur le Président, qu'en dehors des questions que je poserai, je réagisse en tant que membre du parti socialiste, dans la mesure où il a souvent été question tout à l'heure de MM. Spitaels et Picqué et de leurs déclarations au cours d'un conseil général du PS sur l'emploi. Je m'attarderai donc quelque peu sur cet aspect dans ma brève intervention.

M. Zenner vient d'indiquer que la politique de l'emploi de M. Picqué se bornait en fait à une pure gestion du chômage et qu'il n'était pas question d'autre chose que d'insertion professionnelle. Même si tel était le cas — or, ce ne l'est pas — je trouve que ce ne serait déjà pas si mal par les temps qui courent.

M. André. — C'est un peu court!

Mme Jacobs. — Peut-être, mais je vais m'en expliquer.

A M. Zenner, qui lorgne semble-t-il avec intérêt, sinon avec une certaine envie, sur ce qui se fait en Région wallonne, notamment en matière d'expansion économique, je dirai que, par ailleurs, la Région wallonne, elle aussi, lorgne avec un intérêt certain sur ce qui se fait en Région bruxelloise en matière d'insertion socio-professionnelle. Des initiatives de type «missions locales» que vous qualifiez de «hochet» sont en train d'essaimer à grande vitesse dans plusieurs villes wallonnes. Je vous conseille de vous y rendre.

Selon moi, la Région bruxelloise a fait œuvre de pionnière en la matière et la Région wallonne s'inspire de ses expériences. Dans le cadre de mes activités professionnelles à la Communauté française, je m'occupe des dossiers du Fonds social européen, objectifs 3 et 4 — je ne jargonnerai pas ici — qui sont en fait des programmes de formation professionnelle dont le but est d'insérer des jeunes de moins de vingt-cinq ans et des chômeurs de longue durée dans le circuit du travail. Je puis vous dire, non sans un certain plaisir, que dans le cadre de ce programme opérationnel avec la Communauté française et la Région wallonne, la part de cofinancement européen que la Région bruxelloise obtient dans la part totale est proportionnellement très importante, ce qui ne manque pas de faire des jaloux dans d'autres Régions — et notamment dans la Région wallonne — qui nous reprocheraient presque de prendre une part trop grande dans ce Fonds social européen en matière de programme d'insertion socio-professionnelle.

M. Zenner. — Seriez-vous sensible à cette approche?

Mme Jacobs. — Pas du tout! J'estime que cette répartition est méritée par l'action dynamique que nous menons en Région bruxelloise et par les programmes de qualité que nous soumettons au FSE. Je prends cela comme un hommage rendu au

dynamisme de la Région bruxelloise dans ce domaine et à son Ministre de l'Emploi qui n'est pas là pour entendre les félicitations.

M. André. — C'est regrettable!

M. Zenner. — On lui répétera! *(Sourires.)*

Mme Jacobs. — Selon vous, cette politique d'insertion socio-professionnelle s'apparente à un bricolage.

Alors que la Région bruxelloise compte 75 000 demandeurs d'emploi, dont 50 000 sont des chômeurs complets indemnisés, dont 40 p.c. possédent tout au plus un diplôme primaire ou pas de diplôme du tout, alors qu'on dénombre entre 100 000 et 200 000 analphabètes, je trouve indécent de qualifier de «hochet» une politique d'insertion professionnelle qui, pour la seule année 1992, a concerné 4 000 personnes, uniquement des Bruxellois,...

M. Zenner. — Je n'ai pas parlé de «hochet» à propos de la politique d'insertion socio-professionnelle mais au sujet de certaines initiatives de M. Grijp. J'admets la nécessité de l'insertion professionnelle.

Mme Jacobs. — Je retire donc le mot «hochet», mais vous avez dit que c'était peu de chose.

Je disais donc que c'est une politique importante qui a permis à 4 000 Bruxellois d'entrer dans un dispositif d'insertion professionelle et à 2 000 d'entre eux, de trouver un emploi.

Par ailleurs, 150 millions ont été mobilisés à cette fin en trois ans et les budgets de l'ORBEm a été multiplié par deux depuis 1989.

Neuf missions locales mobilisent, en collaboration avec les communes et les CPAS, sous l'égide de l'ORBEm, plus d'une centaine de partenaires associatifs, tous les centres d'enseignement et de formation en alternance bruxellois, et plus de 300 entreprises qui marquent sans aucun doute de l'intérêt pour ce processus de réinsertion socio-professionnelle.

Monsieur Zenner, dans mon parti, c'est ce que nous appelons la politique des «petits leviers» chère à mon président.

Sans doute n'est-ce pas assez mais, en période de crise économique, il n'y a pas de miracle, seulement une volonté de faire bouger les choses et je crois que l'Exécutif a cette volonté.

J'en viens maintenant à la politique d'expansion économique que le PRL brocarde si facilement.

(M. Maison, Vice-Président, remplace M. Poullet au fauteuil présidentiel)

(De heer Maison, Onder-Voorzitter, vervangt de heer Poullet als voorzitter)

Vous reprochez à l'Exécutif sa timidité en matière d'expansion économique parce que — selon vous — il se contente de combler le vide juridique laissé par la suppression de la loi de 1959 concernant les grandes entreprises, sans ce soucier des petites entreprises bruxelloises. Certes, l'Exécutif aurait pu décider de reporter encore le dépôt du projet afin de présenter un ensemble plus complet, mais je crois que cela aurait pris encore beaucoup plus de temps. Et, comme je l'ai dit, nous nous trouvons devant un vide juridique en matière d'expansion économique puisque vous n'ignorez pas que les dispositions de la loi du 17 juillet 1959 ne sont plus applicables depuis le 1er août 1991 suite à une décision de la Commission des Communautés européennes qui, après avoir procédé à l'inventaire des aides des Etats membres, a décidé d'interdire l'application des aides dites «générales» c'est-à-dire celles dont l'application couvre l'ensemble des territoires des Etats membres.

Le mieux étant l'ennemi du bien, l'Exécutif a jugé plus prudent d'avancer d'abord sur le texte relatif aux grandes entreprises afin de ne pas retarder encore le processus.

Mais n'oublions pas une chose fondamentale: si la loi de 1959 n'existe plus, en revanche la loi du 4 août 1978 reste, elle, d'application pour la réalisation de la politique d'expansion économique en Région bruxelloise ce qui est très important puisqu'elle permet toujours d'intervenir en faveur des entreprises de moins de 50 personnes.

(M. Poullet, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Poullet, Voorzitter, treedt opnieuw als Voorzitter op)

Qu'on ne vienne donc pas dire que nous n'avons plus d'outils en Région bruxelloise pour intervenir en faveur de ces petites entreprises. En dissociant la loi de 1978 du reste, l'Exécutif a donc sauvegardé l'essentiel.

Je me dis que le Ministre de l'Economie pourra, le cas échéant, réexaminer les aides à l'emploi aux entreprises de moins de 50 personnes et procéder à des modifications visant à introduire un peu plus de «critères-emplois» par le biais de circulaires, ce qui évitera de nous heurter aux nouvelles contraintes imposées par le texte d'encadrement communautaire de 1992.

Ce système n'est peut-être pas glorieux, mais il est moins risqué et c'est une question que je pose à l'Exécutif.

On peut y réfléchir car une nouvelle ordonnance, remplaçant la loi du 4 août 1978, risque, en effet, de voir la Commission européenne ouvrir une nouvelle procédure d'examens réduisant encore d'autant notre marge de manœuvre. Il faut donc être particulièrement prudent en cette matière. Cependant, il faut pouvoir appréhender avec précision les contraintes qui nous sont imposées par la Commission européenne. Je pense me faire l'interprète de nombreux conseillers régionaux en disant cela, car je ne suis pas sûre du tout que nous soyons en mesure de le faire avec exactitude à l'heure actuelle.

C'est pourquoi je demande à l'Exécutif une réponse claire à la question suivante: quels sont les risques que nous courons si nous décidons de passer outre à certaines exigences de la Commission européenne? Quelles sont les sanctions éventuelles que nous pourrions encourir? La réponse à cette question est déterminante pour la suite car je ne vous cacherai pas que les socialistes bruxellois auraient souhaité privilégier, plus ouvertement et plus clairement, le critère «investissements créateurs d'emploi» dans le projet d'ordonnance sur l'expansion économique, à l'instar du décret wallon.

La Commission ayant durci sa position, nous nous devons d'être prudents, comme je l'ai dit. C'est le choix qu'a fait l'Exécutif; on ne peut à mes yeux lui en faire grief. Le seul reproche que l'on peut lui faire est d'avoir été un peu trop lent pour élaborer son texte mais la Commission européenne ne lui a pas rendu la tâche facile.

Quelles réflexions tirer de tout cela? L'attitude européenne nous a privés de la loi du 17 juillet 1959; elle nous privera peut-être bientôt aussi de la loi de 1978; n'ayons pas d'illusions à ce sujet! Il n'est pas impossible qu'elle oblige demain aussi la Région wallonne à revoir son décret sur l'expansion écono-

mique. Alors ne faut-il pas s'interroger sur cette construction européenne dont le seul credo semble de plus en plus être fondé sur la seule loi du libre échange et de la libre concurrence balayant toute préoccupation sociale?

Une déclaration de M. Picqué en matière de relance ne vous a sans doute pas échappé mais vous ne l'avez pas reprise, Monsieur Zenner. Les propos en étaient les suivants: «Au moment où la croissance est en panne, il faut s'interroger sur le maintien par la Commission européenne de textes d'encadrements essentiellement inspirés par la protection des règles de la libre concurrence qui limitent significativement l'action de nos pouvoirs publics en matière de soutien à l'expansion économique.»

C'est selon moi une des questions fondamentales qui se posent aujourd'hui.

Comme je l'ai dit, demain se posera peut-être la question de la révision du décret wallon afin de le rendre conforme au texte d'encadrement de juillet 1992. Quelle sera encore à ce moment notre marge de manœuvre? Le parti socialiste est en tout état de cause favorable à l'idée exprimée par M. Picqué d'inciter le Gouvernement fédéral à peser dans le sens d'un assouplissement — fût-il temporaire — de certaines règles communautaires. Il appuie également une autre idée émise par M. Picqué concernant une meilleure coordination en expansion économique. Il nous semble en effet urgent de poser le problème de la cohérence et de la coordination de nos outils d'expansion économique à Bruxelles. Sur base d'un inventaire rapide, réalisé récemment, il apparaît que pas moins d'une dizaine d'acteurs, d'instruments ou de réglementations interviennent dans la Région de Bruxelles-Capitale. Je vous épargnerai ici la lecture de la liste de tous ces instruments que vous connaissez comme moi: la SDRB, la SRIB, la Société du Canal, le Fonds d'aménagement des sites industriels désaffectés, la future ordonnance d'expansion économique, la loi du 4 août 1978, la Technopole, etc.

Tous ces outils risquent en effet d'agir de manière dispersée sur les divers espaces: nos parcs industriels et scientifiques, les quartiers urbains défavorisés, les sites industriels désaffectés, etc.

A ces outils concernant l'expansion économique viennent s'ajouter ceux concernant la politique de l'emploi: l'ORBEm et les diverses réglementations notamment celles qui visent les aides en matière d'emploi, les primes à l'embauche, etc.

Le PS est donc vraiment demandeur — j'insiste fortement sur ce point — d'une meilleure articulation des divers outils et réglementations existants dans le champ de l'expansion économique afin de rendre nos interventions plus cohérentes et plus efficaces. Une meilleure synergie entre ces divers instruments sera de nature à favoriser un climat plus favorable aux investissements des entreprises à Bruxelles. Le parti socialiste est également favorable à une meilleure cohérence entre la politique de l'emploi et l'expansion économique; il demande qu'on s'y attelle rapidement. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, je suis désolée de constater que cet après-midi nous ayons débattu dans cette Assemblée de problèmes aussi important que l'immigration, les contrats de sécurité, l'emploi et cela devant une vingtaine de conseillers. Nous en arrivons à cette heure tardive à discuter de ces questions importantes devant une Assemblée trop réduite.

Si j'interviens dans le cadre de l'interpellation de mes Collègues, c'est parce que le groupe Ecolo se pose également différentes questions en ce qui concerne la politique économique et de l'emploi de notre Région.

Il est tout à fait indéniable qu'au niveau européen et mondial nous vivons actuellement une crise économique structurelle qui, malheureusement, ne se résoudra sans doute pas demain. En Belgique, comme dans l'ensemble de la CEE, le chômage ne fait qu'augmenter.

Des changements sont donc indispensables dans l'approche des problèmes socio-économiques. La preuve en est que ces derniers temps, les différents courants politiques de notre pays réfléchissent sur les thèmes d'une autre répartition du temps de travail et de l'aménagement des carrières. Les colloques sur le sujet se suivent et finissent par se ressembler. Certains partis brandissent même les idées lancées, il y a plusieurs années déjà, par les écologistes.

Ainsi, comme l'a souligné M. Zenner, nous avons assisté la semaine passée à de touchantes retrouvailles entre M. Spitaels et notre Ministre-Président autour d'un seul credo: l'emploi. Avec au bout du compte, des récompenses, puisqu'on nous annonce le déblocage de 470 millions en Région bruxelloise pour différents projets.

M. Zenner l'a relevé: la politique de l'emploi ne peut se borner à la gestion du chômage et à la multiplication de mécanismes d'insertion socio-professionnelle. Et je voudrais que vous me compreniez bien, Monsieur le Ministre, je ne veux pas par mes interpellations répétées détruire ces mécanismes. Je demande seulement qu'après trois ans d'activité de ces dispositifs, nous disposions enfin de chiffres réels en matière de création d'emplois. Comme Mme Jacobs l'a signalé, vous nous avez donné des chiffres trop vagues et globaux. Je ne vous demande pas combien de personnes sont entrées dans des dispositifs d'insertion socio-professionnelle; je vous demande combien, parmi celles-là ont trouvé un emploi, combien l'ont gardé après six mois et combien représentent un nouvel emploi réellement créé. Comment se fait à ce sujet la coopération avec M. Grijp?

Vous avez besoin de temps, je vous le concède, mais après quatre ans de législature pourrons-nous enfin faire ce bilan de l'insertion? Peut-être lors d'une Table ronde sur l'emploi que vous nous promettez depuis le printemps 1992.

Lors de votre communion avec M. Spitaels, vous avez annoncé le déblocage de nouveaux budgets: 300 millions pour la transition professionnelle. Voilà un terme que nous n'avions pas encore entendu! Que comprend-il et combien de chômeurs seront concernés par cette transition? Ne me dites pas que voilà une variante des primes à l'embauche, expérience qui a magistralement échoué.

J'aimerais savoir si cette formation en entreprise implique des obligations pour les entreprises désireuses d'engager des chômeurs et, surtout, si le projet a été conçu en collaboration avec les principaux intéressés, je veux parler des partenaires sociaux. Qu'entendez-vous, encore une fois, par chômeurs ayant une bonne qualification de base?

Vous parlez d'une autre enveloppe de 80 millions qui ira à la politique de l'insertion socio-professionnelle. S'agira-t-il de nouvelles initiatives ou de celles qui existent déjà sur le terrain? Quant à la réserve de 90 millions, peut-être aurons nous droit à un scoop et pourrez-vous nous dévoiler à quoi elle sera attribuée.

Autre point qui nous a d'ailleurs valu, en discussion du budget, un amendement d'urgence, très rapidement retiré

après que des réticences ont été formulées: la création d'une délégation interministérielle aux solidarités urbaines. Où en est-elle, avez-vous déjà réussi à en formuler les objectifs et aurons-nous bientôt l'opportunité d'en discuter?

Même préoccupation en ce qui concerne le plan d'accompagnement des chômeurs lancé par Miet Smet. Vous faisiez un coup de gueule en février 1993, déclarant que la Région n'avait pas encore été payée pour la mise en œuvre de ce plan. Or, Mme Smet répond début mars à une question parlementaire que les avances ont été payées au début du mois de février. Avez-vous reçu ces avances et, plus important, l'ORBEm dispose-t-il des moyens financiers pour mettre en place ce plan qui, nous y reviendrons plus tard, risque de poser de nombreux problèmes pratiques dans sa concrétisation?

Je vous pose toutes ces questions, mais je me rends bien compte qu'il s'agit là plutôt d'un travail à mener en Commission des Affaires économiques. Malheureusement, cette commission ne s'est réunie que trop rarement, alors que par exemple, la Commission de l'Environnement ou de l'Aménagement du Territoire se réunissent toutes les semaines. Celle-ci qui traite d'un des problèmes les plus cruciaux de notre Région, à savoir l'économie, l'emploi, ne se réunissait même pas une fois par mois.

En ce qui concerne par exemple l'ordonnance sur le Conseil économique et social, il aura fallu de nombreux mois pour aboutir à un texte accepté par toutes les parties, mais encore nous en arrivons aujourd'hui à une situation apparemment bloquée du côté de M. Grijp et nous ne savons pas pourquoi. Les membres du Conseil ne sont nullement informés de l'état de la situation. Nous nous sommes réunis deux ou trois fois avant les vacances de Noël et depuis lors, nous n'avons plus reçu aucune nouvelle, alors qu'il apparaissait que cette ordonnance était importante et devait être rapidement examinée.

Quant à votre politique en matière d'emploi, Monsieur Picqué, il faut effectivement que nous attendions que votre parti tienne des états généraux pour apprendre que vous allez mener de nouvelles politiques.

C'est également là que nous apprenons que vous comptez engager une réflexion commune avec la Wallonie en vue de renforcer l'emploi associatif occupé dans le cadre des plans de résorption du chômage. Bravo pour cette idée, mais nous vous avions déjà demandé en commission d'aborder avec les conseillers le sujet de l'économie sociale, de l'emploi non marchand à Bruxelles et de l'avenir des programmes de résorption du chômage.

Alors voilà, à une crise importante, à des problèmes cruciaux d'emplois, vous lancez tous azimuts des projets, des expériences, des études, des partenariats, des délégations, des programmes, des projets, et j'en passe.

Nous vous demandons ici une chose simple, Monsieur le Ministre-Président: présentez-nous clairement, à nous, et non seulement aux militants de votre seul parti, les lignes de votre politique de l'emploi face à la profonde crise économique actuelle et non seulement votre PGC, Programme de gestion du chômage. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, si j'interviens dans ce débat, c'est pour appuyer les excellentes interventions de nos Collègues M. Zenner et Mme Huytebroeck.

Mon intervention a pour but de dénoncer la duplicité des discours que tiennent les membres de l'Exécutif suivant l'auditoire auquel ils s'adressent.

Alain Zenner a très bien mis en exergue l'absence de politique volontariste en matière d'emploi. Je voudrais personnellement insister sur les carences de l'Exécutif en matière d'instruments de soutien à l'économie bruxelloise, plus particulièrement des PME.

Je dispose de certains textes à cet égard et M. Picqué s'est inquiété tout à l'heure de savoir d'où nous les tenions. Je vais me permettre de vous rafraîchir la mémoire, Monsieur le Ministre-Président.

Permettez-moi, au passage, de vous dire que lorsque vous envoyez aux membres socialistes du Conseil régional le document intitulé «Quelle politique pour l'emploi à Bruxelles», sur papier à en-tête de votre cabinet, il serait très simple de nous l'envoyer aussi. Cela nous éviterait de devoir faire des photocopies. Ce document qui m'est arrivé par un vent favorable, m'a permis de lire, en page 12, une série de phrases qui vous sont attribuées, Monsieur le Ministre-Président. Je ne sais si vous les avez prononcées à la tribune, mais elles figurent dans ce document qui a été largement publié.

«On peut regretter, dites-vous, que l'ordonnance d'expansion économique ait été déposée tardivement et après la date d'entrée en vigueur du nouveau texte d'encadrement communautaire, plus restrictif que le précédent, adopté par la Commission européenne au mois de mai 1992. Ce retard a limité significativement la marge de manœuvre de la Région, au contraire de la Région wallonne qui a gagné au moins deux années dans la mise en œuvre de son décret d'expansion économique, texte caractérisé par des volumes d'aide plus importants, certes, mais aussi plus sélectifs.» Ces propos font preuve d'une très grande honnêteté de votre part, d'autant plus que l'Exécutif wallon a été mis en place beaucoup plus tard que le vôtre. Il n'a donc pas eu votre temps de réflexion pour préparer un texte de ce genre.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Ce document existait déjà du temps de l'Exécutif présidé par M. Anselme. J'en ai la preuve. Il était déjà préparé.

M. André. — Je ne prétends nullement que M. Spitaels a la paternité de ce document.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Il a fallu deux ans pour que ce document soit négocié avec les partenaires sociaux et avec les institutions européennes.

M. André. — Oui. Nous reparlerons d'ailleurs tout à l'heure des partenaires sociaux et des institutions européennes.

Nous avons, mes Collègues Marc Cools, Alain Zenner et moi-même, déposé en avril dernier — donc avant toute nouvelle directive européenne — une proposition d'ordonnance permettant de moderniser la loi de 1978 d'aide aux PME et surtout d'étendre le bénéfice des aides aux entreprises qui occupent jusqu'à 250 personnes.

Je ne vous ferai pas l'injure, Monsieur le Ministre, de vous rappeler que, dans la loi belge, une PME est une société qui occupe moins de 50 personnes. Par contre, au niveau européen, une PME est une entreprise qui peut occuper jusqu'à 250 personnes. Cette différence entre la définition européenne et la définition belge n'est pas sans importance. Comme l'a rappelé Mme Jacobs à cette tribune, la Commission européenne a en effet, depuis 1991, rendue caduque l'application de la loi de 1959 qui servait de cadre légal à l'octroi d'aide

aux grandes entreprises. La Commission a estimé — et c'est son droit le plus strict — que tous les systèmes d'aide générale aux entreprises devraient être supprimés à l'exception, premièrement, des aides qui permettent le développement de certaines régions ou sous-régions qualifiées de zones de développement et, deuxièmement, des aides aux PME. Je vous rappelle que pour la Commission, une PME est une entreprise qui occupe jusqu'à 250 personnes.

Il y a bientôt quatre ans que l'Exécutif est installé. Il y a donc quatre ans que l'Exécutif, et en particulier son Ministre de l'Economie, annonce une ordonnance qui va régler tous les problèmes. La montagne a accouché d'une souris. Le projet déposé par l'Exécutif ne concerne que les grandes entreprises et l'aide aux investissements en matière de protection de l'Environnement ou d'utilisation rationnelle de l'énergie. Je ne conteste nullement le soutien à de tels investissements, mais cela reste — vous le conviendrez — très marginal lorsque l'on considère le vide légal auquel Mme Jacobs a fait allusion tout à l'heure. La Région bruxelloise connaît donc un vide légal au moment où la Wallonie et la Flandre ont, chacune à leur manière, légiféré en matière d'aide à l'investissement et d'aide à la recherche. La Région bruxelloise n'a donc rien entrepris.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Vous vous trompez.

M. André. — Récemment encore, M. Hasquin et moi-même avons dû déposer nous-mêmes, une proposition d'ordonnance pour pallier la carence de l'Exécutif en matière d'aide à la recherche.

Ne croyez surtout pas, Monsieur le Ministre-Président — et je réponds ici à Mme Jacobs —, que nous soyons des obsédés des subventions aux entreprises.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Si, vous l'êtes.

M. André. — Non, au contraire. Je fais partie de ceux qui préfèrent des incitants de type fiscal à des aides directes. Mais sans vouloir entrer aujourd'hui dans ce débat de fond entre aide fiscale ou aide directe, nous devons constater que le domaine fiscal reste aujourd'hui un domaine national, alors que les aides directes sont l'apanage des Régions. Il convient donc d'être pragmatique et d'éviter que d'autres Régions puissent nous faire une concurrence malsaine. La politique économique dans une région urbaine comme la nôtre est, en grande partie, dictée par ce que font les Régions voisines. Il faut avoir l'humilité de le reconnaître. Faute de pouvoir suivre les autres, notre Région risque d'être condamnée à ce que nous constatons déjà: une émigration massive de ses entreprises. Il y a déjà un an que je vous le disais à cette tribune et la Chambre de commerce le dit déjà depuis un certain temps. Aujourd'hui, l'Union des Entreprises fait le même constat. Il semble d'ailleurs que la lune de miel qu'entretenait le Ministre de l'Economie avec l'Union des Entreprises de Bruxelles soit sur le point d'être terminée. Je suis heureux que le Ministre ait réussi à entretenir cette lune de miel pendant un certain temps, mais il semble qu'à présent, elle soit terminée.

Or, je constate la passivité actuelle de l'Exécutif en matière économique face aux politiques menées en Wallonie et en Flandre. Et je trouve cette passivité déprimante. M. Zenner a fait référence tout à l'heure aux hochets que cite régulièrement M. Grijp quand il parle d'économie. Il cite Téléport, Technopole, parfois les maisons de PME à Moscou, mais à part cela rien. Qui plus est, sous prétexte de permettre l'examen du projet d'ordonnance que vous avez enfin déposé, M. Grijp...

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — J'ai déposé ce projet à la CEE depuis deux ans.

M. André. — Là, c'est la grande tarte à la crème. On va en parler tout de suite.

Pour ne pas examiner le texte que nous avons déposé il y a maintenant un an, Marc Cools, Alain Zenner et moi-même, la majorité a décidé en Commission des Affaires économiques d'en retarder l'examen pour donner la priorité au projet d'ordonnance de M. Grijp, contrairement au discours du Ministre-Président. Toujours dans ce document extraordinaire que vous avez présenté devant les assises du PS, Monsieur le Ministre-Président, vous annoncez comme étant l'une des solutions, que «la nouvelle ordonnance d'expansion économique visant les aides pour les entreprises entre 50 et 250 personnes, a été adoptée par l'Exécutif».

Soit c'est une faute de frappe, soit l'Exécutif a changé d'avis car le projet que nous avons reçu ne concerne pas les entreprises entre 50 et 250 personnes, mais les grandes entreprises. Ce texte ne résout pas particulièrement les problèmes des entreprises qui occupent entre 50 et 250 personnes, auxquelles les lois de 1978 devraient pouvoir s'appliquer. Plus intéressant encore, Monsieur le Ministre-Président, vous dites: «Toutefois il a été convenu que les amendements de la majorité seront déposés lors de la discussion, notamment pour remplacer certaines notions.» Le Ministre-Président est sans doute en train de négocier avec le Ministre de l'Economie la nature des amendements qu'il va déposer puisque c'est ce qu'il annonce au Congrès du PS. Il est tout de même amusant de savoir que le texte qu'on nous présente n'a pas reçu l'agrément de l'ensemble de l'Exécutif ou que, du moins, il ne répond pas à l'ensemble de la problématique. Nous le comprenons aisément puisqu'il apporte une réponse à une toute petite partie de la problématique, mais certainement pas à ce qui préoccupe l'ensemble des acteurs économiques.

Après quatre ans de réflexion, l'Exécutif se contente donc de soutenir les investissements en matière de protection de l'environnement, d'utilisation rationnelle de l'énergie, domaine qui ne me semble pas particulièrement prioritaire aujourd'hui, en période de crise. Il y a certainement d'autres investissements à soutenir, sans vouloir minimiser le moins du monde la qualité de ces investissements. Je tiens à rassurer Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur André, pour moi ces investissements sont prioritaires. Il est toutefois incroyable qu'on doive attendre 1993 pour introduire ce type de critères dans les aides aux entreprises. Mon analyse est un peu différente de la vôtre.

M. André. — Je regrette que l'on se contente d'aider ces investissements-là. Je sais que vous êtes très attachée à la survie du tissu industriel bruxellois. Sachez qu'il y a environ 250 entreprises du secteur secondaire qui occupent entre 50 et 250 personnes, entreprises pour lesquelles on se trouve aujourd'hui en plein vide juridique. Elles ne reçoivent aucun soutien particulier alors que leurs homologues installées en Région wallonne bénéficient, elles, d'un décret. Je signale au Ministre-Président que ces 250 entreprises occupent à elles seules plus de 6 000 personnes. Il me semble que, dans le cadre d'une politique de l'emploi, cela vaut la peine de s'en occuper particulièrement. Elles constituent véritablement le tissu économique et représentent la croissance de l'économie bruxelloise, pour peu qu'il y en ait encore une aujourd'hui. Et, comme vous l'annonciez, Monsieur le Ministre-Président, il y a près d'un an que la Région wallonne s'est dotée des instruments nécessaires au soutien de ces grosses PME, comptant entre 50 et 250 personnes. Si vous voulez vraiment faire quelque chose pour l'emploi, Monsieur le Ministre-Président, associez-vous à la

proposition que nous avons déposée, il y a un an. Ne me parlez plus des réticences de la Commission européenne.

La proposition que MM. Cools, Zenner et moi-même avons déposée est inspirée du décret wallon, préparé depuis quelques années, Monsieur Picqué, et des commentaires tant du Conseil d'Etat que de la Commission européenne. Notre proposition veille même à respecter scrupuleusement le cadre des compétences régionales, ce que ne faisait pas toujours le décret wallon, notamment en matière fiscale.

Si l'ordonnance qui pourrait être votée est suspendue par la Commission européenne, le décret wallon devrait l'être aussi. Nous aurions ainsi en tout état de cause mis fin à ce que je considère comme une concurrence déloyale: même lorsqu'il n'y a aucun intérêt à accorder des aides, quand votre voisin le fait vous êtes condamné à en octroyer aussi. Telle est la situation de la Région bruxelloise.

Je tiens à préciser notre position parce qu'elle est souvent déformée, notamment au sein du groupe socialiste qui croit que les libéraux veulent fournir des aides aux entreprises à tout prix. Non, nous voulons simplement permettre aux entreprises bruxelloises de bénéficier du même cadre légal que les entreprises installées en Wallonie et en Flandre.

Monsieur Picqué, à plusieurs reprises, vous avez fait remarquer que la Wallonie ce n'est pas Bruxelles, qu'elle est beaucoup plus touchée par la crise économique.

Je conviendrai avec vous que dans des sous-régions, comme le Bassin liégeois, comme le Hainaut, la situation est particulièrement critique. Ces sous-régions étant considérées par la Commission européenne comme des zones de développement, elles peuvent bénéficier d'aides particulières. Or, ici, nous parlons d'aides générales, c'est-à-dire applicables aussi bien à Nivelles, à Waterloo, à Wavre qu'à Charleroi ou à Liège. C'est là que réside la distorsion qui favorise les déménagements d'entreprises décriés depuis longtemps par la Chambre de Commerce et, depuis peu, par l'Union des Entreprises de Bruxelles.

La Région wallonne est évidemment libre de légiférer en la matière comme elle le souhaite mais vous ne pouvez rester passif, inactif en laissant subsister cette distorsion en matière d'aides.

Dans le contexte économique maussade que nous connaissons, il est grand temps que ce dossier soit débloqué.

Conformément à vos déclarations devant les assises de votre parti, j'espère, Monsieur le Ministre-Président, votre soutien à notre proposition d'aide aux PME. Je vous rappelle qu'elle serait la contrepartie bruxelloise d'un décret qui a reçu un appui massif au sein du Conseil régional wallon, y compris du groupe libéral.

Maintenant que vous vous êtes spectaculairement réconcilié avec M. Spitaels, j'imagine que vous n'aurez aucun problème à faire avancer ce dossier en soutenant une proposition réclamée par l'ensemble des milieux économiques bruxellois. *(Applaudissements sur les bancs libéraux.)*

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, 93 p.c. des entreprises de la Capitale sont des PME. C'est dire l'importance économique certes, mais aussi sociologique de ce secteur.

Malgré les chiffres alarmants et bien que, par définition, tout puisse et doive être amélioré, soulignons d'abord que la majorité des PME ne sont pas en situation de préfaillite et ensuite, que c'est pendant la première année de leur existence que la majorité des faillites interviennent.

C'est pourquoi il est juste de saluer l'initiative du Ministre, qui a mis sur pied le plan Brustart pour renforcer la structure financière de ces entreprises.

La presse s'est fait l'écho, je cite *La Lanterne,* «des idées qui peuplent les nuits du Ministre». Il convient ainsi de se féliciter d'une de celles-ci particulièrement, le plan d'accompagnement pour lequel il dégage un budget de cinq millions et s'appuie sur les compétences de l'ICHEC.

A ce propos une question se pose, Monsieur le Ministre, de savoir si le plan prévoit une formation des responsables des PME ou PMI, une sorte de troisième cycle ou un complément à la formation que prévoit l'ORBEm, ou s'il s'agit plutôt d'une forme d'accompagnement ou mieux d'intervision, formule qui nous semble mieux adaptée aux spécificités du public.

Il nous semble qu'une formule, oserais-je dire de «formation-action», serait des plus efficaces.

M. le Ministre peut-il nous dire s'il a ou s'il compte réserver une enveloppe dans le budget «expansion économique» pour subsidier les PME qui feraient appel à des consultants privés ou mieux, qui se réuniraient pour évaluer et étudier des solutions plus performantes, éventuellement avec l'aide d'un tiers expert?

Par ailleurs, les tribunaux du commerce ont mis en place un système de clignotants qui, par l'observation d'une douzaine d'indicateurs comme la situation des entreprises en matière de TVA ou d'ONSS, les arriérés d'impôt, les visites spontanées, les avis de saisie, permet de voler au secours de l'entreprise.

Bien sûr, ce système fonctionne à posteriori et a été mis en place pour éviter des détournements ou des fraudes.

Des améliorations pourraient y être apportées comme:

— une accélération et un allégement financier de la procédure par courrier;

— ou encore le contrôle automatique de la réalisation au bout d'un an du plan financier qui a été déposé à la constitution de la société.

Mais nous vous savons, Monsieur le Ministre, ouvert à toute formule qui rassemble des partenaires issus de milieux différents. Une piste a-t-elle été explorée qui associe le tribunal de commerce dont les juges consulaires peuvent être de bon conseil?

Enfin, dans un autre article paru dans le célèbre toute-boîtes de la capitale, Mme Werth, Directrice de la Chambre de Commerce appelait de tous ses vœux une commission consultative des Classes moyennes. Nous y travaillons.

Je vous remercie des réponses que vous voudrez bien apporter à nos questions et vous sais gré des efforts menés dans la mise en place d'une politique économique régionale, que, pour reprendre encore les termes de *La Lanterne,* vous souhaitez réécrire.

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je voudrais réagir essentiellement à l'intervention de M. Smits, intervention qui — je l'ai remar-

qué — fut applaudie sur tous les bancs et m'a paru très intéressante.

Les différents orateurs qui sont montés à la tribune dans le cadre de ce débat ont montré que la conjoncture économique bruxelloise n'était pas des meilleures. Je voudrais également citer quelques chiffres.

Tout d'abord, on a effectivement constaté, de 1991 à 1992, une augmentation des faillites de l'ordre de 20 p.c.: elles sont passées de 1 068 à 1 221. Un autre élément a été cité: le poids des PME dans le nombre des entreprises bruxelloises. Les chiffres ont d'ailleurs varié à cet égard au cours de la soirée: on a cité 85, 90 et 93 p.c. En ce qui me concerne, le calcul que j'ai effectué à partir des chiffres de l'ONSS a donné un résultat de 95 p.c. Il s'agit d'un problème de sources. De toute façon, l'élément important est le suivant: le nombre de PME présentes à Bruxelles est extrêmement élevé. Ces entreprises constituent l'essentiel de notre tissu d'activité économique.

Il me semble important de citer un autre chiffre: le nombre de faillites par rapport au total des entreprises bruxelloises. Ce ratio donne un résultat de 4 p.c., chiffre impressionnant qui montre combien il est nécessaire d'agir. C'est la raison pour laquelle l'interpellation de M. Smits me semble tout à fait justifiée.

Je tiens aussi à mettre un autre élément en évidence: les chiffres en matière d'emploi confirment en quelque sorte les chiffres que je viens de citer, dans la mesure où le nombre de chômeurs complets indemnisés a augmenté de 5,6 p.c. en 1992: il est passé de 48 281 à 51 025.

Dès lors, la problématique du dépistage des faillites constitue à coup sûr un élément important d'une politique économique. Il est intéressant de s'y attarder.

La loi réserve au tribunal de commerce le droit de se saisir d'office et de déclarer la faillite d'un commerçant. Ces pouvoirs exceptionnels s'expliquent par la nécessité de prévenir certains détournements ou certaines fraudes. Pour que le tribunal puisse déclarer d'office une entreprise en faillite, il doit également disposer de moyens lui permettant de savoir où en est l'entreprise et quelle est sa situation, particulièrement sur le plan financier.

Etant donné, d'une part, l'inaction de nombreux créanciers qui considèrent que la déclaration de faillite ne leur apporterait rien et, d'autre part, le manque de probité de nombreux commerçants qui poursuivent leurs activités sans être en état de respecter leurs engagements, il faut pouvoir mettre fin à temps à une activité susceptible d'entraîner la ruine d'autres entreprises.

D'autres intervenants ont également attiré notre attention sur le fait qu'une faillite pouvait en entraîner une autre: c'est l'effet «boule de neige», tout à fait inacceptable.

Sur base des informations qu'il a recueillies, le tribunal de commerce adresse une convocation au commerçant ou à la société qui connaît des difficultés financières. Néanmoins, cette convocation ne révèle pas les éléments sur lesquels elle se fonde. Le dossier est déposé au greffe du tribunal et est tenu à la disposition de l'entreprise et de son avocat, à l'exclusion de toute autre personne. Ce dossier est disponible afin de permettre à l'entreprise ou au commerçant de préparer l'entrevue. Lors de l'audience, le service de dépistage apprécie la situation du commerçant ou de l'entreprise.

Dans la mesure du possible, il peut établir avec lui — ou avec elle — un plan de sauvetage et suivre régulièrement l'évolution de ce plan. Il importe de souligner que ce plan sera mis sur pied «si c'est possible». Cela démontre clairement que, très souvent, à ce stade, les affaires sont bien avancées. Si je puis me permettre de m'exprimer ainsi, je dirai que l'entreprise a déjà virtuellement un pied dans le cercueil. Il faudra peu de choses pour que le second y soit également.

A Bruxelles, sous l'impulsion de M. Duplat, le service de dépistage a pris une ampleur importante dans le courant des années 80. Depuis le départ de M. Duplat, le caractère agressif et performant du service a sensiblement diminué.

L'examen de cette problématique spécifique suscite quelques réflexions. Tout d'abord, le principe qui anime la création et le mode de fonctionnement des services de dépistage est, dans son ensemble, jugé extrêmement positif. Ce service permet, en effet, d'éviter des faillites de forte ampleur ainsi que leur répercussion négative sur d'autres entreprises. Il permet, par ailleurs, de forcer l'entrepreneur à accepter un plan de redressement drastique sous la menace du couperet de la faillite. Si on est encore au stade qui permet l'obtention de ce type de plan, c'est, à coup sûr, une bonne opération.

Deuxième réflexion: il serait certainement souhaitable que l'existence des services de dépistage soient officialisée par la législation commerciale afin d'en imposer l'existence dans tous les tribunaux de commerce du pays, d'en harmoniser les règles de fonctionnement et d'éviter les possibilités d'abus qu'ouvre une absence de réglementation. Il est clair que nous n'avons malheureusement pas la compétence pour imposer un tel élément. Dans la mesure où le tribunal de commerce de Bruxelles travaille dans ce sens, il me paraît normal que notre Conseil exprime ce souhait afin que le législateur fédéral, qui est compétent, intervienne.

Troisième élément. Il est anormal que, seuls, les avocats aient accès aux dossiers judiciaires alors que le principal interlocuteur du tribunal est bien souvent le comptable ou l'expert-comptable du commerçant convoqué. S'il est admis que la société ou le commerçant convoqué puisse se présenter accompagné de son avocat et/ou de son expert-comptable, il serait souhaitable, pour accroître l'efficacité de ce dernier, de donner connaissance dès la convocation des critères précis justifiant l'ouverture du dossier. Par ailleurs, une simple explication de quelques secondes est parfois suffisante pour dédramatiser une situation dont l'apparence seule est négative.

Soyons clairs. En médecine, tout le monde sait qu'un malade qui connaît sa maladie est à moitié guéri. Il en va de même pour l'entreprise. Une entreprise, qui connaît exactement sa situation et qui, sur base d'un dossier du tribunal de commerce, peut pointer avec précision les raisons pour lesquelles elle se trouve dans une situation difficile, aura à priori déjà réfléchi à des solutions. La gestion de ce type de dossiers pourrait, dès lors, être facilitée car, dans ce genre de situation, on est confronté à des gestionnaires compétents.

Il serait donc utile de permettre aux experts-comptables des commerçants convoqués de répondre par écrit au problème soulevé par le service qui ne devrait plus alors convoquer que les commerçants dont la situation n'est pas éclaircie. Cela permettrait à toutes les parties concernées de gagner du temps: magistrats, commerçants, avocats et comptables. Grâce à un rôle accru, l'expert-comptable pourrait alors envoyer une situation comptable certifiée assumant ainsi la mission que lui confère sa qualification professionnelle.

Connaissant la situation et les critères retenus par le magistrat chargé du dossier, l'expert-comptable sera en position favorable pour réagir à ces critères et proposer les solutions les plus adaptées, tout en suggérant, en accord avec le chef d'entreprise, les méthodes et remèdes qui devraient permettre un redressement rapide de la situation de danger dans laquelle l'entreprise est apparue au service des enquêtes commerciales.

Si les magistrats apprécient particulièrement le contact direct avec le chef d'entreprise et sa version personnelle des faits, l'expert-comptable est indéniablement bien placé pour exposer les chiffres qui restent toujours le meilleur reflet de la situation de l'entreprise.

J'en viens à présent à ma quatrième réflexion en ce qui concerne le dépistage des entreprises et l'activité du tribunal de commerce.

Si la présentation d'un plan financier a été imposée lors de la constitution d'une société, ce plan n'est pas toujours une situation prévisionnelle réaliste. Cela peut dès lors provoquer, pour de jeunes sociétés, des situations inquiétantes, face auxquelles il semble y avoir peu, ou même pas, de réactions. Or, si cette obligation a été instaurée, pourquoi ne pas en contrôler davantage la réalisation? Pourquoi attendre la détection de clignotants...

M. le Président. — Monsieur de Patoul, vous avez sensiblement dépassé votre temps de parole. En fait, vous développez une interpellation. Il ne s'agit pas d'une intervention dans une interpellation puisque vous disposez d'un document préparé.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, l'ordre du jour précisait que cette question serait discutée. J'estimais que certaines remarques devaient être formulées. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas l'intention de prolonger exagérément mon intervention.

Comme je le disais, par rapport aux jeunes entreprises, il me paraît opportun de pouvoir contrôler les plans financiers quand ils ont été imposés. Dès lors, pour la Région bruxelloise, il serait intéressant d'arriver à une forme d'intermédiaire entre le tribunal de commerce et les entreprises qui se situent entre les deux zones. En effet, de cette façon, on pourrait agir avant qu'un problème ne se pose. Un service pourrait accompagner les entrepreneurs car, comme l'a dit M. Smits, ceux-ci n'ont pas les compétences requises dans certaines facettes de gestion. En outre, ils sont souvent absorbés par leur activité professionnelle spécifique.

Je voudrais encore citer quelques domaines où des priorités manifestes apparaissent. Je pense d'abord à celui de la formation. A ce propos, l'Exécutif a décidé de créer un programme d'accompagnement au développement des PME en collaboration avec l'ICHEC. C'est une initiative intéressante mais qui devra être évaluée. A cet égard, j'insiste auprès de l'Exécutif. Il est très important que l'on puisse tirer des renseignements concernant ce type d'action. En d'autres termes, qui participe à la formation — quel type de société, de personne? — et qu'en retirent-elles, afin de voir si ce type de formation répond à une demande et peut-être rentabilisé au niveau de l'activité économique régionale.

Je cite également le problème des incubateurs d'entreprises et le plan d'aide «capitaux» de la SRIB. Ces axes importants doivent, à mon avis, être largement développés.

Je voudrais aussi rappeler la proposition d'ordonnance que j'ai déposée avec mon collègue, M. Maison, concernant le Conseil consultatif régional des Classes moyennes qui me paraît être un outil susceptible d'améliorer nos relations avec le secteur et de créer des outils adéquats répondant aux besoins. Le colloque organisé par le Conseil régional avait très clairement montré l'intérêt de ce type de conseil.

Enfin, je pense qu'il serait important que l'Exécutif réfléchisse à un programme de relance économique au niveau régional. Je le pense d'autant plus que le Ministre des Finances de l'Etat fédéral a ouvertement déclaré à la presse que notre pays ne pourrait se permettre de faire de la relance sous peine de creuser son déficit. *(Applaudissements sur les bancs FDF-ERE.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Chers Collègues, il est évident que le débat qui s'est déroulé en fin d'après-midi et en début de soirée méritait une fraîcheur d'esprit et une assistance plus fournie que ce que nous avons vécu, et c'est dommage. Nous aurons sans doute l'occasion de reprendre dans d'autres circonstances et dans de meilleures conditions le débat que nous avons entamé aujourd'hui.

Il était intéressant d'écouter M. Zenner, car il m'est apparu quelque chose qui n'est peut-être pas évident, mais qui transparaît dans son intervention et dans celle d'autres orateurs. Sans doute suis-je encore figé dans une conception dépassée du libéralisme. Il me semble qu'en faisant référence à ce que l'Observatoire français des conjonctures économiques annonce, M. Zenner est un de ces libéraux qui abandonnent l'équation «expansion économique égale création d'emplois». En effet, il apparaît très clairement maintenant que la croissance ne garantit en rien une augmentation des postes de travail. Certains libéraux semblent sortir maintenant d'une logique productiviste qui se résumait souvent à cette équation. Nous en sortons donc, et c'est une bonne chose.

J'avais repéré dans les chiffres de l'Observatoire français des conjonctures économiques ceux qu'il indique comme étant les taux de croissance nécessaires pour une résorption significative du chômage. C'est dire qu'il n'y a pas de liaison automatique et spontanée entre l'usage de certains leviers d'expansion économique classiques et la production d'emplois nouveaux. C'est un point bien établi. Il suffit d'ailleurs de voir qu'au Japon et aux USA, pays qui connaissent des croissances importants et des taux de productivité considérables, il n'y a pas d'emplois supplémentaires créés. Il est inutile d'évoquer les raisons de cette inadéquation entre croissance et production d'emplois, qui se réfère aux investissements réalisés notamment dans la technologie de production et aux économies d'échelle et de rationalisation liées à la robotisation, à la bureautisation et autres.

Ce constat est d'autant plus crucial que notre Région n'échappe évidemment pas aux vastes mouvements d'internationalisation et de redistribution d'une économie qui est maintenant complètement mondialisée et qui est confrontée à un repli conjoncturel très inquiétant.

Dans ce contexte, et compte tenu de ses compétences et de ses moyens, l'Exécutif poursuit deux démarches. Il veut mener une politique régionale d'expansion économique qui ne consiste pas tant à créer des emplois, à court et moyen termes, mais plutôt à moderniser, à long terme, nos entreprises et le tissu socio-économique afin de leur permettre d'affronter la mutation économique et sociale actuelle. Deuxièmement à mener une politique de l'emploi rencontrant, d'une part, l'urgance sociale de l'accompagnement des chômeurs et, d'autre part, à moyen terme les exigences d'une meilleure valorisation des ressources humaines des entreprises par la formation et l'insertion professionnelles.

Il suffit de regarder la carte des régions d'Europe pour constater que notre produit intérieur brut est un des meilleurs d'Europe. Il y a beaucoup d'investissements à Bruxelles et il ne manque donc pas de capitaux susceptibles de faire fonctionner la machine économique.

En tant que Ministre de l'Emploi, je constate bien sûr que la population bruxelloise n'entre pas facilement dans les filières d'emplois de la ville internationale, ce qui pose le problème de la valorisation des ressources humaines. Ce discours est contesté par certains mais, pour moi, il consacre la nécessité d'une politique de formation et d'insertion avant tout.

L'expansion économique à Bruxelles — M. Grijp y répondra — c'est d'abord moderniser nos entreprises et nos infrastructures d'accueil. J'entends par modernisation la nécessité de soutenir des domaines porteurs; je pense ici au rôle que peut jouer la technopole, de favoriser l'adaptation des entreprises à leur environnement technologique et économique, — je pense ici au téléport et aux diverses aides en consultance. Il s'agit ensuite d'appuyer les efforts d'innovation des entreprises; je pense ici au rôle de la SRIB, et aux zonings de recherche et de développement de la SDRB. Cette modernisation, ainsi conçue et mise en œuvre en partenariat avec les entreprises, les unions professionnelles et les universités, n'est-elle pas la formule qui s'impose à nous? *A fortiori*, je dirai que la politique d'expansion parie sur le long terme d'abord, mais je veux bien vous concéder que, ce faisant, elle n'a peut-être pas suffisamment été explicitée, c'est vrai.

La deuxième démarche est celle qui me concerne le plus, à savoir la politique d'emploi. Je l'ai dit et répété, l'urgence sociale nous a dicté notre politique d'insertion socio-professionnelle, comme la hausse, depuis deux ans, du chômage nous a dicté un effort progressif, mais significatif, en matière de plans de résorption du chômage.

On en a parlé cet après-midi, l'Agence de propreté publique engage une centaine de jeunes chômeurs. Vous me direz qu'il ne s'agit pas d'emplois productifs et qu'ils ne sont pas inscrits dans la filière de production économique classique, mais je vous demande quelles sont les entreprises qui pourraient engager autant de jeunes peu qualifiés? Vous me direz que c'est de la politique sociale et pas de la politique économique. Oui, mais où se trouve la frontière entre les deux?

C'est ici qu'intervient ma proposition de programme de transition professionnelle. Je suis assez étonné, Madame, de vous entendre dire que vous ne savez pas ce que c'est. J'ai déjà dit trois ou quatre fois qu'il y avait, selon moi, trois approches nécessaires du chômage à Bruxelles. La politique de placement dont j'ai défini les grandes lignes et qui est facile à expliquer. Elle s'adresse aux personnes ayant une formation suffisante mais auxquelles il manque une bonne connaissance des offres d'emploi du marché. Vient ensuite la préparation de l'entretien avec l'offreur d'emploi.

La deuxième catégorie comprend les personnes en transition socio-professionnelle, qui ont une formation de base pas trop mauvaise et une expérience socio-professionnelle intéressante, mais auxquelles il manque une formation complémentaire pour pouvoir réintégrer les filières d'embauche classiques; j'ai souvent cité l'exemple des langues ou de l'informatique.

En troisième lieu vient la politique d'insertion socio-professionnelle, qui, je le reconnais, bénéficie de ma préférence et de ma priorité car il s'agit du noyau dur de l'exclusion socio-professionnelle à laquelle il faut appliquer beaucoup plus qu'une petite formation complémentaire et qu'une préparation à un interview, et qu'il ne suffit donc pas d'informer sur les offres d'emploi dans la région.

Ces trois catégories déterminent des politiques qui sont chaque fois circonstanciées. Cette proposition de programme de transition professionnelle dont le comité de gestion de l'ORBEm a pris connaissance et dont les notions se trouvent dans le contrat de gestion de l'ORBEm, vise à lier de manière plus volontariste, l'embauche, la formation et certaines mesures d'expansion économique. Ce type de programme peut être construit de manière plus sélective en visant certains secteurs voire certains types d'entreprises en reconversion, en extension ou simplement en phase d'innovation. Contrairement à ce qui a été déclaré ici, cette proposition n'est pas nouvelle. J'avais déjà abordé cette question lors du débat budgétaire en apportant des précisions sur l'utilisation des quelque 470 millions de solde de l'ORBEm.

Certains m'ont interrogé sur l'origine de ces 470 millions. J'avais annoncé l'importance de disposer de ce montant, lors des discussions budgétaires. Nous avions d'ailleurs eu un incident de procédure à ce sujet. Il s'agit en fait des soldes de l'ORBEm qui peuvent, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, renforcer les dispositifs existants en matière de formation et de recherche active d'emploi. Une partie de ces 470 millions devra aussi être affectée à l'exécution du plan d'accompagnement des chômeurs. Je l'avais également signalé en commission.

Dès lors, les modalités concrètes de ce programme de transition socio-professionnelle seront discutées en premier lieu avec les interlocuteurs sociaux, même si la philosophie générale de ce programme est assez connue. Elle rejoint d'ailleurs ce que le Bureau du Plan écrivait en conclusion d'une note de travail en janvier 1993, je cite: «Ne faudrait-il pas plutôt réduire les cotisations ONSS sur des emplois additionnels; en particulier, ne conviendrait-il pas de concentrer les baisses de cotisation sur des programmes d'accompagnement des chômeurs incluant la formation, le placement et débouchant sur des primes à l'emploi plus intensives et plus incitatives tant pour les entreprises que pour les demandeurs d'emploi?»

Mon Collègue, M. Grijp a marqué un accord de principe pour collaborer à la mise en œuvre de ce programme de transition professionnelle. Les techniciens de nos deux cabinets se rencontrent actuellement et poursuivront leur débat. Je n'aurais pas eu l'arrogance de parler de plan de relance en évoquant les mesures que je comptais prendre. Monsieur Spitaels a évoqué un tel plan.

Deuxièmement, j'ai dit que la proposition d'ordonnance sur l'expansion économique avait été déposée trop tardivement. A la décharge de l'Exécutif, je rappelle le temps qui a été nécessaire pour négocier avec les institutions européennes. M. Grijp a rappelé tout à l'heure avec raison qu'il avait fait connaître ses intentions il y a deux ans. Nous avons aussi convenu, il est vrai, que des amendements à cette ordonnance pourraient être introduits. Quoi qu'il en soit, si M. Spitaels a pu aller aussi vite, il faut savoir que le travail avait été préparé.

M. André. — Vous êtes en fonction depuis 4 ans.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — M. Grijp a négocié pendant 2 ans.

J'ai dit que la commune était le lieu de recomposition des politiques sociales et socio-professionnelles. Si j'insiste sur les politiques d'insertion socio-professionnelle c'est pour les raisons que vous connaissez. Sur les septante mille demandeurs d'emploi à Bruxelles, 50 mille ne seront pas remis au travail par vos leviers d'expansion économique classiques.

M. André. — Il faut maintenir ce qui existe.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Il faut donc s'occuper de la résorption de ce noyau dur que j'évalue à 50 000 unités. La situation est paradoxale. Les capitaux arrivent, vous le savez, et la modernisation de l'entreprise tertiaire de

Bruxelles se fait, pour des raisons de marché évidentes. Mais on se trouve en présence de 50 000 personnes, qui, si elles ne sont pas formées dans un processus d'insertion socio-professionnelle, n'auront pas de place dans l'économie à laquelle vous rêvez pour Bruxelles.

M. André. — Mais les entreprises quittent Bruxelles, Monsieur le Ministre-Président, et vous ne nous répondez pas sur ce point.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Vous n'ignorez pas qu'il y a de nouvelles générations d'entreprises. Quant aux entreprises qui quittent Bruxelles, partent-elles vraiment pour des raisons liées à l'absence d'une politique d'incitation de la part de la Région bruxelloise?

M. André. — La réponse est oui, en présence d'une distorsion entre la politique menée par les Régions voisines et celle menée par la Région bruxelloise. A partir du moment où une entreprise est amenée à se délocaliser, elle fait ses comptes.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Lorsqu'une entreprise se délocalise, c'est pour des raisons de commodités que la ville d'aujourd'hui, dans toutes les parties du monde, n'offre plus notamment au tissu industriel. Je crois que c'est plutôt cela, l'explication.

M. André. — Je ne prétends pas détenir le système D, Monsieur le Ministre-Président. Mais vous devez pouvoir donner une réponse globale aux entreprises situées dans le tissu bruxellois, pour qu'elles puissent y rester. Vous ne pouvez demeurer passif face à cette émigration d'entreprises, en vous contentant de dire que vous donnez une réponse au chômage bruxellois. L'emploi part en périphérie et Bruxelles perd des habitants. C'est là tout le problème de Bruxelles.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Si je devais choisir personnellement deux leviers importants de la vie économique et de l'emploi à Bruxelles, je choisirais d'abord la politique d'insertion socio-professionnelle qui correspond à la troisième catégorie de demandeurs d'emploi, et ensuite, je profiterais peut-être de certaines disponibilités foncières et de certaines possibilités d'aménagement d'espaces dans la Région bruxelloise. C'est avant tout un problème spatial, d'où l'importance de notre PRD, et nous en reparlerons.

Pour ce qui est du plan d'accompagnement des chômeurs, il est vrai que j'ai pris une colère et l'argent est arrivé ensuite. Chronologiquement, il faut bien se rendre compte qu'il était important de rappeler Mme Smet à l'ordre. Il est souvent utile de manifester sa mauvaise humeur.

Le débat n'est pas clos mais une chose me paraît devoir être clarifiée, à savoir l'utilité des politiques d'insertion socio-professionnelle que je revendique d'abord, tout en disant clairement qu'elles ne répondent pas à toute la problématique économique et à la problématique de l'emploi à Bruxelles. Je ne voudrais pas que des ambiguïtés continuent de planer sur les résultats de cette politique. Je vous avais fourni les chiffres et je n'arrête pas de les répéter. En commission j'ai fait un assez long exposé sur la question. En outre, je vous ai remis des documents qui montrent comment 4 000 places en dispositif de formation ont été créées grâce à cette politique d'insertion socio-professionnelle. Que dois-je encore faire pour vous démontrer que cette politique donne des résultats et qu'elle produit des fruits, tout en étant suffisamment modeste pour admettre que ce n'est pas la réponse à tous nos problèmes? Il est vrai que le Ministre de l'Emploi vise moins à créer des emplois et davantage à faire en sorte que les Bruxellois s'insèrent dans les emplois qui existent potentiellement à Bruxelles, mais ne sont pas toujours occupés par des Bruxellois. C'est là l'essentiel de la politique que j'entends mener en tant que Ministre de l'Emploi. Suis-je le Ministre du chômage? Cela me paraît évident, quel est le Ministre de l'Emploi qui n'est pas aussi le Ministre du chômage? Si vous voulez m'affubler de ce nom, faites-le.

Si l'on mène une politique de l'emploi, c'est précisément parce qu'il y a du chômage. Ce qu'il conviendra de faire maintenant, c'est de voir comment les liens avec la politique d'expansion économique peuvent être améliorés, je vous le concède. Mais je revendique surtout la cohérence de la politique menée et qui prend appui sur la politique de placement en collaboration avec l'ORBEm, notamment au moyen des ateliers de recherche active d'emploi, la politique d'insertion socio-professionnelle, troisième catégorie, avec les missions locales et le partenariat en entreprises, sans oublier l'alternance. Maintenant, nous mettrons plus spécialement l'accent, grâce aux 470 millions dont nous avons parlé, sur la transition socio-professionnelle, et cela après avoir discuté avec les interlocuteurs sociaux et vu avec M. Grijp quels secteurs pourront être particulièrement ciblés par la politique de transition socio-professionnelle qu'il faut, je crois, renforcer grâce au solde de l'ORBEm dont j'ai parlé tout à l'heure.

M. André. — Le projet d'ordonnance que l'Exécutif a déposé en matière d'aide aux grandes entreprises a-t-il reçu l'aval du Conseil économique et social? Je crois que non...

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — M. Grijp vous répondra.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Grijp, Minister.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Mijnheer de Voorzitter, de heer André verwijt mij dat mijn ontwerp van ordonnantie al twee jaar onderweg is nadat ik alle mogelijke instanties heb geraadpleegd. Hij vraagt mij de Sociaal Economische Raad een tweede maal te consulteren, terwijl het ontwerp twee à drie maanden in deze Raad aanhangig is geweest. Als ik naar de heer André zou luisteren, dan zijn we nog eens twee jaar bezig.

M. André. — Excusez-moi de vous interrompre, Monsieur le Ministre, mais l'avant-projet sur lequel le Conseil économique et social s'est exprimé n'a absolument aucun rapport avec le projet que vous avez déposé. Il comprenait un volet «recherche» et aidait les PME, tandis que celui que vous présentez n'a rien à voir avec cela. De plus, il aurait été normal que vous présentiez votre projet aux partenaires sociaux.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Vous estimez donc que j'aurai dû consulter les partenaires sociaux. N'oubliez pas que j'ai déjà demandé deux fois l'avis du Conseil d'Etat, lequel m'a fait attendre trois à quatre mois.

Daar gaat het niet over, dat is maar een detail.

En guise d'introduction, je voudrais vous faire part de quelques considérations générales.

Comme vous le savez, la conjoncture économique internationale est très mauvaise. La Belgique est un pays d'exportation et la situation économique bruxelloise ne peut donc pas être bonne, compte tenu de cette circonstance.

J'annonce cependant pour la première fois à cette tribune que la Région bruxelloise se porte mieux que les deux autres Régions.

Nous connaissons les faiblesses des statistiques belges et nous savons que les statistiques régionales n'en sont qu'à leurs débuts. Une série d'indicateurs nous montrent cependant que Bruxelles se porte mieux que les deux autres Régions.

Nous n'avons rien à apprendre de la Wallonie. J'ai essayé de suivre les discussions de la Table ronde wallonne et j'ai consulté les documents préparatoires. J'y ai découvert que la Région wallonne disposait de neuf systèmes de primes à l'emploi et avait l'intention d'en instaurer trois nouveaux. Elle disposera à l'avenir de douze systèmes et elle aura donc droit à un porte-clé! Je ne désire nullement m'inspirer de la politique économique wallonne.

Le premier indicateur du fait que Bruxelles se porte nettement mieux que les deux autres Régions est le baromètre économique bruxellois. C'est une innovation de l'Exécutif actuel, cela n'existe pas dans les deux autres Régions. Il sera rendu public pour la troisième fois dans les jours qui viennent.

Trois quarts des entreprises bruxelloises attendent une stabilisation, voire une augmentation de leur chiffre d'affaires et considèrent que leur situation est bonne. Quatre-vingts pour cent des entreprises bruxelloises annoncent un maintien, voire une augmentation de leur emploi.

Wij kunnen deze Brusselse economische barometer geen fictief instrument noemen. Als naar de kiesintenties van de Brusselaars wordt gepeild, consulteert men meestal vijfhonderd inwoners, terwijl het hier om een consultatie gaat waarbij om de twee maanden 700 ondernemingen, evenwichtig gespreid over de Brusselse regio, worden betrokken.

Deuxième indicateur, tout aussi valable: les indices de croissance les plus importants de l'Institut national de Statistique, c'est-à-dire les indices de croissance concernant les chiffres d'affaires, l'exportation et les investissements, démontrent que, là où la Flandre menait depuis très longtemps la danse, devançant Bruxelles et la Wallonie, la croissance économique de la Région bruxelloise est devenue, depuis 1989, plus importante que celle de la Flandre. Tant en ce qui concerne l'évolution du chiffre d'affaires, qu'en ce qui concerne l'exportation et l'investissement, notre Région occupe donc la première place.

Het zou mij te ver leiden al die cijfers nu te citeren. Ik heb ze zopas aan de pers bezorgd, en hou ze ook te uwer beschikking. Als u ze dus wilt, kunt u ze vragen.

M. André. — Nous préférerions être informés en même temps que la presse.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Ik was van plan verder uit te weiden over de werkloosheid, maar ik zal mij beperken. De evolutie van de werkloosheid loopt niet parallel met de evolutie van de economie. Collega Picqué heeft er daarstraks op gewezen dat Brussel een vrij groot aantal werklozen telt die weinig te maken hebben met de Brusselse economie. Naast de migranten zijn er in Brussel immers ook een aantal sociale gevallen uit Vlaanderen en Wallonië die zich komen verschuilen in de anonimiteit van de grootstad. Ook zij zijn opgenomen in de cijfers van de werkloosheid. Wat het aantal faillissementen betreft, moeten wij ons tevreden stellen met de cijfers van Dun & Bradstreet die dateren van 1991. Eerstdaags zullen wellicht de cijfers van 1992 bekend zijn. 20 pct. van de faillissementen in België is gelokaliseerd in Brussel. Dit betekent concreet dat 921 ondernemingen failliet gingen in de Regio Brussel-Halle-Vilvoorde. Wij beschikken inderdaad niet over afzonderlijke cijfers voor Brussel. Het groot aantal faillissementen in België in het algemeen en in Brussel in het bijzonder, vindt ook een verklaring in het feit dat de vestitingsvrijheid hier veel groter is dan in veel andere landen. 80 pct. van de faillissementen hebben plaats binnen een periode van twee jaar na de vestiging van het bedrijf. Bovendien betreft het vooral kleinere bedrijven met een kapitaal van minder dan twee miljoen.

Naast de 921 faillissementen werden in de Regio Brussel-Halle-Vilvoorde in 1991 ook 1 042 nieuwe ondernemingen opgericht. Daarover spreekt niemand. In 1991 — dat geen goed jaar was —, kwamen er in Brussel dus 121 bedrijven bij.

Il est exact, Monsieur Smits, qu'un nombre très important d'entreprises disparaissent pour les raisons que vous indiquez, c'est-à-dire manque d'expérience, des fautes de gestion, des problèmes de recyclage du personnel. On n'a peut-être pas suffisamment parlé aujourd'hui de la fragilité financière; c'est pourquoi je le fais.

Vous me posez la question de savoir ce que fait la Région en matière d'accompagnement, d'information et de formation.

En matière d'information, je peux me vanter de faire le nécessaire un peu partout. Je citerai Technopole en exemple. Je n'ose pas trop en parler car cela irrite certaines personnes, probablement parce que cela fonctionne trop bien. Vous savez en effet que, dans les quatre pôles visés, nous sommes déjà en contact avec 3 000 entreprises, Monsieur André. Nous essayons de leur fournir une information ciblée.

Autres exemples: Brubizz; la banque de données économiques bruxelloise comprend déjà douze banques de données d'information qui s'adressent aux entreprises bruxelloises. Il y a le baromètre conjoncturel bruxellois, seul baromètre économique régional en Belgique, la SDRB, a une cellule de guidance qui intervient en faveur des entreprises. En matière d'information, on est d'ailleurs en train de préparer, en collaboration avec la SDRB, quatre publications en vue d'améliorer l'information économique générale.

Dit zijn maar voorbeelden. Wat doet de regio in verband met begeleiding en vorming? Wij houden ons eigenlijk met alles bezig en daarom is het misschien voor sommigen een beetje te veel en op dit ogenblik onoverzichtelijk. Wij zijn een beetje als Jezus uit de catechismus: wij zijn overal en op alle plaatsen. Téléport verzorgt vorming op het gebied van telecommunicatie en informatie. Ik heb hierover drie dagen geleden een persconferentie gegeven. Wij zijn nog maar twee maanden bezig en 100 bedrijven hebben op ons reeds een beroep gedaan. Er werden reeds 150 vormingsinitiatieven genomen en 450 bedrijven — geen personen maar bedrijven — staan op onze voorlopige wachtlijst. Als dat geen verwezenlijkingen zijn? Wij hebben de bedrijvencentra EEBIC en IDYES opgericht. Waarom heben de liberalen dat nooit gedaan? Deze centra worden ondersteund door de regio en zij doen aan begeleiding van starters en andere bedrijven. Ik heb nog een hele reeks dergelijke voorbeelden, maar ik zal het grootste gedeelte overslaan. Er werden ook opmerkingen gemaakt over scholingen onder meer door de heer de Marcken. Het klopt dat ik de jongste twee maanden drie initiatieven in verband met scholing heb genomen: ULB, KUB en ICHEC krijgen nieuwe kredieten om vooral KMO's te begeleiden tijdens hun groeifase.

Sommigen verwijten mij dat ik geen KMO-vriendelijke politiek voer. Van anderen krijg ik het verwijt dat ik geen politiek ten voordele van de grote bedrijven voer. Waarschijnlijk voer ik dus de juiste politiek. De heer André heeft mij gewezen op de kritiek van het VOB en van de Kamer van Koophandel. Mijnheer André, u moet de teksten goed lezen. In de drie en een half jaar dat ik Minister ben, heeft geen van beide instellingen op mijn politiek kritiek uitgeoefend, integendeel. Ik heb onlangs op de televisie de heer Struyf horen

verklaren dat hij niet wenst dat er een andere Minister van Regionale Economie komt, maar dat hij, indien dit toch zou gebeuren, van de nieuwe Minister zal eisen dat hij dezelfde politiek voert als de heer Grijp. Dit heeft hij woordelijk gezegd.

M. André. — C'est ce que je disais tout à l'heure. J'ai cependant constaté dans *Le Soir* d'aujourd'hui qu'il n'en était plus ainsi. La lune de miel semble donc terminée. Nous reviendrons sur vos relations avec l'UEB.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Etant marié depuis trente ans, je n'ai pas besoin d'une deuxième lune de miel!

Als u dit document goed leest, dan weet u dat het geen kritiek bevatte op mij, maar op anderen. Ik ga nog even voort op de bewering dat ik te weinig zou doen voor de KMO's. Sinds maanden vergader ik officieus met alle organisaties van de Brusselse middenstand. Ook al zijn dit geen gemakkelijke mensen, toch slagen wij er geregeld in te komen tot unanieme adviezen, zelfs over de delicate kwestie van de night shops.

Een aantal sprekers hadden het over een preventief beleid, onder meer de heer de Patoul. Ik heb op dit vlak een zeer ruime ervaring opgedaan in een andere regio. In Brussel hebben wij op het vlak van economie nog zoveel te doen, dat ik aan preventief beleid op het ogenblik nog niet toe ben. Dit betekent immers de oprichting van een nieuw orgaan met nieuwe administratieve krachten. Vanuit mijn ervaring ben ik trouwens van oordeel dat zoiets in Brussel niet zoweel kan opleveren. Om het in Vlaanderen waar te maken, heeft men het moeten toepassen op bedrijven met een hoog aantal werknemers; wij hebben in Brussel zeker niet meer dan 200 van dergelijke bedrijven. Wij zijn een typische KMO-stad en het lijkt mij bepaald moeilijk een preventief beleid te voeren voor de 30 000 ondernemingen die in de Brusselse regio zijn gevestigd.

Ik heb beloofd het niet te lang te trekken en daarom sla ik een aantal zaken over.

Al de initiatieven die ik tot nu toe heb aangekondigd, zijn veel meer dan wat vage toekomstperspectieven. Ik ben overigens niet de man van de duizend aankondigingen. Men kan het mijn zwakte, mijn fout... of mijn sterkte noemen. Als ik iets in het vooruitzicht stel, dan is dat ook bijna gerealiseerd. Al te dikwijls immers is het politieke discours van vandaag de leugen van morgen. Daar wil ik in geen geval aan meedoen. Technopool, Téléport, Brustart, EEBIC, de bedrijvencel in de GOMB, de bedrijvencel milieu, ULB, KUB, meer middelen voor de gewestelijke investeringsmaatschappij en voor Brustart, de Brusselse economische barometer... dat zijn allemaal realisaties van het jongste anderhalf jaar. Men kan zich hierbij ook niet vergissen, het zijn allemaal, zonder één uitzondering, maatregelen in het voordeel van de KMO's.

Les interventions du PRL en matière économique de M. Zenner, de M. André, à l'exception de celle de M. Smits me font penser au Boléro de Ravel. Toujours le même air, lancinant quand on l'entend pour la première fois, mais sciant quand on l'entend la centième fois.

Passons à la première partie de votre boléro: l'expansion économique. J'ai renouvelé entièrement la réglementation des PME en mai 1991. Je l'ai modernisée, je l'ai adaptée, je l'ai rendue plus sélective. Mais qu'ont donc fait les libéraux qui ont été au pouvoir pendant tant d'années? Rien!

M. André. — Les trois directives précédentes émanent de nous. Votre argument est de très mauvais goût!

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — J'ai très bien connu la situation en Flandre car j'étais administrateur général de l'Economie flamande. J'ai trouvé à Bruxelles en 1989 l'instrument réglementaire que j'avais trouvé en Flandre en 1980. Bien sûr, vous avez maintenant accouché d'une ordonnance en matière de PME mais, une fois de plus, vous ne vous êtes pas fatigué outre mesure, Monsieur André. Les libéraux bruxellois semblent avoir découvert tout à coup l'existence de la photocopie, du Tipp-Ex et des ciseaux. Vous vous êtes tout simplement contentés de photocopier dans les grandes lignes, le décret wallon de M. Spitaels!

Ik wil hier een anekdote uit de commissievergaderingen vertellen. Ik had daar de brochure van de heer Spitaels bij. Op de voorpagina van deze brochure prijkt uiteraard de foto van de voorzitter van de Waalse Executieve. Aan de heer André heb ik toen gezegd: «Indien u ooit Minister van regionale Economie wordt, dan zult u geen enkel problemen hebben. U neemt toch dezelfde uitvoeringsbesluiten als de heer Spitaels. De brochure is reeds gemaakt, de commentaar eveneens. U moet er alleen nog uw foto opplakken.»

Belle théorie libérale, que celle-là.

M. André. — Par rapport à vous, la seule différence c'est que nous avons l'humilité de reconnaître ce qui se fait autour de nous.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Pas besoin de modèle wallon pour Bruxelles.

M. André. — Vous voulez faire tout tout seul.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Ik wijs erop dat ik maanden vóór Wallonië initiatieven ten opzichte van de grote ondernemingen voor Brussel heb genomen. Vlaanderen heeft op dit moment zelfs nog geen decreet. U weet toch ook dat Wallonië veel sneller door de EG werd gehoord. U bent hier enigszins te kwader trouw, want u weet zeer goed dat ik in de commissie de 12 stadia en de overeenkomstige data heb opgesomd. Ik heb toen toegelicht wanneer ik het voorstel bij de Executieve heb ingediend, wanneer ik mij tot de Sociaal-Economische Raad heb gewend en wanneer ik de Raad van State en tenslotte de EG heb geraadpleegd. Dat dossier is gedurende twee jaar niet van mijn bureau weggeweest.

M. André. — Et le résultat est zéro!

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Laten wij niet te lang discussiëren over expansiesteun aan bedrijven. Ik zeg u duidelijk op deze tribune dat, mocht het van mij afhangen, — ik hoop dat wij nog samen beleven dat de expansiesteun aan zeer grote bedrijven kan worden afgeschaft. Veel liever zag ik Brussel als een economische technopool waar synergieën worden gecreëerd en waar allerhande informatie ter beschikking is voor zo veel mogelijke bedrijven. Wat nu niet kan, aangezien ik wegens geldgebrek heb moeten selectief zijn.

Onlangs was ik uitgenodigd op een redelijk klein bedrijf dat dertien personeelsleden tewerkstelt. Dank zij de goede samenwerking met Technopool, het kabinet en de gewestelijke ontwikkelingsmaatschappij heeft dit bedrijf dat in de vleesproduktie werkzaam is en een aantal problemen in verband met de Europese Gemeenschap had, de juiste woordvoerders gevonden bij wie zij de correcte informatie heeft kunnen inwinnen. Dank zij Technopool werd met COOVI-CERIA een onderzoeksproject opgezet zodat het bedrijf zeker kan standhouden. De felicitaties van de bedrijfsleider in verband met de huidige werking van het Brusselse Gewest zijn voor mij een riem onder het hart.

M. André. — Telle est la philosophie de votre politique, Monsieur le Ministre. Une politique planificatrice, c'est une politique socialiste en matière économique. Je suis surpris, Monsieur le Ministre que l'on puisse encore tenir un tel discours en 1993.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Moi, je n'imite pas M. Spitaels, mais vous!...

M. André. — Vous comptez les entreprises qui partent. Cela ne vous dérange pas.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Mijnheer André, ik was zo vriendelijk om u niet te onderbreken. Doet u dat op uw beurt evenmin.

M. André. — Alors ne me provoquez pas. C'est trop facile.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Hoe durven de liberalen kritiseren dat er een gebrek is aan een openbaar economisch beleid, terwijl zij zelf jarenlang de gewestelijke investeringsmaatschappij hebben beheerd? Ik was degene die het kapitaal van 1 naar 3 miljard gebracht heeft. Ik was degene die het initiatief Brustart — de heer de Marcken de Merken heeft er al op gealludeerd —, een instrument voor startende KMO's enkele weken geleden heeft gelanceerd. Op dit ogenblik zijn er zelfs al meer dan honderd aanvragen bij de gewestelijke investeringsmaatschappij binnen.

Vous semblez tout savoir, pourquoi alors, pendant tout le temps où les libéraux étaient au pouvoir, que vous étiez chef de cabinet d'un Ministre libéral, n'avez-vous pas pris des initiatives?

M. André. — Aujourd'hui, vos initiatives sont toujours mauvaises.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Ik zal u zeggen wat u gedaan hebt! Enkele uitzonderingen niet meegeteld, hebt u alleen maar leningen toegekend, en dan nog meestal aan grotere bedrijven zonder enige participatie in het risicokapitaal. Dat hebben de liberalen gedaan toen zij aan het bewind waren!

Volgens de wet is de gewestelijke ontwikkelingsmaatschappij GOMB een belangrijk middel voor het Brussels economisch beleid. Ik daag de PRL uit mij één belangrijke actie citeren van die instelling tijdens het liberaal bewind. Ik zeg u dus duidelijk nihil, geen enkele.

In Brussel komen er dus blijkbaar nog nieuwe bedrijven bij. Brussel is op het ogenblik de meest welvarende regio van het land geworden. De Brusselse Executieve heeft niet zoveel middelen, maar met dit minimum doet zij een maximum. Wat sommige liberalen vandaag hebben gezegd, heb ik niet erg geapprecieerd.

Mais j'ai beaucoup apprécié les idées avancées par M. Smits. Je suis prêt à le recevoir à ce sujet dans les meilleurs délais quoique je crois aussi qu'un certain nombre d'initiatives dont il parle existent déjà dans le cadre de mon initiative «Technopole». *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Zenner.

M. Zenner. — Monsieur le Président, je renonce à exercer mon droit de réplique parce que sur un sujet d'une importance aussi vitale que celui que nous avons abordé aujourd'hui pendant deux heures, je ne voudrais pas me laisser entraîner dans des polémiques politiciennes comme celles auxquelles tente de nous conduire M. Grijp dans le but de masquer les carences de la politique de l'Exécutif.

Ce débat a été passionnant, avec des interventions d'une haute tenue de la part de tous les intervenants et un ensemble de suggestions de grande qualité. Je ne pense pas que l'on puisse y mettre un point final en une réplique sur un ton politicien. J'estime qu'il faut dépasser les clivages des partis pour prendre ce problème à bras le corps.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Vous osez parler d'un ton politicien!

M. Zenner. — J'ai constaté, tout comme d'autres intervenants, le malaise profond qui règne au sein de l'Exécutif entre M. Picqué et vous-même. Je ne veux pas faire de polémique politicienne ici. Je demande simplement qu'on en revienne rapidement à ce débat, que l'on ait des discussions, que l'on examine les problèmes, que l'on en discute avec sérénité et avec sérieux en Commission des Affaires économiques, à la tribune mais nous ne pouvons pas ne pas réserver de suite à nos discussions d'aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

M. le Président. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LE BILAN DE L'ACTIVITE DE L'EXECUTIF PRESENTE DANS LA BROCHURE '1989-1992 TROIS ANS DE DECISIONS A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE' ET PARTICULIEREMENT L'ABSENCE DE REFERENCES A UNE MESURE EN MATIERE INTERNATIONALE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE BALANS VAN DE ACTIVITEIT VAN DE EXECUTIEVE VOORGESTELD IN DE BROCHURE '1989-1992 DRIE JAAR BESLISSINGEN IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST' EN MEER IN HET BIJZONDER HET GEBREK AAN VERWIJZING NAAR EEN MAATREGEL OP INTERNATIONAAL VLAK»

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, vous avez pris l'initiative de

réaliser un ouvrage de référence aux éditions Iris, dont l'objet est, je cite, «d'informer le citoyen bruxellois impliqué dans le devenir de sa Région des normes en vigueur dans la Région».

Le citoyen que je suis, souhaite d'abord exprimer le plaisir qu'il a pris à feuilleter cet ouvrage, parce que la présentation est logique, aérée et pratique et parce que le bilan qu'il présente est positif et démontre du dynamisme de nos institutions.

Mais le citoyen de notre Région, d'une part capitale et européenne est aussi surpris et déçu, parce qu'à la lecture de la table de matières, et cela se confirme à la lecture du volume, il n'est fait nulle référence à une décision en matière internationale, dimension néanmoins présente dans la déclaration de l'Exécutif.

Deux réponses à cette lacune pourraient m'être faites: d'abord, qu'aucune décision *stricto sensu* n'a été prise en cette matière avant le 31 août 1992, ensuite, que ce qui a été fait se retrouve ailleurs.

Je reconnais volontiers qu'une lecture transversale du document permet de saisir les décisions prises qui ont quelque influence dans la politique internationale de notre Région.

Mais vous savez, Monsieur le Ministre-Président, que la modestie assez traditionnelle du Belge, sa tendance à l'auto-dénigrement, dont l'article de Pierre Mertens dans le numéro spécial du *Nouvel Observateur,* «30 capitales culturelles de l'Europe», est un bon exemple, ne servent pas toujours notre pays et notre Région.

Je regrette donc que l'on n'ait pas formellement fait une place à cette dimension de notre politique, ce qui offrirait une image plus complète de nos préoccupations et de nos travaux.

M. le Ministre-Président pourrait-il m'assurer de ce que la prochaine édition de cet ouvrage tiendra compte de cette observation, soit en reprenant dans un chapitre international, les mesures prises qui servent cette dimension de la politique de l'Exécutif, soit en complétant les chapitres reprenant des décisions *stricto sensu* d'un chapitre plus descriptif qui permette de saisir les options de l'Exécutif dans les matières de relations extérieures?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, la question de M. de Marcken de Merken appelle la réponse suivante: la brochure que nous avons éditée n'a pas pour ambition de dresser un bilan exhaustif de toutes les activités de l'Exécutif ou des institutions de notre Région. Nous avons surtout voulu en faire un instrument pratique qui serve à rendre plus accessible le droit bruxellois. Cet ouvrage a été rédigé sur la base de textes publiés au *Moniteur belge* depuis 1989.

Il est exact qu'un bon nombre d'actions en matière internationale ne se sont pas traduites par l'adoption de textes réglementaires et n'ont donc pas fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge.* Je pense notamment aux arrêtés de subsidiation concernant l'image internationale de Bruxelles, aux accords de coopération conclus avec d'autres Régions d'Europe ou encore à la Charte de l'Euro-Région.

Cela explique qu'aucun chapitre de la brochure ne soit consacré aux matières concernant les relations internationales. Je m'efforcerai, Monsieur de Marcken de Merken, de trouver une formule qui, d'une manière ou d'une autre, permette de donner des informations sur la dimension internationale de l'action de l'Exécutif.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ADRIAENS A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LES ARRETES D'APPLICATION DE L'ORDONNANCE RELATIVE AUX PESTICIDES»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE TOEPASSINGSBESLUITEN VAN DE ORDONNANTIE BETREFFENDE HET GEBRUIK VAN PESTICIDEN»

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour poser la question en lieu et place de M. Adriaens.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, dans deux jours très exactement, il y aura deux ans que ce Conseil votait une ordonnance relative à l'utilisation des pesticides en Région de Bruxelles-Capitale. M. Adriaens a déjà interpellé l'Exécutif sur la non-application de cette législation par de nombreuses administrations, notamment communales.

Mais peut-on s'étonner du manque d'empressement de ces administrations quand on constate que deux ans après l'adoption du texte, vous n'avez toujours pas édicté l'arrêté de l'Exécutif prévu à l'article 4 de cette ordonnance?

Il y a plus d'un an, un projet d'arrêté fut soumis au conseil bruxellois de l'environnement. Ce projet était manifestement mal préparé et il remettait en cause une bonne part de la philosophie préventive dans le texte de l'ordonnance.

Depuis lors, c'est l'immobilisme total. On répond parfois que le texte est au Conseil d'Etat mais je doute qu'il faille plus d'un an au Conseil d'Etat pour analyser un texte de deux pages.

Faut-il en conclure que c'est un manque de volonté politique qui empêche l'adoption d'arrêtés d'application? Sans ces arrêtés, l'ordonnance s'applique telle quelle, sans mesures dérogatoires, et il est donc logique que des infractions à la loi soient parfois constatées.

Je ne veux pas croire que c'est parce que cette ordonnance est due à une proposition d'un membre de l'opposition que l'on constate un tel immobilisme dans un dossier pourtant important pour la préservation de la santé des Bruxellois. Contrairement à d'autres ordonnances, elle n'a d'ailleurs pas été baptisée du nom de son initiateur.

Je vous demande donc quand vous allez enfin promulguer des arrêtés d'application corrects. Ou alors, dites-nous ce qui vous empêche d'agir.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, je voudrais d'abord faire remarquer à l'honorable membre que c'est volontairement que nous n'avons prévu aucun arrêté de dérogation et ce, pendant une

année. Il s'agissait en effet d'examiner dans quelle mesure l'ordonnance votée à votre initiative pouvait ou non être appliquée et quels étaient les problèmes rencontrés par les différents services chargés de l'entretien des espaces publics.

Il est par ailleurs exact qu'un certain nombre de difficultés ont été constatées sur le terrain. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'un courrier de ma part.

La ville de Bruxelles a notamment signifié la difficulté d'application de l'ordonnance. Avec notamment cette instance où votre groupe est représenté à titre significatif par l'exercice de la compétence environnementale, nous avons évalué les mesures dérogatoires à prendre. Il n'était donc pas opportun de réprimer les éventuelles infractions commises par les entités communales dans la mesure où cette période devait permettre, d'une part, de constater combien il était difficile d'appliquer votre ordonnance et, d'autre part, de permettre aux communes de s'adapter à l'esprit de la nouvelle réglementation.

Tout cela démontre combien l'ordonnance est sans doute intéressante mais inapplicable comme telle sans de justes mesures de dérogation, celles-ci devant être suffisamment réfléchies.

C'est ainsi qu'à la suite d'une proposition d'arrêté de dérogation, soumise d'abord au Conseil de l'Environnement puis au Conseil d'Etat le 10 juillet 1992, ce dernier a rendu un avis défavorable le 5 octobre 1992, demandant de préparer des arrêtés ministériels pour chaque cas individuel en lieu et place d'un arrêté général de l'Exécutif à portée réglementaire. Nous avons préparé et soumis les textes à un agronome spécialiste en produits phytopharmaceutiques, récemment engagé au Plan Vert. Celui-ci nous a proposé quelques modifications de forme et les textes finaux, soit 22 arrêtés, ont été envoyés au Conseil de l'Environnement. L'importance du travail de rédaction de ces 22 arrêtés explique sans doute certains délais.

De plus, nous avons presque terminé une brochure technique destinée aux praticiens, expliquant en détail les techniques de désherbage alternatives et l'utilisation judicieuse et la moins nocive possible pour l'Environnement de pesticides en dernier recours.

Comme vous le voyez, nous agissons mais de manière raisonnée et non précipitée. C'est aussi dans cet esprit réaliste et sérieux que l'Exécutif avait pris, en son temps, un arrêté réglementant l'usage des herbicides.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME NAGY A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LE TRANSFERT DES AGENTS DE L'ARNE A L'IBGE»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW NAGY AAN DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE OVERDRACHT VAN DE BEAMBTEN VAN DE ANHL NAAR HET BIM»

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour poser sa question.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, l'Exécutif a manifesté sa volonté de transférer les agents de l'ARNE et du Plan vert du Ministère de la Région vers l'IBGE. Cela pose un certain nombre de problèmes dont celui du statut et du droit à la carrière et aux promotions des agents ainsi transférés. Il s'agit du passage d'un statut de Ministère vers un statut de pararégional et un particulier, d'un pararégional exclusivement composé d'agents primonommés en fonction de leur appartenance politique.

L'honorable Ministre peut-il me dire de quelle manière il envisage concrètement des réponses à ces problèmes?

La concertation syndicale a-t-elle déjà eu lieu? S'il devait conclure à un avis négatif le Ministre a-t-il envisagé des alternatives à ce transfert?

Par ailleurs, je m'interroge également sur la capacité de l'IBGE et en particulier, de ses services administratifs de faire face à la gestion des futurs membres de son personnel.

Quelles sont les mesures envisagées par le Ministre pour assurer la bonne gestion de ses services?

Enfin, et c'est ce qui m'intéresse le plus, quelles sont les améliorations dans la bonne marche des services qui sont attendues par ce transfert?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — L'Exécutif a approuvé un avant-projet de cadre de l'IBGE prévoyant l'intégration des agents de l'ARNE et du Plan Vert.

En ce qui concerne le problème du statut pécuniaire et administratif des agents, je vous signale que l'arrêté royal du 9 juin 1989 a rendu applicable au personnel de l'IBGE, l'arrêté royal du 8 janvier 1973 fixant le statut du personnel de certains organismes d'intérêt public. Celui-ci rend applicable aux agents des organismes d'intérêt public l'ensemble des dispositions régissant le statut des agents de l'Etat. En outre, le régime de pension des agents du Ministère et de l'Institut est identique.

Dans le cadre de la réforme de la fonction administrative bruxelloise, l'Exécutif a approuvé deux projets d'arrêtés importants applicables aux agents du Ministère et des six organismes d'intérêt public soumis aux principes généraux de la fonction publique, parmi lesquels, figure l'Institut.

Il s'agit, d'une part, d'un projet d'arrêté relatif à la carrière des agents et, d'autre part, du projet d'arrêté relatif à la mobilité.

Tout ce que je viens de vous dire atteste à suffisance de l'identité de statut entre les agents du Ministère et ceux de l'IBGE.

Le projet de cadre de l'Institut élargi sera soumis au Comité supérieur de concertation syndicale le 31 mars. Vous me demandez quelle sera ma position si la concertation débouche sur un avis négatif. Permettez-moi de ne pas vous répondre, le problème n'étant pas posé actuellement. J'aviserai donc, ainsi que l'Exécutif, en temps opportun.

Votre question relative à la capacité administrative de l'Institut de faire face à l'importante augmentation de personnel qu'implique la restructuration mérite une attention particulière. Il est évident qu'une entité de plus de 300 personnes ne se gère pas comme une entité de 80 personnes. Les services administratifs, en particulier, celui du personnel, devront être renforcés. Le cas échéant, des mesures transitoires de collaboration avec le Ministère devront être envisagées.

Vous me demandez aussi quelles améliorations ce regroupement engendrera.

L'IBGE a été créé par l'arrêté royal du 8 mars 1989 et mis en place par l'Exécutif précédent. Depuis près de quatre ans, il a démontré sa raison d'être et a acquis une incontestable lisibilité. L'ARNE et le Plan Vert n'ont cessé de faire preuve d'une remarquable efficacité mais au sein d'une superstructure aux objectifs multiples.

Il m'a paru indispensable de regrouper l'ensemble des administrations de l'Environnement au sein de l'Institut, puisqu'il existait, en vue de faciliter et d'assurer une unité d'objectifs, de gestion et de contrôle dans une matière aussi transversale que l'Environnement. Je suis convaincu qu'à terme, l'administration de l'Environnement s'étoffera et qu'il faut, pour la compétence environnementale, une administration unique et forte.

Il y va de la crédibilité des objectifs que nous poursuivons.

M. le Président. — L'incident est clos.

La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

(La séance est levée à 20 h 50.)

(De vergadering is om 20 u. 50 gesloten.)

46.313 — E. Guyot, s. a., Bruxelles